



TABLE D'HÔTE
déjeuner et souper
réservations 843-4088
complexe Desjardins
Basilair 1
stationnement gratuit après 17h

Ottawa réclame des dédommagements à l'URSS pour les parents des victimes

OTTAWA (CP) — Le gouvernement du Canada a officiellement avisé hier l'ambassade de l'URSS à Ottawa de son intention de réclamer des dédommagements matériels au nom des parents des citoyens canadiens qui se trouvaient à bord du Boeing de la ligne aérienne de Corée du Sud qui a été abattu par la chasse soviétique il y a une semaine. Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures a précisé hier que la note diplomatique à cet effet avait été livrée à l'ambassade soviétique après qu'un représentant de l'ambassade, convoqué au ministère des Affaires extérieures, eut refusé de l'accepter.

Aucun montant n'a été fixé pour les dommages réclamés au nom des 10 citoyens canadiens qui se trouvaient à bord de l'appareil. Le ministre des Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, avait laissé entendre cette semaine que des dédommagements seraient réclamés. Après le refus du représentant de l'ambassade hier d'accepter la note diplomatique à cet effet, un fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures s'est rendu la porter à l'ambassade soviétique. Cet avis est préalable, en vertu du droit international, à des démarches juridiques. Ces démarches pourraient

prendre forme, selon des huâts fonctionnaires, d'une réclamation du gouvernement canadien au nom des parents des victimes, plutôt que de poursuites intentées individuellement par ces parents. Aux États-Unis, un porte-parole de la plus importante compagnie d'assurance spécialisée dans les assurances pour les voyages par avion a laissé entendre qu'au moins 16 polices d'assurance pour un montant total de \$ 2 millions avaient été émises à des passagers qui se trouvaient à bord du vol 007 de la KAL abattu la semaine dernière par la chasse soviétique. Il n'est pas exclu

d'autre part que cette compagnie ait émis d'autres polices d'assurance à des passagers qui se trouvaient à bord de ce vol. La décision du gouvernement canadien de suspendre pendant 60 jours les droits d'atterrissage de l'Aeroflot à Mirabel et de remettre à une date indéterminée la signature d'un accord sur les escales de ravitaillement de l'Aeroflot à Gander, à Terre-Neuve, pourrait se traduire par une perte sèche de \$ 7 millions pour la compagnie Gander Aviation Ltd. C'est du moins ce que laisse entendre

Voir page 8: Dédommagements

Reagan prend de nouvelles sanctions contre Aeroflot

- Des débris du 747 retrouvés
- Moscou mettra son veto à l'ONU

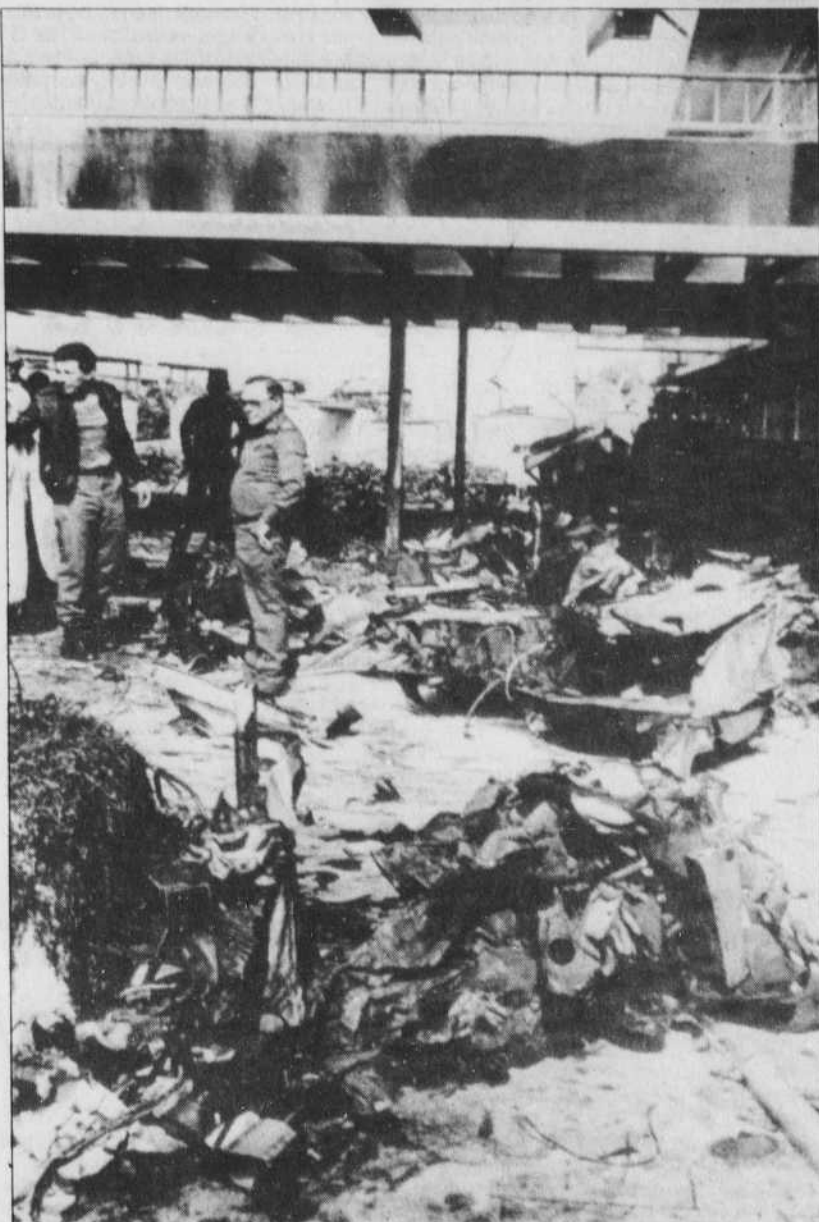
WASHINGTON (AFP) — Alors que les Soviétiques ont retrouvé des débris mais pas de corps au large de Sakhaline, le président Ronald Reagan a décidé hier de nouvelles mesures de représailles contre l'Union soviétique à la suite de « l'attaque brutale et non provoquée » du Boeing 747 sud-coréen. Ces sanctions, qui visent la compagnie aérienne soviétique Aeroflot, résident d'une part dans la fermeture des

deux bureaux de l'Aeroflot aux États-Unis (à Washington et à New York) et l'expulsion de leur personnel (trois personnes) et d'autre part dans des mesures visant à interdire aux compagnies aériennes américaines toute opération commerciale au bénéfice de l'Aeroflot. À New York, les Occidentaux ont présenté au Conseil de sécurité une résolution déplorant la tragédie — en termes mesurés pour obtenir le soutien du tiers

monde — et demandant au secrétaire général de l'ONU de faire une enquête approfondie d'ici deux semaines. Mais l'URSS a déjà fait savoir qu'elle opposerait son veto à ce texte qu'elle considère « déséquilibré et inacceptable ». Le Conseil reprendra ses débats dans le courant de la journée. Le projet de résolution avait été introduit par les Pays-Bas et était notamment soutenu par la France, les États-

Unis, le Japon, le Canada, la Grande-Bretagne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. À Madrid, où les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN n'ont pu encore s'entendre sur des représailles communes, le secrétaire d'État américain George Shultz a rencontré pendant deux heures le chef de la diplomatie soviétique, M. Andreï Gromyko. Le dir-

Voir page 8: Reagan



Le ministre de l'Intérieur nicaraguayen, le commandant Tomas Borge, examine les débris de l'un des petits bimoteurs Cessna des forces contre-révolutionnaires qui s'est abattu sur la tour de contrôle de l'aéroport Sandino, à Managua, après avoir été touché par la défense antiaérienne.

Informations en page 5

(Photolaser AP)

L'UNESCO: le Canada réussit moins bien avec ses analphabètes que l'Inde ou le Brésil

par Paule des Rivières

OTTAWA — Le Canada ne réussit pas à rejoindre ses analphabètes et ferait bien de regarder comment s'y prennent des pays en voie de développement comme le Brésil ou l'Inde, qui réussissent beaucoup mieux que lui. C'est ce que dit un rapport de la Commission canadienne de l'UNESCO, préparé par Mme Audrey Thomas et rendu

public hier, journée internationale de l'alphabétisation. « En Inde, malgré la pauvreté et un manque consternant d'infrastructures, des dizaines de programmes de scolarisation des adultes sont mis en oeuvre par des organismes bénévoles et semblent plus efficaces et mieux administrés que la plupart des programmes canadiens », écrit Mme Thomas. Évidemment, l'analphabétisme dans

une société industrialisée n'a ni les mêmes dimensions ni la même portée que dans un pays moins développé. Au Canada, l'instruction est obligatoire et entre 1 % et 3 % seulement de personnes sont véritablement illettrées. Mais 5,5 % de la population canadienne n'a pas complété une cinquième année académique alors que 28,4 % n'a pas complété une neuvième année. Les données du rapport ne sont pas

inédites mais n'en sont pas moins troublantes: entre 20 % et 25 % de la population est affecté par son manque d'alphabétisation, c'est-à-dire qu'elle ne peut comprendre les textes et autres formulaires nécessaires pour se débrouiller dans notre système. Les chiffres sont encore plus accablants pour le Québec: 6,7 % de la population n'a pas son bulletin final de cinquième année et plus d'un adulte sur

trois n'a pas complété sa neuvième année. Terre-Neuve et les Territoires du Nord-ouest sont seuls plus mal-en-point que le Québec. Contrairement à ceux qui peuvent penser que l'informatisation de la société rend les connaissances en écriture et en lecture moins impérieuses, les membres de la Commission canadienne de l'UNESCO soulignent que « si nous

Voir page 8: Analphabètes

Le Québec importera du pétrole raffiné

La politique de Petro-Canada a favorisé à ce point la province de l'Ontario, au détriment des raffineries de Montréal-Est, que le Québec, traditionnellement exportateur de pétrole raffiné, deviendra l'an prochain un importateur, ce qui lui coûtera, selon la SOQUIP, environ \$ 700 millions par an. Page 11

Fauchée, l'UdeM doit rembourser ses 1,000 professeurs

par Rodolphe Morissette

L'Université de Montréal n'avait pas le droit de récupérer 15 % des salaires de ses 1,000 professeurs durant les trois mois d'été, comme le décrétait la Loi 70 sur la récupération des salaires dans les secteurs public et parapublic. L'université, qui a déjà récupéré l'argent durant les mois de juin, juillet et août, mais n'a guère les moyens de le rendre aux professeurs (la subvention gouvernementale est réduite d'autant), se trouve bien embêtée. Et l'embarras du syndicat des professeurs de l'institution n'est pas moins grand, car il sait bien que l'université reste sans le sou. La somme en question peut se rapprocher en effet de \$ 2 millions. Les deux parties ont par conséquent entamé des rencontres exploratoires au cours des deux derniers jours afin d'en arriver à un règlement à l'amiable. La Loi 70 ou le décret du gouvernement Lévesque qui, l'an dernier, prévoyait une récupération salariale de l'ordre de 19,45 % sur trois mois dans les secteurs public et parapublic, s'appliquait également aux em-

ployés des universités (secteur parapublic). Le décret fut appliqué dans tous les établissements universitaires, y compris à l'Université de Montréal. Celle-ci présentait cependant un cas exceptionnel, car la récupération s'est effectuée en cours de convention collective. Le contrat des professeurs de l'Université de Montréal arrive en effet à échéance seulement à la fin de mai 1984. Or le gouvernement avait annoncé clairement qu'il respecterait les conventions collectives en cours. Dans les autres universités, les autorités ont pu procéder à la récupération au tournant d'un renouvellement de contrat. Le Syndicat des professeurs de l'Université de Montréal a donc saisi les tribunaux, au début de l'été, d'une requête en jugement déclaratoire visant à faire confirmer l'illégalité de la récupération salariale dans leur cas. A Montréal, il ne s'agissait pas de 19,45 %, mais de 15,54 % du salaire des professeurs durant trois mois, car les professeurs avaient déjà consenti, l'année précédente, à renoncer

Voir page 8: Professeurs

Chrétien et Ouellet ne sont plus hostiles au retour de Bourassa

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Les ministres fédéraux qui manifestaient de la réticence au retour de M. Robert Bourassa à la direction du Parti libéral du Québec ont enterré la hache de guerre et se disent tout disposés à travailler avec lui. Ainsi, le ministre de l'Énergie, M. Jean Chrétien, a confié hier aux journalistes qu'il avait eu deux entretiens fort agréables avec l'ancien premier ministre, au cours de l'été, et qu'il n'entretenait aucune hostilité à son égard. Prenant comme un fait acquis que M. Bourassa sera choisi chef du PLQ puis élu premier ministre, M. Chrétien note que, dans sa région, la Mauricie, l'ancien premier ministre remporte la faveur générale des militants libéraux. M. Chrétien, qui avait souhaité la candidature de M. Raymond Garneau, dit qu'il pourrait bien s'arranger avec les trois candidats au leadership libéral; mais il est convaincu — comme tout le monde, dit-il — que M. Bourassa sera élu facilement à la mi-octobre. Admettant qu'il avait eu des mots durs à son égard, il explique qu'il faisait surtout référence au refus de M. Bourassa de signer la charte constitutionnelle de Victoria, en 1971. Mais il n'a rien à dire contre le Bourassa qui a fait campagne contre le NON au référendum de 1980, et il espère que c'est ce Bourassa qui reprendra les rênes du PLQ, puis du Québec.

M. Chrétien ajoute que les journalistes n'ont pas rendu justice, dans le passé, à ses propos « balancés » à l'égard de M. Bourassa qui, dit-il, aura la lourde tâche de relancer le Québec sur la voie de la prospérité. Le ministre a tenu ces propos à bâtons rompus devant les reporters qui faisaient le pied de grue au caucus libéral fédéral (députés et sénateurs), qui

se tient au Lac Delage, en banlieue nord de Québec. Quant au ministre du Travail, M. André Ouellet, qui avait aussi eu des mots sévères envers M. Bourassa, il a confié qu'il appuierait M. Bourassa si les libéraux québécois lui accordent leur confiance, comme il semble bien que ce sera le cas. Déjà, à la suite du ministre Francis

Fox, une dizaine de députés fédéraux ont accordé leur appui à M. Bourassa, et il semble bien que d'autres s'apprentent à en faire autant, convaincus qu'ils sont que rien ne peut maintenant arrêter l'ancien premier ministre. Les libéraux fédéraux ne semblent pas inquiets, par ailleurs, de perdre leur emprise sur le Québec, par suite de l'é-

Voir page 8: Libéraux

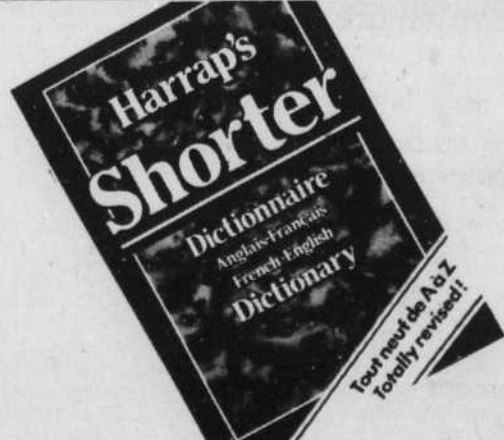
Chili: la violence éclate entre policiers et étudiants

SANTIAGO (AFP) — Deux cents personnes au moins ont été arrêtées hier à Santiago au cours des différentes manifestations qui ont ponctué le début de la cinquième journée de protestation nationale contre le régime du général Augusto Pinochet, selon différents témoignages. En début d'après-midi, la circulation avait nettement diminué et la plupart des commerçants du centre de Santiago avaient baissé leurs volets, alors que les manifestations se poursuivaient. De source policière, on affirme que

ces arrestations se sont produites lors des manifestations qui se sont déroulées pendant plus de cinq heures dans la grande avenue de La Alameda, dans le centre de Santiago. Des manifestations similaires ont été enregistrées dans les villes de Concepcion (525 km au sud), Osorno (975 km au sud) et Valparaiso (140 km au nord-ouest). L'arrestation de l'ancien président du Sénat chilien, le démocrate-chrétien Patricio Aylwin, a été annoncée par des radios puis démentie par le ministère de

l'Intérieur. Selon les informations diffusées par les radios, M. Aylwin avait été arrêté par les forces de l'ordre alors qu'il tentait d'obtenir la libération de manifestants et notamment celle d'un enfant. Alors que la cinquième journée de protestation, organisée par l'Alliance démocratique et soutenue par le Commandement national des travailleurs (CNT), avait débuté dans le calme, la tension a augmenté après que les carabinieri eurent interdit la tenue d'un

Voir page 8: Chili



(édition 1982)

DICTIONNAIRE

Anglais — Français
Français — Anglais
1,800 pages
29,95\$

Plus de 350 000 traductions et exemples
•
Une sélection importante de termes techniques et scientifiques
•
Un grand nombre d'américanismes

Une liste de proverbes à l'intérieur de la couverture
•
Une disposition typographique claire et précise
•
Entièrement mis à jour

en vente en librairie

Gallup: le PC a perdu 5 points en août

TORONTO (CP) — Le Parti conservateur a perdu quelques appuis des électeurs au mois d'août tandis que les néo-démocrates ont connu un regain de popularité.

C'est ce qui ressort du dernier sondage Gallup réalisé huit semaines après l'élection de M. Brian Mulroney à la tête de son parti et dont les résultats ont été rendus publics hier. Ces résultats indiquent que 50 % des électeurs canadiens auraient appuyé les conservateurs si des élections avaient été dé-

clenchées au mois d'août. Le sondage du mois de juillet donnait aux conservateurs la faveur de 55 % des électeurs.

Au mois d'août, révèle le sondage, la popularité du Nouveau Parti démocratique est passée à 20 %, de 16 % qu'elle était au mois de juillet, tandis que les libéraux ont augmenté la leur d'un seul point, de 27 % à 28 %. La proportion des indécis était de 26 % en août, à comparer à 23 % en juillet.

Rien n'a changé, a commenté le président

du Parti conservateur, M. Peter Elzinga, en prenant connaissance des résultats de ce nouveau sondage. « Nous sommes toujours en tête, les libéraux sont toujours en position difficile et le NPD commence à sortir de son marasme ».

Pour le leader du NPD, M. Ed Broadbent, les résultats de ce sondage permettront aux députés néo-démocrates de rentrer au Parlement lundi plus déterminés que jamais.

Le président de la campagne libérale, M. Keith Davey, s'est réjoui de la perte de popularité du Parti conservateur hier et a fait remarquer que la lune de miel de leur nouveau chef, M. Mulroney, était terminée. M. Davey a noté que la marge qui séparait les conservateurs des libéraux s'était amenuisée de 28 % à 22 % et n'a pas semblé s'inquiéter du fait que le NPD semble avoir récupéré toutes les voix qui ont été perdues aux conservateurs.

L'aide aux municipalités

Québec et Ottawa finiraient par s'entendre

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Une entente entre les gouvernements québécois et canadien permettant aux municipalités québécoises de profiter des subventions fédérales du programme Relais semble pouvoir être conclue.

Le premier ministre René Lévesque croit en effet qu'il n'y a pas de raison de ne pas s'entendre si Ottawa est prêt à assurer le fonctionnement de ce programme en coordination avec Québec et à respecter la juridiction provinciale à l'égard des municipalités. Et comme preuve de sa bonne foi, il est disposé à satisfaire aux soucis de visibilité du gouvernement fédéral dans ce dossier.

Le premier ministre René Lévesque a apporté ces précisions hier lors d'une rencontre avec des journalistes. Il a alors indiqué qu'il venait de répondre à une récente missive du premier ministre fédéral qui lui se disait prêt à ouvrir des pourparlers.

Le chef du gouvernement québécois avait écrit le premier à son homologue fédéral à la fin mai pour dénoncer l'accroc constitutionnel que constituait les offres répétées de subventions aux municipalités par des députés fédéraux dans le cadre du programme Relais. Du même coup, il proposait de conclure une entente sur les équipements municipaux inspirés des ententes existant dans le domaine de la santé où Ottawa participe au finan-

cement des programmes dans le plus grand respect des juridictions québécoises.

Pour bien montrer la volonté du gouvernement de faire respecter sa juridiction à cet égard, le gouvernement présentait peu après un projet de loi à l'Assemblée nationale interdisant aux municipalités d'accepter des subventions fédérales sous peine de se voir réduire d'autant leurs subventions annuelles versées par Québec.

Le premier ministre Trudeau a répondu le 11 août dernier à la lettre de M. Lévesque en se disant disposé à engager des pourparlers avec le Québec à la condition de respecter « l'imputabilité financière du gouvernement fédéral au Parlement et de reconnaître la nécessité de bien informer les contribuables municipaux de la provenance des fonds dont ils bénéficient ». M. Trudeau au passage niait toute volonté de son gouvernement de vouloir s'immiscer dans les affaires municipales, un domaine où nous reconnaissons la compétence exclusive des provinces, a-t-il écrit.

Les pourparlers qu'envisage M. Trudeau ne pourront porter toutefois sur une entente globale comme l'espérait le Québec. Selon M. Trudeau, le programme Relais est un programme à caractère conjoncturel à la différence des programmes de santé et d'éducation. Il faut à son avis tenir compte de ces modalités.

L'exigence de « visibilité »

formulée par M. Trudeau ne sera pas quant à M. Lévesque un obstacle majeur à une entente. Rien ne s'oppose à ce qu'on mette une pancarte pour dire qu'il y a de l'argent du fédéral dans un projet subventionné par le programme Relais. Ce n'est pas l'argent de Trudeau, ni la mienne, c'est celle des citoyens après tout, dit-il.

L'exigence d'imputabilité financière du gouvernement fédéral posera plus de problèmes. Cette exigence est à l'origine du conflit entre les deux gouvernements. Le fédéral exigeait en effet de pouvoir intervenir directement auprès des municipa-

lités pour vérifier l'utilisation des fonds versées aux municipalités par le programme Relais qui au point de départ devait être conjoint. Devant cette exigence, Québec s'est retiré du programme et Ottawa a alors commencé à offrir ses subventions directement aux municipalités. M. Lévesque a réitéré qu'il faudrait trouver un moyen pour que la juridiction du Québec sur les municipalités soit respectée. Dans la lettre qu'il a envoyée à M. Trudeau, il a à cet égard rappelé qu'il ne serait être question de cautionner l'existence d'un double système administratif auprès des Institutions muni-

cipales. En fait M. Lévesque continue de croire que le seul intermédiaire autorisé des municipalités doit être le gouvernement provincial.

L'offre de négociation de M. Trudeau n'étonne pas M. Lévesque du fait que c'était « devenu une maison de fous cette histoire de subventions offertes souvent pour des projets indéfendables ». On ne pouvait parler d'un emploi rationnel et utile des fonds public. Dans sa lettre à M. Trudeau, M. Lévesque parle même de nouvelles attitudes du gouvernement fédéral et semble confiant d'en arriver à une entente. Il indique que le ministre des Affaires mu-

nicipales sera chargé pour le Québec de mener ces négociations.

Le premier ministre québécois qui hier est apparu en grande forme a par ailleurs refusé de commenter les rumeurs à propos d'une démission possible de sa part. Il a rappelé le sens de ses interrogations à ce sujet dont il a déjà fait part à son caucus pour ensuite dire qu'il n'y avait somme toute rien d'important dans cette affaire. Quant à la course à la direction du Parti libéral du Québec, il a dit ne pas avoir l'intention de s'en mêler. « On verra en temps et lieu », dit-il.

Churchill Falls: les négociations duraient déjà depuis un mois

QUÉBEC (PC) — Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a confirmé hier que des pourparlers sont en cours depuis au moins un mois avec Terre-Neuve pour tenter d'en arriver à une solution négociée à propos des ressources hydro-électriques de Churchill Falls.

« On ne peut pas encore parler de résultats déterminants, mais de part et d'autre on s'est mis à table pour voir s'il n'y aurait pas moyen de s'entendre et je crois qu'il y a bon espoir que ça se fasse »,

a dit en substance M. Lévesque.

Le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Duhaime, a laissé entendre de son côté que quelques mois seulement seraient nécessaires pour savoir s'il y a moyen d'en arriver à une solution négociée avec Terre-Neuve.

« Je crois qu'au plus tard à Noël nous pourrions en avoir une bonne idée. On ne peut pas taponner là-dedans pendant des années », a-t-il ajouté.

Ces négociations entre les deux provinces se feront par l'entremise des deux sociétés d'État, Hydro-Québec et l'Hydro de Terre-Neuve, et devraient débiter dans les prochaines semaines, a-t-il précisé.

Ces pourparlers, dit M. Duhaime, se dérouleront alternativement dans les deux provinces, « à moins qu'on décide de négocier à Halifax, en territoire neutre ».

Le différend a été porté devant la Cour suprême du

Canada et cette dernière a accepté de surseoir à son jugement pour permettre aux deux parties d'explorer les possibilités d'une solution négociée.

Terre-Neuve souhaite depuis plusieurs années négocier avec le Québec un contrat signé dans les années 60. Ce contrat permet à Québec d'acheter à un prix d'avance la crise du pétrole l'électricité produite par la centrale de Churchill Falls, située au Labrador terre-neuvien.

Le développement des régions

L'UMQ se prononce sur le projet Gendron

par Marie-Agnès Thellier

Environ 500 élus municipaux se réunissent aujourd'hui et demain à Montréal pour se prononcer sur les propositions contenues dans le document de consultation sur le développement des régions. « Le choix des régions », rendu public le 9 juin dernier par le ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional, M. François Gendron.

Le colloque provincial organisé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) est l'aboutissement d'une réflexion menée depuis plusieurs années dans le monde

municipal sur la décentralisation de certaines responsabilités jusqu'ici exercées par Québec, possibilité évoquée depuis 1977.

Selon un document préparatoire au colloque, « touchés au premier chef par le Livre blanc du ministre Gendron, craignant que leur marge de manoeuvre ne soit encore une fois réduite sous la pression d'un nouveau carcan bureaucratique, les élus locaux tâcheront de formuler des contre-propositions concrètes au projet ministériel ».

Jusqu'à demain en fin d'après-midi, les élus travailleront en ateliers et en assemblée plénière. M. Gendron sera présent, comme « per-

sonne-ressource », pour rencontrer les maires et pour éventuellement répondre à leurs questions, mais il n'interviendra pas publiquement et ne cherchera pas à influencer les débats, a précisé hier son attaché de presse, M. Pascal Ouellet.

Lors de leur dernier congrès, les membres de l'UMQ ont donné un appui conditionnel au principe de décentralisation. Dans une résolution, ils ont réitéré leur souci de voir le niveau local, c'est-à-dire la municipalité, choisi comme pivot de toute décentralisation future. « C'est aux élus locaux que devrait revenir la responsabilité du contenu, du moment et de la

forme que pourrait prendre toute mise en commun de responsabilités, à une autre échelle que locale », estime l'UMQ.

Cependant, les municipalités sont déjà regroupées dans 94 municipalités régionales de comté, qui ont jusqu'ici comme seul mandat la confection d'un schéma d'aménagement. Même s'il estime « que la MRC ne puisse constituer le seul interlocuteur en matière de développement régional », « Le choix de régions » propose trois nouvelles fonctions aux MRC: elles recueilleraient les pouvoirs gouvernementaux décentralisés, qu'éven-

tuellement les élus locaux accepteraient lors de la conférence Québec-municipalités qui se tiendra en 1984; elles concluraient avec l'État des contrats de développement sur des projets précis; enfin elles financieraient et orienteraient les sociétés de développement économique, de concert avec l'État et les organismes du milieu. Pour l'UMQ, si on choisit les MRC comme pivot du développement régional, on ne tient pas compte des particularités et des besoins locaux.

De plus, selon le projet Gendron, les MRC seraient regroupées en 12 ou 14 régions de concertation. Les

élus municipaux siègeraient, avec des délégués des milieux socio-économiques, au sein d'un Conseil régional de concertation et d'intervention (CRCI). L'UMQ craint que le fonctionnement de ces CRCI soit lourd et bureaucratique et signale que les modes de financement vont à l'encontre des principes instaurés par la réforme de la fiscalité régionale.

C'est la première fois qu'un organisme se prononcera sur le contenu même du document « Le choix des régions ». Les organismes et les individus ont jusqu'au 1er octobre pour déposer des mémoires.

Ottawa a hâte de mettre fin à sa plus longue session de l'histoire

Priorité à la loi sur les tarifs ferroviaires

par Paule des Rivières

OTTAWA — En quête d'un rafraîchissement, le gouvernement libéral est anxieux de mettre fin à la plus longue session de l'histoire du Parlement canadien, en présen-

tant un discours du Trône et de nouveaux projets le plus rapidement possible.

Auparavant cependant, il tient absolument à faire adopter son projet de loi sur les tarifs des grains dans l'Ouest (Pas du Nid-de-corbeau).

C'est ce qu'a confirmé hier le dealer du gouvernement, M. Yvon Pinard, dans une lettre adressée aux partis d'opposition pour les informer du menu législatif de la session qui reprend lundi, session qui entrera dans son 542^e jour.

Le leader de l'opposition conservatrice, M. Erik Niel-

sen, s'est pour sa part montré enclin aux compromis, en précisant que l'étude en comité du projet de loi sur les tarifs de grains allait bon train et que les représentants libéraux y avaient accepté 20 des 30 amendements suggérés par les conservateurs.

Les néo-démocrates, pour leur part, apprécient beaucoup moins le projet de loi parce qu'ils sont convaincus que leurs appuis dans l'Ouest ne veulent pas des nouveaux tarifs; leur opposition en Chambre ne suffirait cependant pas à paralyser les débats.

Ce projet de loi abolit la vieille grille des tarifs ferroviaires pour les céréales et prévoit le versement d'une généreuse subvention aux sociétés ferroviaires pour qu'elles modernisent leurs installations. Une partie des subventions devait, à l'origine, être versée aux agriculteurs de l'Ouest mais le gouvernement fédéral a reculé devant les cris des agriculteurs québécois qui avaient

là se dessiner une compétition déloyale à leur endroit.

M. Nielsen a dit, hier, que le Parti conservateur n'avait pas l'intention de retarder indûment l'inauguration d'une nouvelle session parce que celle-ci a débuté en avril 1981 avait déjà beaucoup trop duré à son avis. La longueur de la session s'explique notamment en raison des débats ardues qui ont entouré la constitution canadienne et le programme énergétique national.

Quelque 30 projets de loi ont été déposés au cours de la présente session qui ne seront vraisemblablement pas adoptés avant le prochain discours du Trône. Ils pourraient cependant être réintroduits sous une forme ou

une autre et on s'attend à ce que ce soit le sort réservé au projet de loi créant une agence de renseignements et modifiant le rôle actuel de la Gendarmerie Royale du Canada. En le réintroduisant, le gouvernement en modifierait vraisemblablement la forme pour la rendre moins controversée.

M. Pinard a également informé les partis d'opposition hier qu'il tient à ce que soit adoptée, avant la prochaine session, la loi consacrant la réorganisation des ministères amorcée le 12 janvier 1982 et il veut également discuter des changements aux circonscriptions électorales déjà débattues en Commission.

Enfin, le gouvernement

voudra adopter une loi sur l'expansion des exportations avant de livrer son discours du Trône en octobre ou en novembre. C'est alors que l'on connaîtra les véritables munitions que le gouvernement de M. Trudeau présentera pour refaire sa cote auprès de l'électorat canadien avant la prochaine élection générale.

en bref...

■ Un pourboire de \$30,000!

Mme Cathy McCarthy, serveuse à l'hôtel Empire de North Bay en Ontario, a eu la surprise de sa vie quand un de ses clients lui a remis un pourboire de \$ 30,000 « pour la rendre heureuse » puisqu'elle savait si bien faire de même avec la clientèle. « Je ne pouvais pas en croire mes yeux, a déclaré la jeune femme. C'est le genre de choses qu'on voit dans les films; jamais je n'aurais imaginé que ça puisse m'arriver! » Pourtant, sa banque a bel et bien confirmé la validité du chèque du client satisfait, un avocat américain qu'elle a refusé d'identifier. Mme McCarthy a décidé de prendre une année de repos.

■ L'Europe bannit les phoques

La Commission européenne a demandé l'arrêt des importations de peaux de bébés phoques dans la CEE pour une période de deux ans à partir du 1er octobre prochain, après des négociations infructueuses avec les autorités canadiennes et norvégiennes sur les conditions de chasse, a-t-on appris hier à Bruxelles. Le Conseil des ministres de la CEE avait pris une décision similaire en mars dernier mais il en avait suspendu l'application pour permettre de nouvelles négociations. Ce conseil doit bientôt se prononcer sur la fin du moratoire.

■ L'ex-maire Jones et le fisc

Le Barreau du Nouveau-Brunswick ne prendra pas de mesures disciplinaires contre l'ex-maire de Moncton, Leonard Jones, avant de savoir si ce dernier fera appel de sa condamnation pour fraude fiscale et de l'amende de \$64,000 qui lui a été imposée. M. Jones, qui s'était rendu célèbre par son opposition au bilinguisme, pourrait être réprimandé et même empêché d'exercer sa profession en raison d'inconduite.

■ Voler sans soupçon

Le ministre fédéral des Transports, M. Lloyd Axworthy, a interdit hier aux commissaires et employés de la Commission canadienne des transports (CCT) d'accepter des laissez-passer qui leur permettraient de voyager gratuitement en avion. La semaine dernière, il les avait « invités » à refuser ces laissez-passer. « On reproche souvent aux organismes de réglementation d'être trop étroitement associés à l'industrie, a déclaré M. Axworthy. Le gouvernement doit donc tout mettre en oeuvre pour que les intérêts de tous les Canadiens soient bien représentés et pris en considération par des organismes de réglementation au dessus de tout soupçon. »

■ Un Tchèque en ballon

Un coureur cycliste tchécoslovaque, s'improvisant aérostat, a quitté clandestinement son pays à bord d'un montgolfière en compagnie de sa femme et de ses deux enfants, durant la nuit de mercredi à jeudi. Les fuites, dont la police autrichienne refuse de dévoiler l'identité, ont demandé l'asile politique. Ils ont bénéficié d'un vent favorable et leur vol de 50 minutes dans un ballon gonflé d'air chaud les a conduits à Falkenstein, à une dizaine de km de la frontière austro-tchécoslovaque.

■ Manteaux de contrebande

Le Juge Jean Falardeau de la Cour des sessions de la paix a fixé au 3 octobre l'enquête préliminaire de la compagnie Opera Grments de la rue de Gaspé, à Montréal. Pendant l'été 1981, l'entreprise aurait vendu environ 8,000 manteaux de fourrure en lapin importés illégalement au Canada depuis plusieurs pays asiatiques. La compagnie doit aussi répondre à deux accusations de possession illégale de documents de douanes.

■ Le syndicat veut savoir

Le syndicat des employés de la compagnie Expro s'est adressé hier au ministre du Travail, M. Reynald Fréchete, pour obtenir copie du rapport que la commission d'enquête Beaudry vient de remettre au gouvernement du Québec. Ce dernier se réserve toutefois quelques semaines pour l'étudier avant de le diffuser, ce qui devrait être fait au début d'octobre. Le syndicat, qui avait demandé l'enquête, soumet que les travailleurs et la compagnie devraient recevoir copie du document au préalable, comme il aurait été entendu lors des audiences publiques.

■ Décodage criminel

Accusé d'avoir capté frauduleusement des émissions de télévision à péage, un couple de Calgary a expliqué au juge qu'il ne croyait pas commettre un crime et qu'il avait découvert le moyen de décoder les signaux dans un petit bulletin technique publié par le gouvernement. Le montage électronique en question était originellement destiné à réduire les interférences électromagnétiques. D'ailleurs, c'est d'abord à cette fin que Gerald et Lyne-Marie Miller l'avaient bricolé à l'aide d'une bobine et de papier d'aluminium. Ils sont passibles d'une amende de \$500 et de six mois de prison.

■ Si on ne peut les battre...

General Motors a dévoilé hier une mini-voiture qu'elle a mise au point conjointement avec la firme japonaise Suzuki Motors et qu'elle compte lancer sur le marché américain l'an prochain. Cette nouvelle « merveille » ne consomme que 4.5 litres/100Km. Pendant ce temps, d'anciens employés mis à pied par GM tentent d'obtenir une injonction pour bloquer un autre projet conjoint, avec Toyota cette fois. Ces ex-employés de l'usine de Fremont, en Californie, soutiennent que leurs droits n'ont pas été respectés dans le cadre d'un projet qui vise à fabriquer bientôt dans cette usine des voitures de conception japonaise.

Les cahiers spéciaux du Devoir

La bureautique effraie-t-elle encore les travailleurs?

Un article de Denis Roy à paraître dans le cahier spécial sur « LE BUREAU DE DEMAIN », le 29 septembre prochain.

Vous pouvez réserver votre espace publicitaire en appelant Francine Gingras, au 844-3361.

LE DEVOIR
211, rue Saint-Sacrement
Montréal, QC H2Y 1X1

guérin
l'éditeur
qui
édite

MATHÉMATIQUE SOLEIL
Madeleine Drolet/
Hélène Rochette

MATHÉMATIQUE SOLEIL
madeleine drolet/hélène rochette

En vente
dans toutes
les
librai-
ries

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-5525

188 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

En vente dans les librairies:

guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

Les Belles Rencontres de la Librairie HERMÈS

Samedi, le 10 septembre de 14h à 16h

Adrien Therio
et ses collaborateurs de
Lectures québécoises

1120 ouest, av. Laurier
(entre Québec et De l'épée)
Outremont, Montréal
Tél.: 274-3669

librairie agréée

La course au leadership du PLQ

La victoire de Bourassa paraît désormais inévitable

par Pierre O'Neill

Le choix des délégués en vue du congrès au leadership du Parti libéral du Québec ne cesse de confirmer l'insurmontable avance de M. Robert Bourassa, dont la victoire apparaît maintenant inévitable.

Les résultats des assemblées tenues à ce jour dans 44 comtés démontrent en effet que l'ancien premier ministre est en voie d'infliger une humiliante défaite à ses deux adversaires. La conclusion de cette première étape du processus permet en outre de constater la faiblesse de l'organisation de M. Daniel Johnson et l'étonnante vigueur de l'équipe de M. Pierre Paradis.

Depuis hier, les trois organisations se sont engagées dans une guerre de chiffres. Les porte-parole des trois

candidats avancent des données contradictoires. Toutefois, sur la foi de sources indépendantes, il est permis d'établir un relevé qui reflète assez fidèlement la situation. La compilation de ces résultats indique que 820 des 1,021 délégués choisis au cours de la première semaine sont favorables à M. Bourassa tandis que M. Paradis peut compter sur 103 délégués et que M. Johnson suit de près avec 98 délégués.

Il y a néanmoins un point sur lequel les trois organisations s'entendent: jusqu'ici, le choix des délégués s'est déroulé dans des comtés acquis à la candidature de M. Bourassa tandis que le meilleur reste à venir pour MM. Johnson et Paradis. Ainsi, il est permis de croire que M. Johnson pourrait faire des gains substantiels dans les comtés de West-Island où l'ancien pre-

mier ministre est en disgrâce depuis que son gouvernement a fait adopter le bill 22. M. Johnson aurait également des chances raisonnables de faire élire des délégués dans le comté d'Argenteuil (représenté par M. Ryan), ainsi que dans: Pontiac, Deux-Montagnes, Labelle, Verchères, Iles-de-la-Madeleine et Lac St-Jean. Pour sa part, l'organisation Paradis fonde ses espoirs sur les comtés de la rive-sud, de l'Estrie, et du Bas-du-fleuve. Le député de Papineau, M. Mark Assad, a promis à M. Pierre Paradis de lui délivrer les 24 délégués de son comté.

Les adversaires de M. Bourassa ont mis au point une stratégie qui leur fait croire que tout espoir n'est peut-être pas perdu. Dans chaque comté, les organisations Johnson-Paradis font maintenant coalition pour présenter une « slate » commune de délégués. Ils

ont réussi là où c'était sans espoir et comptent marquer des points importants, la semaine prochaine, lorsque viendra le temps de travailler dans les comtés les plus farouchement opposés au retour de l'ancien premier ministre.

Quoi qu'il en soit, les proches conseillers de M. Johnson sont conscients que cette première tranche de la campagne au leadership est un échec et qu'il faut repenser toute la stratégie. Ainsi, ils songent à mettre en pratique une recommandation visant à constituer un groupe d'intellectuels prestigieux à qui l'on demanderait de proclamer publiquement leur foi dans la candidature de M. Johnson. L'on se propose également, à l'instar de M. Bourassa, de produire une série de documents politiques. Les stratégies de M. Johnson souhaitent en outre amé-

liorer le style et les discours de leur candidat.

De l'autre côté de la barricade, le vent dans les voiles, l'organisation Bourassa respectera scrupuleusement son plan de campagne. La semaine prochaine, M. Bourassa lancera un nouveau document portant cette fois sur la technologie de transport et le commerce extérieur. La semaine suivante, il proposera une politique de la culture. Mais M. Bourassa continuera de refuser sa participation à des débats aux cotés de MM. Johnson et Paradis. Ses conseillers jugent qu'il n'y a rien à gagner là, si ce n'est le risque de donner aux adversaires une importance qu'ils n'ont pas. Dans l'entourage de M. Paradis, il n'est pas question de lancer des documents d'orientation politique ou de développer de nouveaux thèmes. Tout au plus, les con-

seillers de M. Paradis consentent à ce qu'il élabore davantage sur le thème de son méga projet d'assainissement des eaux. Pour l'instant, une seule chose compte aux yeux des organisateurs de M. Paradis: le choix des délégués.

Pendant ce temps, les organisateurs du congrès de leadership entretiennent des préoccupations d'ordre différent. Président du comité organisateur du congrès, M. Hugues Poulin a indiqué hier qu'il tente d'éviter que l'annonce des résultats du vote, prévue pour le samedi 15 octobre, ne survienne pas pendant un match des séries mondiales de baseball. Désireux de profiter d'une couverture maximale à la télévision, M. Poulin songe à déplacer certains éléments de l'horaire du congrès.

La guerre des publicités et des lunettes à rabais

Des optométristes poursuivent leur propre corporation

par Lia Levesque
de la Presse canadienne

Une firme d'optométristes a annoncé hier qu'elle intentera des poursuites en diffamation d'au moins \$1 million contre l'Ordre des optométristes du Québec, pour avoir mis le consommateur en garde contre une brochure annonçant une promotion de montures de lunettes.

Il s'agirait, semble-t-il, d'une première au Québec, puisque la firme Greiche et Scaff reste membre de l'Ordre des optométristes. MM. Greiche et Scaff ont pré-

tendu jeudi, en conférence de presse, que l'Ordre s'est attaqué à eux parce que leurs prix paraissent trop bas.

Ils allèguent de plus qu'en émettant une mise en garde, l'Ordre tenait plutôt à les discréditer et à protéger ses autres membres qui restent, par la force des choses, concurrents de Greiche et Scaff.

« C'est la première fois que je vois ça, c'est comme si le Barreau s'en prenait à une firme d'avocats parce qu'elle ne charge pas assez cher », s'est étonné Me Claude-Armand Sheppard, le procureur de la firme d'optométristes.

La firme Greiche et Scaff compte 24 succursales au Québec, principalement concentrées dans la région de Montréal, mais aussi à Victoriaville et Trois-Rivières.

La brochure controversée, coiffée du titre « Vision directe », a été distribuée récemment dans plusieurs foyers montréalais. La firme y annonçait une promotion de « montures de haute qualité au prix de gros ».

Peu après la diffusion de la brochure, le président de l'Ordre des optométristes, M. Jean-Serge Dagenais, intervenait auprès de divers mé-

dias pour mettre le consommateur en garde contre la brochure « qui ne disait pas tout », soutenait-il.

La mise en garde de l'Ordre, diffusée dans deux quotidiens montréalais et à la radio d'Etat, avisait que « parmi les 15 modèles annoncés, plusieurs ne seraient plus distribués par des fournisseurs québécois. Lorsque des montures sont ainsi offertes à rabais, c'est souvent que leur fabrication a été continuée. La plupart du temps, il s'agit de modèles dont la popularité est en perte de vitesse ou qui recè-

lent des défauts cachés. » Parlant d'une « attaque orchestrée publique et sans

précédent », MM. Greiche et Scaff assurent que la promotion est authentique, qu'ils

disposent des modèles et pièces de rechange dans leur laboratoire et atelier de répa-

ration.

« La motivation profonde de l'Ordre serait-elle d'empêcher une concurrence loyale et de maintenir des pratiques monopolistiques illégales? », s'est interrogé M. N. Scaff.

Me Sheppard soutient que l'Ordre des optométristes n'a « pas seulement attaqué leur réputation mais aussi leur honnêteté et leur intégrité ». La firme, a-t-il avisé, devrait également inviter sous peu l'Ordre des professions à étudier la pertinence de l'intervention de l'Ordre des optométristes.

La poursuite « pour les dommages subis à la réputation » atteint donc \$1 million, explique Me Sheppard, mais il n'est « pas exclu que la réclamation dépasse \$1 million car on calcule encore les dommages ».

La CEQ dénonce les activités « farfelues » dans les écoles

QUEBEC (PC) — La CEQ se prépare à exercer des « moyens de pression » pour protester contre le caractère « farfelu » des activités auxquelles certains professeurs seraient obligés de se livrer, a annoncé hier un porte-parole de la centrale syndicale, M. Robert Bisailon.

Commentant la façon dont s'effectue actuellement la rentrée scolaire, M. Bisailon a affirmé que la CEQ procédait actuellement à l'examen des « activités sans visée pédagogique et farfelues » qu'on imposerait actuellement aux enseignants.

Une décision finale sur l'attitude à prendre face à

ces exigences sera prise « le 22 ou le 29 septembre », a-t-il indiqué.

A titre d'exemple, le représentant syndical a raconté qu'on avait à un endroit exigé que neuf enseignants surveillent une cour de récréation là où il n'y en avait que deux précédemment.

Ailleurs, on aurait exigé que des enseignants surveillent une école pendant six minutes après le départ des élèves, ou encore on aurait forcé des enseignants à donner des cours de récupération pendant l'heure du dîner.

Selon M. Bisailon, les dirigeants d'école veulent imposer un modèle d'organisa-

tion « par minutage » afin de s'assurer que les enseignants effectuent bien les heures de travail qui leur sont prescrites.

Le représentant syndical signale que ces conditions de travail ont été imposées sans consultation contrairement à ce que prescrit le décret de décembre 1982.

4,633 mises en disponibilité

La CEQ a calculé que 4,633 professeurs étaient « en disponibilité » au 25 août dernier.

Ce nombre est cependant appelé à diminuer sensible-

ment d'ici le 15 octobre à la suite des mesures de rappel et de résorption prévues au décret.

Ce nombre élevé est attribuable au fait que le gouver-

nement n'a permis la mise en retraite anticipée que de 269 professeurs âgés au lieu de 1,600 tel que promis, a accusé le porte-parole de la CEQ.

Chasse au chevreuil

Guy Lafleur exonéré de tout blâme

LAC MÉGANTIC (PC) — Le juge Laurent Dubé, de la Cour des sessions de la paix du district de Frontenac, a exonéré de tout blâme les Guy Lafleur, Georges Guilbault et Léo-Paul Drolet contre lesquels pesaient des accusations portées en marge d'une excursion de chasse effectuée le 27 novembre 1982.

Deux motards sont tués dans une fusillade à Sorel

SOREL (PC) — Deux motards ont été tués par balles et un troisième gravement blessé en sortant d'un bar tôt jeudi matin.

Selon ce qu'ont pu raconter des témoins, il était 1 heure 35 lorsqu'une puissante motocyclette est soudainement apparue; le passager arrière a alors ouvert le feu en direction des trois motards, tous dans la trentaine, avant de disparaître dans la nuit.

Deux sont morts: il s'agit de Yves Puteau, membre des Hell's Angels, et Gilbert Guy,

dans une réserve privée de St-Evariste de Forsyth.

Lors de cette partie de chasse, le célèbre ailier droit des Canadiens de Montréal devait abattre un chevreuil pesant 275 livres et l'annonce de cette nouvelle devait par la suite faire couler beaucoup d'encre.

Le chevreuil a été abattu sur la réserve de M. Réal Bureau et aucun jugement n'a encore été rendu dans le cas du propriétaire, la cause ayant été reportée au 22 septembre prochain.

Les accusés avaient à répondre à différents chefs d'accusation. Guy Lafleur pour un, était accusé d'avoir chassé sans permis, d'avoir chassé en temps prohibé et d'avoir eu en sa possession de la viande de gros gibier en temps prohibé. Ces trois chefs d'accusation entraînaient des amendes de \$300 chacun.

Quant aux deux autres accusés, à savoir MM. Georges Guilbault et Léo-Paul Drolet, on leur reprochait d'avoir incité une personne à chasser en temps prohibé.

Les intérêts de Guy Lafleur et de Georges Guilbault étaient défendus par le criminaliste sherbrookoise Jean-Pierre Rancourt alors que c'est Me Georges Labrecque qui représentait MM. Bureau et Drolet.

Le juge Dubé a révélé dans son jugement que les accusés, et principalement Guy Lafleur, avaient fait preuve de bonne foi lors de leur participation à cette excursion et que rien ne pouvait être retenu contre eux compte tenu que les infor-

mations reçues par ces chasseurs mentionnaient qu'aucun permis de chasse n'était requis pour chasser sur la réserve de Réal Bureau.

« Le fait aussi que l'on n'ait pas voulu cacher le fait qu'un chevreuil avait été abattu en diffusant la nouvelle dans les médias démontre bien que cette chasse ne s'était pas faite dans de mauvaises intentions », de mentionner le juge.

Lors de ce procès, le témoignage d'un agent de conservation de la faune a eu pour effet de déridier quelque peu les nombreuses personnes qui assistaient aux procédures.

L'enquêteur Gérard Roy a mentionné lors de sa déposition que de la viande avait été saisie à la demeure du père de Guy Lafleur à Turso parce que le numéro 10 du Canadien avait décidé d'offrir la viande de l'animal à son père.

Une fois la viande en possession des agents de la conservation de la faune pour fins d'enquête, les responsables du dossier se sont aperçus que ce n'était pas de la viande de chevreuil qui avait été saisie, mais bel et bien du boeuf.

Au terme du procès, les principaux intéressés se sont dits très heureux de la décision rendue par le juge Dubé.

« Je dois effectivement dire que je suis très heureux. Cette histoire me tracassait beaucoup et dès maintenant j'aurai moins de pression sur les épaules. Il ne me reste plus qu'à penser à ma saison de hockey », de lancer Guy Lafleur, qui n'a jamais pensé avoir agi de façon malhonnête dans cette affaire.

Le procureur de la Couronne, Me Paul Crépault, a quant à lui décidé de ne pas porter la cause en appel.

Un ordinateur qui parle français

La voix synthétisée d'un premier ordinateur « parlant », de langue française, met la technologie au service des non-voyants francophones. Développé par la compagnie Triformation Systems Inc. de Floride, le Free Scan Speech Terminal-3 transmet les données de façon sonore et permet aux aveugles de recevoir toute information provenant de l'ordinateur. En sons hachés, la voix du robot lit les mots ou les épelle. Le clavier peut ou non être en braille. Au cours d'une conférence de presse, l'Institut national canadien pour les aveugles a souligné que grâce à cette technologie avancée, les opérateurs aveugles auront dorénavant de plus grandes chances d'emploi. Deux non-voyants suivent déjà des cours de formation pour programmeur-analyste au cégep Bois-de-Boulogne. Un employeur intéressé à acheter le terminal qui parle, mais qui n'en n'aurait pas les moyens, peut bénéficier de l'aide de l'Office des personnes handicapées du Québec ou d'un programme d'aide du Centre d'emploi du Canada.

UN JOUR OU L'AUTRE

on y jette un coup d'oeil...

...parce qu'un jour ou l'autre on a besoin d'un menuisier, d'un appartement, d'une maison ou d'un bateau, d'un chien ou d'une voiture. Et parce que plusieurs personnes, chaque jour, y cherchent quelque chose, les annonces classées du Devoir sont une façon efficace pour vous de trouver un menuisier, un appartement, de vendre une maison ou un bateau, de donner un chien ou d'échanger votre voiture... et tellement d'autres choses.

LES ANNONCES CLASSÉES: 286-1200

Sincères Remerciements

Sincères remerciements et profonde gratitude aux membres de la Sûreté du Québec, aux corps Policiers, à l'Organisation des mesures d'urgence du Québec, aux CB's, aux employés du Parc des Voltigeurs, aux journalistes, photographes, caméramans, à la presse, de la radio et de la télévision, aux mass média, aux bénévoles ainsi qu'à toutes les personnes qui nous ont aidé et que nous ont soutenu dans cette dure épreuve lors de la disparition de notre fille bien-aimée MÉLANIE.

Votre sympathique présence nous fut particulièrement sensible et c'est du fond du coeur que nous vous disons MERCI.

Jacqueline et Daniel Decamps
et la famille

Laprairie, 21 août 1983

Qui est
**LAURA
LAUR?**

L'attentat est revendiqué par un mouvement antisandiniste

Attaque aérienne contre l'aéroport de Managua

MANAGUA (Reuter) — Pour la première fois depuis l'arrivée au pouvoir au Nicaragua des sandinistes, une attaque aérienne a été lancée hier contre l'aéroport et un quartier résidentiel de Managua par leurs adversaires somozistes.

Un bimoteur a tiré deux roquettes contre la base militaire jouxtant l'aéroport international avant d'être touché lui-même par des missiles anti-aériens et de s'écraser contre la tour de contrôle.

Au même moment, un autre appareil

a attaqué des cibles situées dans le quartier résidentiel de « la Fontana », dans le sud de la capitale. Un obus serait tombé non loin du domicile du ministre des Affaires étrangères, le père Miguel d'Escoto.

La responsabilité de l'attentat a été revendiquée à partir du Costa Rica par l'Alliance révolutionnaire démocratique (ARDE), dirigée par l'ancien ministre adjoint de la Défense Eden Pastora.

Les deux pilotes de l'appareil qui s'est attaqué à la base ont été tués.

Selon le ministre adjoint de l'Intérieur, M. Luis Carrion, les documents découverts sur eux ont permis de les identifier. L'un d'eux, Agustin Roman, ancien pilote de la compagnie nicaraguayenne Aeronica, avait récemment rejoint les rangs de la rébellion.

Selon M. Carrion, ce raid a fait plusieurs blessés et endommagé plusieurs bâtiments ainsi que des appareils.

Selon le communiqué de l'ARDE, publié au Costa Rica, des hangars de la base ainsi que plusieurs appareils C-47 ont été détruits. L'autre opération, pour-

suit-il, visait un centre de communications électroniques soviétiques, utilisé par les services de sécurité du Nicaragua.

Les versions nicaraguayennes et rebelles diffèrent en ce qui concerne le lieu de décollage de l'avion abattu. Pour les premiers, il est parti de la petite ville de Tobias Polano, près de San Jose, la capitale costaricaine.

Mais selon l'ARDE, l'appareil a décollé d'un terrain situé dans une zone au Nicaragua contrôlée par ses hommes.

L'autre appareil a réussi à s'échapper, dit le communiqué.

À Caracas, un ancien membre de la junte sandiniste passé du côté rebelle a déclaré qu'il y avait 8.000 instructeurs militaires cubains dans son pays et demandé le renversement du régime sandiniste pour rétablir la paix en Amérique centrale.

Selon M. Alfonso Robelo, parlant à une conférence internationale sur la réalité nicaraguayenne, les somozistes accroissent leur pression mais n'ont guère de chance de réussir sans aide.

Enfin, le gouvernement du Nicaragua a accusé les États-Unis d'avoir fourni les avions ainsi que les bombes utilisées lors des raids aériens à Managua.

Dans un communiqué, le ministère des Affaires étrangères déclare avoir élevé une « protestation énergique et officielle » auprès des États-Unis. « L'avion assaillant et les bombes ont été remis aux contre-révolutionnaires dans le cadre de l'assistance donnée par le gouvernement américain, via la CIA, à ces forces ».



Deux marines américains s'affairent à remplir des sacs de sable près de leur base, à l'aéroport international de Beyrouth. La guerre s'étant étendue jusqu'à leur porte, les marines doivent dormir dans des bunkers et même se passer de repas chauds. (Photolaser AP)

Shultz a trouvé Gromyko insensible et intransigeant

MADRID (d'après AFP et Reuter) — Le temps fort des trois journées du « grand show » ministériel de Madrid - la rencontre entre MM. George Shultz et Andrei Gromyko - s'est déroulé comme tout le monde le pensait: personne n'a bougé d'un pouce.

Le secrétaire d'État américain a été on ne peut plus clair: les explications de M. Gromyko sont « totalement inacceptables ». Pis: elles sont selon lui « encore moins satisfaisantes » que celles avancées mercredi par M. Gromyko dans son discours à la tribune de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) devant ses 34 collègues.

Dès le début de la rencontre, qui s'est déroulée à la résidence de l'ambassadeur américain à Madrid, le ton avait été donné: aucune poignée de main et des visages fermes. Le scénario fut le même à la sortie deux heu-

res plus tard. « Je n'ai rien à vous dire pour le moment », a laissé tomber M. Gromyko, avec un visage grave, à l'adresse des journalistes.

Un haut responsable américain a précisé que le ministre soviétique s'était montré « complètement insensible à l'émotion ressentie dans le monde après le massacre de l'avion de ligne coréen ».

Plusieurs hauts fonctionnaires américains, qui ont requis l'anonymat, ont précisé que le chef de la diplomatie soviétique n'avait fait que répéter de nouveau la thèse soviétique sur l'affaire du Boeing sud-coréen, mais sur un ton « plus agressif ». Cela ne pouvait donc déboucher que sur un dialogue de sourd, M. Shultz ayant depuis mardi soir « annoncé la couleur »: il parlerait uniquement avec M. Gromyko de droits de l'homme, et en particulier du Boeing, avait-il déclaré dans

l'avion qui l'amenait à Madrid.

Contrairement à ce que déclarait M. Gromyko mercredi à la BBC, il semble donc que les États-Unis et de nombreux autres pays ne soient pas prêts à « passer l'éponge » de si tôt. Une nouvelle preuve en a été donnée dans la journée à Washington avec la décision du président Ronald Reagan de prendre de nouvelles sanctions - plus dures que celles annoncées lundi dernier - à l'encontre de l'Union soviétique, pratiquement au moment même où se déroulait à Madrid l'entretien Shultz-Gromyko.

M. Gromyko se verra encore demander des explications directement, aujourd'hui à Paris, par le premier ministre français Pierre Mauroy et son ministre des Affaires étrangères Claude Cheysson.

Après avoir quitté la résidence de l'ambassadeur

américain à Madrid, M. Gromyko a été reçu pendant une heure par le ministre allemand des Affaires étrangères, M. Hans-Dietrich Genscher.

À l'issue de cette rencontre, M. Genscher a annoncé qu'il avait clairement expliqué au ministre soviétique que la destruction de l'appareil sud-coréen ne pouvait « en aucun cas être justifiée ».

Il a également demandé à M. Gromyko d'adopter une attitude « positive » face aux tentatives occidentales de renforcer les règlements internationaux sur la navigation aérienne, en interdisant en particulier l'emploi de la force contre un avion civil.

L'annonce de ces mesures américaines « plus dures », sans précisions sur leur teneur, intervient alors qu'à Madrid les pays de l'OTAN, de la Communauté européenne et plus généralement de l'Occident se concertent sur l'attitude à adopter dans l'affaire du Boeing et sur ce qu'il convient de décider au-delà des protestations fermes exprimées dans la majorité des discours.

Pour l'heure, les Dix n'ont pas adopté de position concrète commune, comme par exemple - on en a beaucoup parlé - la suspension pour une durée indéterminée des vols d'Aeroflot à partir des dix capitales vers l'URSS.

Hier dans la soirée, après un dîner des 35 ministres chez le roi Juan Carlos, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN devaient se réunir à 20 h 30 GMT autour de M. Shultz qui devait les informer de son entretien avec M. Gromyko et s'efforcer de les convaincre de la nécessité d'apporter une réponse plus dure à l'URSS.

Les « 16 » s'étaient déjà réunis avec M. Shultz, qui, pour les convaincre, leur avait projeté le film vidéo sur le Boeing présenté, mardi, au Conseil de sécurité des Nations unies avec les enregistrements des propos des pilotes soviétiques.

Avant la réunion avec M. Shultz, M. Gromyko avait eu un entretien d'une heure et quart avec le ministre espagnol des Affaires étrangères, M. Fernando Moran. Les deux hommes avaient évoqué l'affaire du Boeing pendant près de 20 minutes. M. Moran avait ensuite affirmé à la presse qu'il pouvait tirer de sa conversation avec M. Gromyko des « indications » permettant de déduire que l'idée (NDR: de la destruction de l'avion) avait été prise au niveau local.

La marine US riposte

La bataille du Chouf entre dans une phase décisive

BEYROUTH (AFP) — Pour la deuxième journée consécutive, un des pays membres de la force multinationale déployée à Beyrouth a manifesté sa présence militaire à la suite de bombardements contre ses positions. Dans le même temps, les affrontements se poursuivaient dans la montagne en l'absence de nouveaux développements sur le plan politique et diplomatique.

Ripostant à des tirs en provenance de la montagne contre une position des marines dans la région de l'aéroport, au sud de Beyrouth, la marine de guerre américaine a bombardé hier après-midi des positions militaires dans la région de Chemlane, au sud d'Aley, dans la montagne sous contrôle du parti socialiste progressiste (PSP-de Walid Joumblatt).

La position du contingent américain de la force multinationale (États-Unis, France, Italie et Grande-Bretagne) avait été bombardée jeudi à 09 h 20 sans qu'il y ait de blessés parmi les marines, selon un porte-parole militaire libanais.

De source militaire américaine, on indique que les tirs en direction de la montagne ont été effectués à partir du bâtiment de guerre SS Bowen qui fait partie de la 6-ème flotte mouillant au large de Beyrouth. Mercredi après-midi, rappelle-t-on, deux avions de combats américains F-14 du porte-avions Eisenhower avaient survolé Beyrouth et la montagne libanaise sans cependant bombarder de positions.

C'est la troisième fois depuis le 28 août dernier que les marines interviennent directement dans le théâtre des opérations militaires au Liban. Leur principale intervention a eu lieu le 29 août, lorsque des hélicoptères de combat de type Cobra ont attaqué un nid de mitrailleuses lourdes à Choueifat (sud-est de Beyrouth) et une batterie de mortiers à Ouzai (banlieue sud de Beyrouth).

Mardi, après le bombardement du quartier général du contingent français à Beyrouth-Ouest, la France avait fait une démonstration de force en faisant survoler Beyrouth et la montagne par des avions Super-Etendard qui ont effectué une mission de reconnaissance.

La bataille du Chouf qui fait rage depuis mercredi entre les miliciens druzes du parti socialiste progressiste (PSP) de M. Walid Joumblatt et les milices chrétiennes unifiées des « Forces libanaises » est entrée hier dans sa phase décisive.

Cette guerre de montagne sans pitié, où l'on combat de village en village, de maison à maison, où la devise d'un côté comme de l'autre est « pas de quartier » semble tourner au désavantage des Forces libanaises.

Si ces dernières étaient battues, elles se retrouveraient à Beyrouth-Est et dans la montagne au nord, dans leurs positions d'avant l'entrée des forces israéliennes au Liban en juin 1982.

Hier, 48 heures après s'être rendu maître, au prix de très durs combats, de Bhamdoun, le dernier verrou chrétien sur la route Damas-Beyrouth, le PSP a jeté toutes ses forces dans le Chouf.

L'abcès de fixation de cette bataille sans prisonnier était hier la grosse bourgade Deir el Qamar, située à une trentaine de km à l'est de Damour, en plein cœur du Chouf. Là, 40.000 personnes, combattants des Forces libanaises mais aussi et en grosse majorité des réfugiés qui ont fui avec leurs familles les villages bombardés de la montagne, étaient encerclés par les miliciens druzes.

Hier en fin d'après-midi, la radio officielle libanaise a annoncé que la bourgade était soumise à un violent bombardement. Cette information a été confirmée par le Comité international de la Croix Rouge dont un convoi, envoyé dans la journée à Deir el Qamar pour venir en aide aux réfugiés a été bloqué par la violence du pilonnage.

Le PSP avait annoncé dans la matinée qu'il ne bombarderait pas Deir el Qamar

afin d'épargner les vies des civils. L'annonce du bombardement a créé une grande émotion dans la capitale libanaise où l'on craint que Deir el Qamar ne soit bientôt à rajouter à la liste déjà longue des villages martyrs.

Les Forces libanaises, sentant leurs positions craquer au sud-est de Beyrouth, avaient acheminé il y a 48 heures d'importants renforts en hommes et en matériel vers leur quartier général du Liban-Sud, à l'est de Damour (20 km au sud de Beyrouth).

Tous ces effectifs sont maintenant engagés dans la bataille du Chouf et semblaient hier soir en position défensive, l'offensive restant au PSP. Hier, au quartier général des forces libanaises à Beyrouth, l'ambiance était morose. « On ne peut pas se prononcer pour le moment, ça pourrait aller mieux », déclarait-on avec une prudence extrême.

En revanche, dans l'autre camp, l'atmosphère était à la liesse. Hier matin au quartier général du PSP à Sofar (20 km à l'est de Beyrouth), les combattants druzes se déclaraient prêts à aller jusqu'à

Beyrouth. Certains, la tête couverte d'un keffieh, ressemblaient à s'y méprendre à des combattants palestiniens. Interrogés sur leur appartenance, ils éludent la question.

Toute la région de Sofar est occupée par un contingent important de « forces spéciales syriennes », reconnaissables à leurs treillis aux taches vertes jaunes et roses. En arrivant à Beyrouth par la route du nord on trouve le premier poste syrien avant Dhour el Choueir à une trentaine de km de la capitale libanaise dans le Metn.

Les soldats syriens, qui ont installé de multiples positions retranchées dans toute cette région jusqu'à l'ancien poste de contrôle de l'armée israélienne à Sofar, sont agressifs. À chaque barrage, le doigt sur la détente de leur kalachnikov, ils étudient à la loupe les laissez-passer des journalistes. Souvent, des civils syriens, vraisemblablement des agents de renseignements, épaulent les militaires et revérifient les laissez-passer.

Superbe coup de filet de la police de l'Ulster

BELFAST (AFP) — La police d'Irlande du Nord semble avoir marqué un point important dans sa lutte contre les organisations paramilitaires républicaines en annonçant hier soir la détention de deux responsables de l'IRA provisoire, le chef d'état-major et le commandant de la brigade de Belfast.

Les deux hommes, dont les noms ne sont pas révélés tant qu'ils ne sont pas inculpés, figurent parmi les 15 suspects arrêtés mardi à l'aube au cours de perquisitions dans la zone républicaine de Belfast-Ouest sur la foi des dépositions du nouveau super-mouchard, Robert Lean.

Robert Lean, 37 ans, était selon la police le « numéro deux de l'IRA à Belfast » et a décidé au cours de sa détention de passer du côté de la police et de dénoncer ses anciens camarades. Il aurait « donné » une soixantaine de membres de l'IRA, d'après des sources proches de la police.

« Les défections croissantes dans les rangs des organisations para-militaires, aussi bien républicaines que loyalistes (protestantes), ont permis à la police d'arrêter près de 300 personnes jusqu'à présent ».

Dans les milieux républicains à Belfast, on déclarait ignorer hier soir la capture des deux « officiers » de l'IRA et on soulignait la vaste opération psychologique lancée ces derniers jours par les forces de l'ordre à l'aide de contrôles routiers et d'une présence policière massive dans le but de saper le moral de la population nationaliste (catholique).

Les dirigeants du Sinn

Fein (aile politique de l'IRA), qui ont constamment protesté contre l'utilisation des « mouchards » par la police comme seuls témoins à charge devant des tribunaux siégeant sans jury, ont publié dans l'après-midi un communiqué déclarant que la stratégie de la police « était

d'arrêter les activistes du Sinn Fein, y compris nous-mêmes ».

M. Gerry Adams, vice-président du Sinn Fein et député de Belfast-Ouest, a affirmé que la police cherchait à l'arrêter. « S'ils veulent m'arrêter, a-t-il ajouté, ils le peuvent, je suis là ».

7,746 moudjahidines exécutés en Iran

PARIS (AP) — Les moudjahidines du peuple, la principale organisation de guérilla en Iran, a diffusé hier les noms de 7.746 de ses membres ou sympathisants qui, affirme-t-elle, ont été exécutés par les autorités iraniennes depuis le 20 juin 1981.

Un porte-parole a précisé que figurent dans la liste les noms de 3.871 « martyrs » dont la mort n'a jamais été admise par les autorités iraniennes.

Mitterrand recevra Gromyko sur fond de crise

PARIS (AFP) — Initialement prévue pour lundi et mardi derniers, puis reportée après l'affaire du Boeing sud-coréen, la visite que doit faire le chef de la diplomatie soviétique, M. Andrei Gromyko, à Paris aujourd'hui aura pour toile de fond une impressionnante série de crises internationales.

De source officielle, on a indiqué hier soir que le président français, M. François Mitterrand, avait décidé de recevoir aujourd'hui le ministre soviétique, jugeant « nécessaire d'exposer à M. Gromyko le point de vue de la France sur les problèmes

graves de l'heure ». L'aggravation de la tension entre Paris et Damas, proche alliée de Moscou, ainsi que le désaccord franco-soviétique sur la situation au Tchad figurent en tête d'une longue liste de sujets de désaccord.

La tragédie de l'avion civil abattu par la chasse soviétique au-dessus de l'île de Sakhaline est, de plus, loin d'être oubliée. Le premier ministre français, M. Pierre Mauroy, a affirmé mardi que la France dirait « à M. Gromyko ce qu'elle pense de l'acte absolument inqualifiable » que constitue la des-

truction du Boeing.

Hier à Madrid, M. Claude Cheysson, chef de la diplomatie française, a déclaré que la France allait demander des explications complémentaires à M. Gromyko sur cette affaire et « bien lui marquer que l'assassinat demeure ».

M. Cheysson a évoqué « l'acte brutal, inqualifiable, choquant, bouleversant, incroyablement » que sont des avions militaires à tirer sur un avion civil et à porter ainsi la responsabilité de la mort de 269 hommes et femmes ».

Le ministre a souligné que cet acte s'ajoutait à une longue liste de comportements « contraires à la lettre comme à l'esprit des engagements souscrits à Helsinki ». Il a cité ainsi « l'occupation persistante de l'Afghanistan, l'accroissement constant du potentiel militaire d'un État qui, surestimant ses intérêts de sécurité et minimisant ceux de ses partenaires, a fait apparaître un dangereux déséquilibre en Europe, la situation en Pologne qui ne correspond pas aux aspirations du peuple polonais (...) enfin le sort fait dans certains pays à certains droits fondamentaux de l'homme: liberté individuelle, liberté syndicale, liberté religieuse, droit à l'information ».

Accord sur les bases US en Grèce

ATHÈNES (AFP) — La Grèce et les États-Unis ont signé hier soir à Athènes l'accord sur l'avenir des bases américaines de Grèce, annonce-t-on officiellement dans la capitale grecque.

Cet accord a été signé par le secrétaire d'État grec aux Affaires étrangères, M. Yannis Kapsis, et le chargé d'affaires américain en Grèce, M. Alan Berlind, en l'absence de l'ambassadeur des États-Unis en Grèce, M. Montague Stearns, actuellement en congé.

MM. Kapsis et Berlind ont également signé deux lettres échangées entre les deux gouvernements concernant l'aide militaire américaine à la Grèce. Ces lettres ainsi que les textes de l'accord en grec et en anglais seront publiés aujourd'hui simultanément à Athènes et à Washington à 16 heures GMT.

1er prix
concours PNE - UQM 82

l'autotestament

La façon sûre, simple et légale de faire vous-même votre testament:

- Conçu par un notaire pour les situations courantes.
- Prix modéré.
- Enregistré et confidentiel.

Protégez vos héritiers des problèmes et des contestations de testament.

Informations gratuites à:

(514) 669-3510

ou à: 15 Boul Lévesque, Laval (Pont-Viau), H7G 1B3

DÈS AUJOURD'HUI

POUR RECEVOIR LE DEVOIR À DOMICILE DANS LA RÉGION DE HULL-OTTAWA:

1-800-361-6535

ou

1-800-361-5699

POUR TOUTES LES AUTRES RÉGIONS SAUF QUÉBEC ET MONTRÉAL:

1-800-361-6059

Généreuse et inefficace

LES minces marges de manoeuvre dont disposent les gouvernements sont absorbées pour une bonne part par des programmes de création d'emplois. Insuffisants selon les uns, inefficaces selon les autres, ces programmes constituent des « intouchables » tant la préoccupation de l'emploi est majeure et tant leur élimination apparaît suicidaire politiquement. En effet, tous les caucus du pays, de la droite la plus sévère à la gauche la plus centriste, tiennent le même langage et étalent la même inquiétude envers le marché de l'emploi. Mais peu de représentants gouvernementaux posent la question de l'efficacité de ces programmes. Le ministre des finances, M. Marc Lalonde n'a pas hésité à le faire dans une entrevue récemment accordée à notre collègue Paule des Rivières, publiée dans notre édition de mardi.

Les propos du ministre ont apparemment scandalisé ceux qui croient qu'une décision budgétaire se traduit nécessairement par les résultats prévus. Ils ont agacé certains membres du caucus du PLC convaincus que la saison n'est pas à l'auto-critique publique. Mais les interrogations de M. Lalonde méritent mieux qu'un lessivage rapide. En effet, un discours strictement politicien ferait l'apologie de ces programmes, là où s'imposent pourtant des évaluations rigoureuses. Il en ferait de plus une catégorie à part faussement dissociée de la politique générale de l'État.

Faut-il injecter des fonds additionnels dans des programmes gouvernementaux de création d'emplois sans avoir mesuré au préalable les coûts, les délais d'application des politiques et la qualité et la durée des emplois créés? Faut-il injecter des fonds additionnels dans ces programmes en créant ainsi des emplois temporaires et en limitant des investissements susceptibles de créer dans la plus longue durée des emplois stables et bien rémunérés?

Il apparaît indispensable que soit périodiquement mesurée la performance des programmes gouvernementaux de création d'emplois. Des règles de mesure doivent être élaborées et les résultats de leur application soumis à la discussion publique. Cette option a été partiellement retenue par le Parlement canadien qui créait en mai 1980 un groupe de travail sur les perspectives d'emploi pour les années 80. Les parlementaires ont produit d'intéressantes observations et recommandations. Ils ont noté que les employeurs considéraient les Centres d'emploi comme un dernier recours dans la recherche de main-d'œuvre. À leur jugement, la plupart des programmes d'emploi n'ont pas produit les résultats escomptés et les politiques de main-d'œuvre ont été inefficaces et trop marquées par les exigences immédiates. Il est par exemple inconcevable qu'après des décennies on en soit encore à pointer la pénurie de travailleurs spécialisés dans de nombreux secteurs d'activités, secteurs des technologies nouvelles mais aussi secteurs plus traditionnels. De plus, la multiplication des programmes a créé une confusion considérable à la fois chez les fonctionnaires et chez les usagers. Ce problème a été résolu en août, le conseil du Trésor ayant réduit le nombre de programmes existant

de douze à quatre.

Sans exclure l'injection de nouvelles ressources dans les programmes publics de création d'emploi, il apparaît indispensable que ces derniers soient d'abord soumis à une évaluation rigoureuse à moins d'accepter qu'ils soient de véritables passeoires. La seule mesure de l'utilisation maximale des budgets évoquée récemment dans nos pages par un ministre du gouvernement québécois semble bien aléatoire. Du quantitatif, il faut passer au qualitatif au risque même de voir ses illusions déjouées par la rigueur des faits. Une étude d'évaluation des programmes de création d'emplois concluant à leur inefficacité a semé la consternation à Québec en avril dernier. C'est précisément ce genre de travaux qui permettront de distinguer entre le volontarisme politique et les véritables résultats de programmes dont l'inspiration est par ailleurs généreuse. Mais on ne demande pas d'une politique d'être généreuse si elle n'est pas d'abord efficace.

Enfin, les bénéfices des programmes de création d'emplois ne peuvent être mesurés isolément. Ces programmes sont partie d'un ensemble plus vaste et déterminant pour l'étendue et la qualité du marché de l'emploi. Multiplier ces programmes dans un environnement fiscal et réglementaire peu compétitif ne servirait à rien sinon à épuiser bien rapidement des budgets dont la source serait par ailleurs bloquée. On a noté récemment que ces programmes sont plus efficaces dans les régions où le secteur privé est vigoureux. On a aussi souligné les conséquences navrantes d'une conception centralisée de ces politiques et les effets destructeurs des guerres de capitaux livrées sans scrupule sur le dos des plus démunis.

Dans son discours du budget du 19 avril dernier, M. Lalonde affirmait que le gouvernement fédéral « aura cette année le programme d'aide directe à la création d'emplois le plus considérable jamais mis en place au Canada ». Le ton ne trompait pas. Mais quatre mois plus tard, il s'interroge publiquement sur l'efficacité de ces programmes et avoue entretenir « d'immenses réserves » à ce sujet. On voit mal dans les circonstances présentes un désengagement des gouvernements. Des régions défavorisées, des citoyens aptes au travail et laissés pour compte ont besoin de ces programmes.

Mais avant d'y investir de nouvelles ressources, on doit s'assurer que les budgets déjà disponibles servent vraiment à la création d'emplois et ne bloquent pas dans l'appareil administratif. On doit s'assurer de plus qu'une partie plus importante de ces budgets sont versés à la formation de la main-d'œuvre en tenant une comptabilité beaucoup plus rigoureuse des besoins. On n'insistera jamais assez sur ces aspects puisque nos programmes sont dramatiquement insuffisants à cet égard. M. Lalonde doit maintenant convaincre ses collègues de la nécessité de ce travail peu glorieux à quelques mois d'une élection générale. La tâche ne sera pas aisée.

— JEAN-LOUIS ROY

La répétition générale

AUTRE SIGNE d'approche du pouvoir, le cabinet-fantôme qui vient de remplir le nouveau chef conservateur, M. Brian Mulroney, s'attire presque autant d'attention que le dernier remaniement ministériel du côté des libéraux. Les cabinets-fantômes, comme leur nom l'indique, ne sont pourtant que l'ombre de la chose réelle. Les titulaires de ministères fictifs n'ont ni les moyens ni, très souvent, l'occasion de suivre à la trace les actions et décisions de leurs vis-à-vis des banquettes ministérielles. Il arrive rarement qu'un député, plus responsable et plus acharné que la moyenne, y fasse une marque mémorable.

Mais l'utilité subsidiaire de ces nominations, on l'aura deviné, c'est de permettre au leader d'évaluer son monde, d'en récompenser quelques uns en les mettant en vitrine, et de préparer en douce l'exercice toujours difficile et conflictuel de composition du futur premier vrai cabinet. À cette aune des objectifs internes au parti, l'équilibre d'ensemble des choix de M. Mulroney ne laisse guère à critiquer. Ses fanfaronnades de campagne au leadership avaient fait craindre le pire favoritisme; il s'est plutôt consacré à rapiecer les pots cassés au cours des derniers mois, et a installé au sommet une majorité de députés partisans de son principal adversaire, Joe Clark, de même que les autres candidats au leadership, les Crosbie, Crombie, Wilson. Il fait ainsi d'une pierre deux coups: il colmate le parti, et se donne une bonne équipe puisque M. Clark avait su se rallier les meilleurs talents de la

députation, et que les autres candidats étaient de mérite reconnu.

Dans la plupart des postes clés, son équipe peut se mesurer à la brochette ministérielle d'en face. Les dossiers économiques, cruciaux pour les prochains mois, seront entre bonnes mains avec M. Crosbie aux Finances, M. Wilson à l'Industrie et commerce, M. Mazankowski aux Transports, Mme Pat Carney à l'Énergie. Mais il est une fonction majeure où le choix de M. Mulroney est tout simplement renversant, tout autant que dangereux s'il devait trouver suite un jour dans le vrai ministère: M. Sinclair Stevens — est-ce possible — sera critique de l'opposition pour les Affaires extérieures.

Cet ancien président du Conseil du trésor, qui aurait vendu le gouvernement tout entier à l'entreprise privée s'il l'avait pu, fut l'un des premiers à lâcher son chef pour passer dans le camp Mulroney. Il est possible qu'on lui ait laissé le choix de la récompense. Et ce qu'il veut, généralement, c'est terrasser le communisme mondial sous toutes ses formes, de la subversion latino-américaine jusqu'à la canadienne qu'incarne à ses yeux Pierre Trudeau le rouge. L'analyse de la politique étrangère n'était déjà pas le talent particulier du Parti progressiste-conservateur; aux Affaires extérieures, malgré sa bonne volonté, Mme Flora MacDonald n'a pas laissé de souvenir impérissable et M. Clark, comme chef de gouvernement, était en apprentissage houleux. Le nouveau chef ne s'y intéresse guère et au sur-

plus, le voilà qui se dote d'un pourfendeur de moulins à vent pour parcourir le monde. Même en brandissant la profession de « modération » qu'il lui a prudemment fait signer avant de lui donner le poste, M. Mulroney montre ici qu'il peut faire passer son intérêt propre avant l'intérêt d'État. Espérons qu'il saura se raviser pendant cette période de simple répétition générale.

Sauf cette bizarre nomination, M. Mulroney a réservé des postes plutôt mineurs à la faction de droite qui lui a servi de marchepied, si bien que son cabinet-fantôme reste prudemment au centre, ce logis éprouvé du pouvoir canadien. Il y manque des francophones et des représentants du Québec, c'était techniquement inévitable, faute de matière première. La carence aurait été moins dure à avaler si M. Mulroney n'avait pas donné un goût de cirque à ses décisions de ce côté en nommant son unique député québécois, M. Roch LaSalle, au patronage (Travaux publics) et en lui flanquant comme adjoint un farouche adversaire de la francophonie en général et du bilinguisme en particulier, M. Dan McKenzie, qui devrait plutôt être expulsé du caucus, comme autrefois le maire Jones de Moncton.

L'ensemble dit bien le style du nouveau chef conservateur: une remarquable habileté pour la conciliation, et son envers, un oecuménisme sans limites, et parfois sans principes, qui n'a pas fini de surprendre.

— LISE BISSONNETTE

Une trêve bienvenue

LA TRÊVE judiciaire qui vient d'être conclue entre Terre-Neuve et Québec dans le conflit de Churchill Falls est une excellente nouvelle. Les discussions entre les deux provinces n'ont pas encore abouti à un règlement à l'amiable, loin de là; et si les négociations devaient échouer, la Cour suprême du Canada devra trancher le litige. Mais déjà la reprise des contacts marque un progrès, sinon encore un tournant, dans les relations entre Québec et St. John's. Il faut s'en réjouir et féliciter les artisans de cet heureux développement.

La querelle à propos du contrat de Churchill Falls en était venue à envahir l'ensemble des rapports entre les deux gouvernements et à écarter la coopération entre les deux capitales sur les projets, hydro-électriques et autres, que le Québec et Terre-Neuve peuvent avoir en commun. La crainte d'une décision défavorable en Cour suprême explique peut-être davantage cette soudaine sagesse que l'éclosion d'une nouvelle maturité et l'inauguration d'une politique d'envergure chez MM. Peckford et Lévesque. Mais la sagesse vient en la pratique.

Les deux gouvernements doivent tout faire pour résoudre ce contentieux, qui bloque l'avenir autant qu'il retarde la deuxième tranche du célèbre projet ouvert par la Brinco il y a vingt ans.

Car les deux provinces restent liées l'une à l'autre par la géographie. Si Terre-Neuve gagnait sa cause en Cour suprême, cela ne lui vaudrait pas pour

autant la coopération du Québec dans la mise en valeur du potentiel inexploité de la rivière Churchill et des autres bassins du Labrador. À l'inverse, une victoire de l'Hydro-Québec devant les tribunaux n'inciterait pas les Terreneuviens à renoncer à leurs revendications. Comme les Québécois dans d'autres grandes causes amèrement célèbres, ils s'en prendraient, pas nécessairement à tort, à l'inéquité du régime fédéral canadien. Aucune des deux provinces ne peut se payer le luxe d'une querelle de cent ans.

Dans l'immédiat, la situation énergétique présente un portrait fort différent de ce qu'il était voici peu d'années. L'Hydro-Québec n'a plus un besoin absolu de Churchill, même si elle reste responsable de la dette contractée pour la construction du barrage. Si cette baisse de la demande devait du rer plus d'années que l'on prévoit, le surplus rendu ainsi disponible pourrait avantageusement être vendu en Nouvelle-Angleterre (ou en Ontario, si la province voisine continue de fermer ses centrales nucléaires).

Une forte reprise économique, au contraire, épuiserait vite les surplus et relancerait la question de savoir quels barrages seront les plus économiques et les plus profitables. Churchill possède un potentiel intéressant à cet égard, mais il ne peut être exploité sans le concours du Québec. La Baie James est loin d'être terminée, mais le potentiel considérable qui n'a pas encore été harnaché coûte cher. C'est pourquoi Québec considère la possibi-

lité d'exploiter les autres rivières du Labrador, ce qui ne peut se faire sans le concours de Terre-Neuve.

Les termes mêmes des négociations en cours n'ont pas été rendus publics. Il faut souhaiter que Québec n'y mêle pas la controverse territoriale du Labrador. En revanche, puisque l'Hydro s'est toujours montrée ouverte à des négociations, et donc à une réouverture au moins indirecte des ententes passées, il faut comprendre que Québec est prêt à faire des concessions qui vont satisfaire St. John's dans un avenir immédiat. Une formule qui permettrait à Terre-Neuve de réduire le coût de son électricité et sa dépendance à l'égard du pétrole ne devrait pas être impossible à trouver.

De même, si on considère que Québec aurait pu construire des barrages sur son territoire plutôt que de s'engager, à Churchill, dans un contrat au coût « instable », la très longue convention avec Terre-Neuve ne paraît pas aussi inéquitable qu'on l'a dit. Par contre, il est bien évident que le Québec, qui n'a pas épuisé son potentiel propre, s'est trouvé à bloquer une partie de celui de Terre-Neuve sans que cette province en retire certains avantages légitimes, notamment en cas de revente à l'exportation. Il ne devrait pas être interdit de partager le profit tiré des « surplus » actuels et de jeter les bases d'un partage éventuel des revenus tirés des ventes d'exportation au tournant du siècle.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

La charte des droits: une analyse trop désinvolte

PIERRE TRUDEL

Professeur au Centre de recherche en droit public de la faculté de droit de l'Université de Montréal.

RÉPONSE

LA DÉSINVOLTURE avec laquelle Pierre Lemieux fait état de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et la Charte canadienne des droits et libertés (LE DEVOIR du 1er septembre) invite à une tentative de rétablir un peu de rigueur dans le traitement de telles questions.

M. Lemieux affirme que la charte du Québec n'est « qu'une loi parmi d'autres, (...) ne s'applique pas aux lois antérieures et peut être contredite par n'importe quelle loi postérieure », pourtant, la Charte des droits et libertés de la personne du Québec a été modifiée le 17 décembre 1982 (L.Q. 1982, c. 61). Lorsque d'ici quelques semaines toutes les dispositions de la loi modificatrice seront en vigueur, la charte s'appliquera à toutes les lois du Québec, y compris les lois antérieures. Il est grossièrement inexact de prétendre, comme le fait M. Lemieux, que la charte « a été modifiée sans arrêt pour ne pas embêter le gouvernement ». Lorsqu'elle le fut, c'était surtout pour ajouter aux droits et libertés garantis. Tous ceux qui ont vécu au Québec depuis 1975 se rappelleront à quel point certaines tentatives d'adopter des lois dont le gouvernement souhaitait qu'elles aient effet malgré la charte se heurtèrent à un tollé. Aussi, l'on peut constater que les lois du Québec s'appliquant mal-

gré la charte québécoise sont, fort heureusement, très rares.

M. Lemieux semble faire état des « droits de l'homme » au sens libéral, ce qui l'amène à récuser l'expression moins sexiste de « droit de la personne » et reléguer au titre de privilège le droit à l'égalité. On aurait aimé qu'il fasse davantage état de cette conception « libérale » des droits de l'homme qui, en dernière analyse, se limite à proclamer la liberté d'entreprise et à fétichiser le droit de propriété. Il n'est pas étonnant que l'on ne croit plus, de nos jours, que ces deux libertés soient suffisantes pour garantir le respect véritable des droits de la personne.

Le rapprochement que M. Lemieux fait de la charte canadienne et de celle du Québec avec les législations nazies et fascistes étonne encore plus. S'il avait une connaissance élémentaire du sujet, il saurait que les droits fondamentaux sont, entre eux, susceptibles d'applications contradictoires. Aussi, les dispositions de la Constitution canadienne et de la charte québécoise reconnaissant que les droits peuvent faire l'objet de limites raisonnables devraient plutôt s'analyser comme une assurance contre le « gouvernement des juges », qui, autrement, seraient amenés à définir seuls la substance des droits et libertés. Comme c'est de toute façon dans le système judiciaire que sont renvoyés les conflits qui surgissent dans l'interprétation des divers droits et libertés reconnus aux personnes, les auteurs de la charte canadienne et de la charte québécoise ont trouvé plus démocratique de laisser aux élus le soin de poser les balises délimitant le champ des droits et libertés, quitte à laisser aux tribunaux le soin de faire les autres articulations. On est loin des approches nazies ou fascistes.

Aux États-Unis, en dépit du libellé en apparence absolu du premier amendement de la Constitution (« Congress shall make no law »), les tribunaux ont dû délimiter les balises des libertés et des droits. Ils n'ont pas invalidé toutes les lois qu'on aurait pu trouver contraire aux droits garantis par la constitution. Au contraire, c'est un mécanisme complexe d'interprétation et de « mise en balance » d'intérêts divergents qui caractérise le contentieux constitutionnel américain.

Les droits sociaux ne sont pas l'apanage des États fascistes. Les constitutions modernes comme celle de la RFA ainsi que des textes internationaux en font la proclamation. C'est qu'il dégage depuis au moins vingt ans un consensus pour constater l'insuffisance des vertueuses proclamations des « droits de l'homme » héritées du XIXe siècle afin d'assurer le respect et la liberté véritable de la personne humaine.

La conception libérale des « droits de l'homme » est manifestement incapable de procurer une théorie cohérente permettant de développer un régime efficace de protection véritable de la dignité des personnes. Il est heureux que la charte canadienne et surtout, la charte du Québec, aient pu s'éloigner, bien que dans une modeste mesure, des conceptions archaïques auxquelles M. Lemieux paraît si attaché.

Il reste évidemment beaucoup à faire pour analyser la portée véritable des droits fondamentaux ainsi que la notion de droits sociaux. Cela ne saurait avoir lieu en marge d'une analyse rigoureuse des processus d'articulation entre des droits et libertés, susceptibles de venir en contradiction.

LETTRES AU DEVOIR

La lourde botte du Cosaque

QUE Pierre Vadeboncoeur se rassure. Si les Américains étaient aussi incultes et insignifiants qu'il le prétend dans son dernier ouvrage, ils auraient déjà riposté, massivement, à l'agression barbare des tsars soviétiques contre les 269 civils voyageant à bord du Boeing 747 coréen, l'autre nuit.

Mais aujourd'hui je vous garantis, par exemple, que nous ne serions plus là à dissenter *ad nauseam* sur le sujet, pendant que du côté sombre de la planète, le mercenaire recharge son arme. Pulvérisés que nous serions tous, nous et nos brillants bavardages ! Tout de même, quand on y pense un peu, quelle tranquillité notre extermination ramènerait sous ces ciels, une paix telle que ce petit coin perdu de la galaxie n'en a certes pas connu depuis des millénaires.

Revenons à nos tsars. Il serait donc imprudent, voire fatal, et les Américains le savent, you bet, de sous-estimer la remarquable intelligence des plantigrades du Soviet suprême. Voilà une engance qui, chassée de lourdes bottes cosaques, ne cesse de piétiner avec une rare adresse tout ce qui bouge autour d'elle et qui a tout de même réussi, jusqu'à présent, à tenir à l'écart du monde et du vingtième siècle, 250 millions d'individus. Ce n'est pas rien.

Le fond de ma pensée, c'est ceci: nous n'aurons pas trop de toute l'ingéniosité et du discernement dont nous sommes capables, nous Occidentaux, pour ramener à la raison, si je puis m'exprimer ainsi, tous les Darth Vader qui règnent sur la Sainte Russie, depuis Dieu sait quand. Or, veut pas, dans cette entreprise, dont l'urgence dépasse peut-être en importance celle de notre projet national, les Américains sont nos plus sûrs alliés.

L'insignifiance, c'est pas avec ça qu'on bâtit des moulins à vent. Ou qu'on les démolit.

— JEAN-CL. BOURBONNAIS
Montréal, 5 septembre

Ces frontières qui m'angoissent

Lettre en réponse à M. Florian Houle, LE DEVOIR du 2 septembre

EN soulignant les différences d'approche qui vous distinguent de l'éminent astro-physicien Hubert Reeves, à propos de l'évolution de l'univers, vous ne pouviez mieux exprimer le dilemme des philosophes contemporains: l'univers est-il absurde et inanimé ou évolue-t-il vers une finalité ? Le débat actuel à ce propos est en soi un fait crucial de l'histoire de l'humanité et votre opinion, confrontée à celle de M. Reeves, en illustre parfaitement les termes. Il est à noter que ce débat suscite les opinions tant de scientifiques que de philosophes et de religieux, et plus important encore, qu'on retrouve des représentants de tous ces groupes dans chacune des deux « écoles ».

Mon propos des deux « écoles » n'est pas de poser les termes d'une question existentielle et cosmique. Je voudrais seulement vous signaler que tout en attribuant l'évolution de l'univers et l'apparition de l'homme à un Être infini, le Père Teilhard de Chardin, que vous invoquez contre Reeves, a défini une notion d'émergence résumant un processus de complexification très semblable à celui décrit par ce dernier. On pourrait presque dire que ces deux hommes ont fait un bout de chemin ensemble,

si ce n'était qu'ils sont nés à des dizaines d'années d'intervalle. Reeves, dans son livre intitulé *Patience dans l'azur*, évoque même la pensée du Père Teilhard avec, si non un acquiescement, à tout le moins une sympathie évidente.

Là où leurs routes se séparent, c'est lorsque, tous deux humbles devant plus grand qu'eux-mêmes, l'un nomme ce « plus grand », tandis que l'autre avoue n'en connaître que quelques aspects lumineux, et par là ne sent pas habilité à lui prêter un visage ou une personnalité. Reeves ne refuse même pas de voir dans l'évolution de l'univers une « intention ». Il se contente d'énoncer ce qui constitue le départ de toute recherche sincère, en disant: « Je ne sais pas ».

Je vous le demande, M. Houle, qu'y a-t-il d'angoissant à constater que l'univers est tellement grand qu'on ne peut espérer le saisir dans une vie d'homme, pas même dans une vie d'humanité? Un champ de connaissance et d'exploration aussi vaste, n'est-ce pas la liberté assurée de pouvoir y courir et s'y ébattre sans jamais toucher de frontière?

Quant à moi, ce sont précisément les frontières qui m'angoissent, et encore plus le désir des hommes d'en avoir et de mourir pour elles. Et c'est précisément de cela dont Hubert Reeves ne semble pas vouloir lui non plus.

Je lui rends hommage pour avoir su, tout comme Teilhard de Chardin, si bien décrire l'univers, oeuvre par ailleurs collective et inachevée... heureusement.

— NOËL FORTIN
Saint-Hubert, 2 septembre

Les indiscretions d'un critique

Lettre adressée à M. Richard Gay, critique cinématographique au DEVOIR

LE PEU de place que les quotidiens montréalais autres que LE DEVOIR accordent au cinéma, et la désespérante médiocrité des quelques comptes rendus qu'on y trouve, font que tout cinéphile doit presque inévitablement s'en remettre à vous.

Sachez tout de suite, M. Gay, que cette obligation, loin de nous être une corvée, est au contraire des plus agréables. Votre jugement est sûr, sobre, vigoureux. Vous écrivez sur les films et non, par pellicule interposée, sur vos états d'âme, comme le font tant d'autres.

Oh! certes, la critique cinématographique étant par définition hautement subjective, nous ne pouvons prétendre partager toutes vos vues. Ainsi, nous nous refusons à voir dans l'affrontement Danton-Robespierre une transposition du combat Walesa-Jaruzelski. Mais enfin...

Nous n'avons vraiment qu'une réserve: votre fâcheuse tendance à nous dévoiler le dénouement des films, ou pire encore, les détails sur lesquels reposent parfois les constructions ingénieuses de l'intrigue. Vous nous faites penser à l'impertinent qui, ayant déjà vu le film seul, y retourne cette fois avec sa bonne amie et ne peut s'empêcher, de vive voix et à grands renforts de coup de coudes complices, de révéler, pour l'édification de toute la salle, que les micro-films sont dissimulés dans le pot de fleurs ou que le sinistre empoisonneur se cache sous les traits d'une digne et respectable grand-mère. Était-il nécessaire par exemple de nous dire que *L'Homme blessé* prend fin « avec le meurtre de Jean qui n'aura pas su satisfaire la soif d'amour d'Henri (LE DEVOIR du 23 août) ou que le jeune ouvrier, dans *L'Argent* de Robert Bresson, sera « finalement poussé au meurtre » ? (LE DEVOIR du 24 août).

De grâce, M. Gay, contenez-vous, ne vendez pas la mèche ! Les responsabilités de votre fonction, qu'accroît l'insuffisance de vos compères,

vous imposent le devoir de ne pas divulguer l'anecdote, qui somme toute n'est qu'accessoire à l'expression du 7e Art.

Et ne faites pas insulte aux quelques-uns qui savent reconnaître que vous êtes le seul digne d'être lu. Vous nous gâcheriez ainsi le plaisir.

— JOSEPH FACAL
et FRANÇOIS GRENIER
Montréal, 5 septembre

Un génocide indiscutable

Lettre adressée à M. Ozdemir Benler, ambassadeur de Turquie à Ottawa

J'AI LU et relu dans LE DEVOIR du 3 août votre riposte à M. Jean-Claude Leclerc concernant ses réflexions au sujet du génocide arménien.

Je ne vous en veux pas pour vos menaces, ni même pour votre plaidoyer paternaliste. Nationalisme d'office, déformation professionnelle ou pourquoi pas ? maquignonnage enligné pour vous agripper à votre gagne-pain, ont concouru à l'élaboration de cet échecaveu pâteux truffé d'illogismes.

J'évitai de ramener au niveau d'un débat ce qui nous sépare si fondamentalement, où pour commencer, un minimum de probité aurait été de rigueur.

Or, c'est de cela que j'aurais aimé vous entretenir justement: d'honnêteté intellectuelle. Dans n'importe quelle langue, même si l'écriture se fait de haut en bas ou de droite à gauche, la vérité n'a qu'un seul sens. Il y eut génocide.

De prime abord, je ne vous en blâme pas. Je ne vous connais pas et dénués des variantes de nos deux identités, nous aurions pu peut-être nous estimer réciproquement. Mais l'Histoire a fait de votre gouvernement des sultans et des pachas un gouvernement de criminels et de ma nation, un peuple mutilé, une nation martyre.

C'est essentiellement vouloir nier cette page de l'Histoire qui fait de votre gouvernement d'aujourd'hui et de tous ceux qui souffrent de nazisme intellectuel congénital partout à travers le monde, des complices et des récidivistes potentiels en permanence, tout aussi logiquement qu'il pousse de jeunes légataires de ma race au sacrifice suprême.

Aussi, tant que les lacerations d'un obscurantisme médiéval ne seront pas reconnues et réparées au bistouri de la conscience universelle au lieu de vouloir être réfutées et applanies au yatagan d'un néo-despotisme, nous resterons à des milliers de lieues de distance de l'entendement et de l'intelligence humains que vous semblez ou prétendez respecter.

— SOUREN BECHLIAN
Montréal, 30 août

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél. 332-0680. ABONNEMENT: Edition quotidienne \$110, par année, six mois \$56, trois mois \$30. À l'étranger: \$120, par année, six mois \$62, trois mois \$35, édition du samedi \$26, par année.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Edition quotidienne: \$25 par semaine. Le samedi: seulement \$50. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

UN CLUB «ANDRÉ-LAURENDEAU»

**SOLANGE
CHAPUT ROLLAND**

DEPUIS l'accord constitutionnel de 1982 signé par dix gouvernements, une partie de notre population ressent, mais sans toujours le dire, son isolement et elle réalise que notre collectivité ne pèse guère dans le fragile équilibre de notre nouvelle fédération.

Depuis la disparition de l'Institut canadien des affaires publiques qui rejoignait des milliers de citoyens qui se rendaient dans les Laurentides pour discuter des problèmes du temps, il n'existe plus, hors des colloques officiels qui invitent les mêmes personnes à discuter les mêmes sujets depuis

près de quinze ans, un lieu et une association pour les Québécois qui auraient le goût de la parole non partisane. Ils ne savent plus où et comment se regrouper.

Société nouvelle — Le Québec de l'après-rapatriement ne devrait-il pas se donner les outils et le moyen de scruter notre société pré-référendaire? Nous ne savons plus vers quelle direction nous allons, et nous ignorons quelle est la philosophie de base de cette nouvelle société issue de la Révolution tranquille qui a galvanisé notre génération, mais laisse indifférente celle qui monte vers de nouveaux horizons et qui entend prendre en charge son évolution.

J'ai évoqué plusieurs fois dans des articles et causeries, la nouvelle solitude du Québec en affirmant que le temps était venu de «séparer la question nationale de la partisanerie poli-

tique». (LE DEVOIR du 28 juillet) et le nom d'André Laurendeau a jailli de ma mémoire. Pourquoi ne pas le tirer de son éternité pour le remettre parmi nous et fonder, en souvenir de son influence et de ses écrits sur le Québec et le Canada, le *Club André-Laurendeau*? J'ai aussitôt informé quelques amis de mon souhait, et tous ceux qui en ont discuté avec moi, m'ont appuyée. L'idée que nous pourrions nous inspirer de la mémoire d'André Laurendeau, de sa courtoisie, de sa lucidité, de sa courageuse perception «des deux grandes majorités» et de sa volonté de chercher la voie à l'égalité et à la dualité, devrait nous inspirer à articuler une pensée politique qui correspond à notre temps et à notre isolement.

Structures — Mais pour que le Club André-Laurendeau naisse, il lui faudra de l'aide, des conseillers, un ou une

présidente, un conseil d'administration, une charte, etc. Un mandat sera formulé par les dix pétitionnaires qui en deviendront les membres fondateurs, et des membres seront recrutés. Une première assemblée serait tenue au début de 1984 pour officiellement créer le Club André-Laurendeau.

Documents — Il existe dans nos archives des documents méconnus du grand public et ils devraient servir de phare au voyage politique, constitutionnel, social, économique, culturel, syndical, etc., que le Club André-Laurendeau nous inciterait à entreprendre, non dans la perspective d'hier, mais dans celle de demain:

1) les admirables pages dites bleues, écrites par André Laurendeau au nom de la commission Laurendeau-Dunton;

2) le livre Vert sur la culture, de l'ex-ministre, Jean-Paul L'Allier;

3) le livre bleu sur la loi 101 de M. Camille Laurin;

4) le rapport *Se Retrouver* de la Commission de l'unité canadienne, que je vous prie d'accepter, malgré mes efforts trop répétés pour le rescaper du naufrage!

Plusieurs autres documents pourraient, si nous les étudions de nouveau, inspirer ceux des membres du Club André-Laurendeau.

Suggestions — Tout ce que je propose dans ce texte, en marge de la fondation du Club André-Laurendeau, ne sont que des suggestions très subjectives. Le conseil d'administration une fois formé, décidera lui-même de l'orientation de ce Club, mais pour bâtir quelque chose, il faut repérer les fondations qu'il faut remplacer par des poutres plus solides, une fois les plans de la maison acceptés.

Il me reste une dernière interrogation à poser: qui seront nos mem-

bres? Anglophones et francophones du Québec seulement? Accepterons-nous les élus du peuple au sein de l'Assemblée nationale ou de la Chambre des communes ou bien uniquement des citoyens habilités et désireux de discuter les problèmes qui nous préoccupent? Toutes ces questions demeurent en suspens et elles expliquent pourquoi je crois essentiel de les poser avant même que nous avançons dans ce projet exaltant, s'il rencontrait votre approbation et recrutait votre adhésion.

J'aimerais connaître votre opinion sur la possibilité de créer tous ensemble le Club André-Laurendeau. Nous avons besoin de nous regrouper autour de sa lucidité, et peut-être a-t-il lui aussi besoin de se retrouver parmi nous afin de recevoir la preuve que nous aussi, nous nous souvenons qu'un jour, pour nous aider, «il a plongé».

De l'anti-israélisme à l'antisémitisme

ARTHUR HIESS

Directeur exécutif de la Ligue des droits de l'homme du B'nai Brith

LE PROBLÈME de l'antisémitisme — et, de façon plus générale les attitudes véhiculées à l'endroit des Juifs — constitue l'un des plus importants sujets d'étude des historiens, des sociologues et des psychologues. On entend souvent dire que l'antisémitisme est en perte de vitesse dans la société. On considère alors les préjugés anti-juifs comme une réalité sociale qui serait sur son déclin. On connaît très peu d'individus affichant un antisémitisme virulent, comme ce fut maintes fois le cas dans l'histoire, et encore moins qui se fassent les apôtres visibles d'une discrimination anti-juive. Dans cette perspective, les gens sont perçus comme faisant preuve d'une plus grande ouverture d'esprit dans les sentiments qu'ils éprouvent envers les Juifs et leur témoignent une plus grande sympathie.

Cette théorie, toutefois, a été passablement battue en brèche par la résurgence de l'antisémitisme en Europe qui a suivi la crise libanaise. Les spécialistes des sciences humaines ont, par conséquent, été contraints à reconnaître que la situation des Juifs de la diaspora ne peut être considérée sans tenir compte des événements qui se succèdent au Moyen-Orient.

La question qui retient le plus souvent leur attention est de savoir si, en fait, il existe un lien entre la crise du Moyen-Orient et la récente poussée d'antisémitisme. La réponse à une telle question impliquera nécessairement une redéfinition des notions traditionnelles de ce qui constitue l'antisémitisme et une réorientation sérieuse des convictions entretenues depuis longtemps sur la nature de ses sources.



Photolaser AP

L'attentat de la rue des Rosiers à Paris

La recrudescence des incidents antisémites

L'accroissement du nombre d'incidents antisémites survenus en Europe occidentale en 1982 semble avoir renforcé l'idée selon laquelle les sentiments anti-israéliens peuvent constituer un facteur important dans la recrudescence de l'antisémitisme. L'évolution des attitudes anti-israéliennes en antisémitisme ont largement été perçues chez de nombreux Européens incapables d'accepter toute activité juive en faveur d'Israël, à cause d'une aversion à

l'endroit d'Israël profondément ancrée chez eux. Il existe des preuves, directes ou indirectes, qui tendent à démontrer qu'une telle évolution, quoiqu'à un niveau plus limité, a également été ressentie au Canada. Dans sa *Revue de l'antisémitisme au Canada* de l'année 1982, la Ligue des droits de l'Homme du B'nai Brith a enregistré 59 incidents de nature antisémite rapportés à ses bureaux de Montréal et de Toronto. Cette liste incluait aussi bien des actes de vandalisme et des attentats contre des institutions juives ou des établissements privés juifs que des gestes discrimina-

toires visant des individus ou des organisations. Des 59 incidents rapportés, 49 — ou 81% — sont survenus au cours des mois consécutifs à la guerre du Liban et au moment où la campagne de propagande déclenchée contre Israël atteignait son apogée.

Les campus de certaines universités canadiennes sont devenues des terrains d'essais pour des campagnes anti-sionistes et anti-israéliennes. À l'Université d'Ottawa, un groupe d'extrémistes pro-OLP a tenté de dépouiller l'organisation étudiante juive de son statut officiel sur le campus, sous prétexte qu'en tant qu'association juive, elle était sioniste, et, par conséquent, raciste.

Des étudiants juifs ont également été la cible de violence physique et verbale et de propagande anti-israélienne qui, trop souvent, est transformée en antisémitisme. Bien que la situation qui a prévalu à l'Université d'Ottawa ait été la plus sérieuse, elle a clairement servi à illustrer la détérioration d'une situation ayant affecté les étudiants juifs sur les campus des universités canadiennes.

La campagne d'un Yvon Charbonneau

Au Québec, la dernière campagne ayant tenté de discréditer l'État d'Israël a été mise en œuvre par M. Yvon Charbonneau, président de la CEQ, qui a tenté de faire circuler du matériel de propagande anti-sioniste et anti-israélienne à l'intérieur du réseau des écoles et des cégeps du Québec. Pour donner une apparence de légitimité à ses activités, le président de la CEQ a fondé en 1978 le Mouvement québécois pour combattre le racisme (MQCR). Cet organisme est affilié à l'Organisation internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (EAFORD), qui fut fondée en Libye en 1976 avec le soutien du président Kadhafi.

M. Charbonneau a tenté de propager une doctrine répugnante qui assimile le sionisme à une forme de racisme. De

plus, il a eu recours à une imagerie et une terminologie héritées de l'Holocauste nazi pour entretenir l'idée qu'Israël mène une guerre génocidaire contre les Palestiniens. L'État juif est dépeint sous les traits d'un État raciste dont «l'objectif réel est de liquider le peuple palestinien en tant qu'entité nationale».

Le matériel de propagande distribué par les organisateurs de cette campagne laisse également entendre que les Juifs de la diaspora contribuent à la réalisation des véritables buts sionistes expansionnistes d'Israël par leurs contributions à l'Appel juif unifié. Comme la majorité des Juifs se considèrent sionistes et participent volontairement par leurs dons au développement de l'État d'Israël, on peut logiquement en conclure, si l'on suit le cheminement du président de la CEQ, que ces Juifs sont racistes. La campagne menée par M. Charbonneau ne représente donc pas uniquement une atteinte à la légitimité de l'État d'Israël, mais également une attaque contre l'image des Juifs de la diaspora, tant au plan moral qu'éthique.

L'opinion publique locale détermine, dans une certaine mesure, le degré d'influence qu'une telle campagne de propagande peut exercer sur le comportement des individus. Des études faites aux États-Unis ont établi l'existence d'un lien entre les attitudes antisémites et la présence de sentiments anti-israéliens. Un sondage de la firme Yankelovich a démontré qu'un individu sur trois qui entretient des préjugés anti-israéliens se révèle, au moment où la question porte sur les Juifs, être antisémite. Un sondage Gallup portant sur le même sujet a laissé voir que ceux qui estiment que la loyauté des Juifs envers Israël dépasse leur propre loyauté envers les États-Unis, ont tendance à se montrer plus sympathiques aux thèses arabes. Ce dernier groupe considère également que les Juifs bénéficient d'une trop grande influence politique.

Bien qu'il soit évident qu'une personne puisse appuyer la cause arabe au

détriment de la cause israélienne sans devoir être taxée d'antisémitisme, la proportion d'antisémites se révèle beaucoup plus importante parmi ceux qui s'opposent à l'État juif que parmi ceux qui l'appuient. Tout groupe englobant une plus grande proportion d'individus opposés à Israël, tous les autres facteurs étant égaux, est davantage susceptible d'inclure une majorité d'antisémites.

Une baisse de sympathie pour la cause israélienne

Au Canada, une comparaison de deux récents sondages Gallup semble témoigner d'une baisse dans la sympathie des Canadiens pour la cause israélienne: de 23 % en 1978, on est passé à 17 % en 1982. Ceux qui, à l'opposé, favorisent la cause arabe sont passés de 7 % en 1978 à 13 %, cinq ans plus tard. D'autre part, les deux sondages laissent voir que les Canadiens témoignent d'un plus important degré d'indifférence ou d'apathie lorsqu'on leur demande où vont leurs sympathies dans le conflit israélo-arabe: 70 % des répondants affirment n'appuyer aucun camp ou ne pas avoir d'opinion sur le sujet. C'est dans ce manque d'appui à l'endroit d'Israël que réside le danger.

D'autres sondages récents ont également démontré que les Canadiens français ont tendance à faire preuve d'un taux plus élevé d'antipathie ou d'indifférence envers la cause israélienne que leurs compatriotes anglophones. Ainsi, un sondage Gallup effectué en 1979 qui tentait d'évaluer l'opinion des Canadiens à l'égard de l'OLP, a démontré que 59 % des répondants anglophones avaient tendance à considérer l'OLP comme un groupement terroriste, alors que 28 % d'entre eux n'entretenaient aucune opinion sur le sujet. Par contre, seulement 25 % des répondants canadiens-français étaient disposés à qualifier l'OLP d'organisation terroriste, alors que 59 % d'entre eux demeuraient sans réponse.

Ces tendances peuvent être attribuées au fait que l'on retrouve au sein de la communauté nationaliste québécoise une identité et une communion d'idées importantes avec la cause palestinienne. Ces inclinations sont confirmées par une deuxième étude des sondages d'opinion publique effectués entre 1965 et 1975, dont les résultats suggèrent que les Canadiens français sont particulièrement moins sympathiques aux Juifs que leurs compatriotes anglophones.

L'évolution des attitudes anti-israéliennes en antisémitisme est loin d'être encore largement répandue au Canada. Néanmoins, l'analyse de l'opinion publique canadienne vis-à-vis des Juifs et d'Israël semble confirmer l'existence d'un climat social susceptible de se prêter à un accroissement de l'hostilité envers les Juifs. Le contenu de la campagne de propagande d'Yvon Charbonneau est loin de la réalité, mais il n'en demeure pas moins que les résultats des sondages cités confirment la possibilité qu'un tel langage peut influencer le comportement des individus.

Pour une éthique du respect de la vie

Voici quelques extraits d'une «réflexion pastorale» publiée le 7 septembre par le comité d'administration de la Conférence des évêques catholiques du Canada. Cette section porte le sous-titre: Quelques pistes d'action. 1. Exiger des lois respectueuses de la vie

DEVANT les pressions qui se font pour libéraliser la loi et rendre l'avortement plus facilement accessible, nous éprouvons le besoin de réaffirmer la position que nous avons défendue jusqu'à maintenant, tant sur l'ensemble des droits humains que sur le droit spécifique de l'enfant à naître.

Aux instances gouvernementales, nous voulons rappeler que l'État a pour mission de préserver les droits de chacun, de protéger les plus faibles et les plus dévalorisés. La loi humaine ne peut aller contre les lois inscrites par le Créateur dans le cœur de chaque être humain: même si le consensus social les contredit. Elle ne peut déclarer innocent ce qui est contraire au droit naturel, car cette opposition suffit à faire qu'une loi ne soit pas une loi. À cet égard, il importe de ne pas sous-estimer la valeur éducative de la loi. Certains comportements ne sont-ils pas souvent considérés comme moraux parce que la loi civile les permet ou les tolère? Or, une loi qui permet l'avortement est radicalement immorale. Un chrétien ne peut accepter une telle loi ni dans son concept ni dans son application.

La gestion des affaires publiques doit s'exercer de façon responsable dans le cadre de l'ordre moral, en vue du bien commun. Elle doit assurer à chaque citoyen la jouissance effective des droits qui lui revient comme personne, que ce soit au tout début de sa vie dans le sein de la mère ou à quelque autre stade de développement. À ce propos, nous voulons apporter notre appui à tous les citoyens et les citoyennes qui luttent pour le respect de la vie et qui s'engagent à faire changer les lois portant atteinte à la dignité de la personne et mettant en péril le sens même de la vie humaine.

Créer des structures d'accueil à la vie

Nous désirons vivement que là où ils sont inexistants s'organisent des services d'accompagnement à la femme enceinte en difficulté, à la jeune adolescente enceinte, à la jeune mère adolescente, au besoin, à leurs familles; que cette entraide se poursuive auprès de la

mère non mariée et de son enfant. Que l'on ait une attitude d'accueil envers les femmes bafouées, méprisées et abandonnées, comme envers celles qui sont victimes des exploiters de la pornographie et de la prostitution, afin qu'elles retrouvent leur dignité et qu'elles puissent s'épanouir, tout en se sentant aimées dans leur milieu de vie.

En plus de ces initiatives, nous souhaitons que soient établis dans chaque diocèse, des centres de consultation regroupant des professionnels de la santé de diverses compétences ainsi que des équipes d'accompagnement chrétien. Ainsi, on pourra répondre aux besoins de ceux et celles qui sont dans des situations pénibles et difficiles, surtout la femme enceinte, son conjoint et ses proches, et les aider à sortir grands de leur souffrance personnelle, conjugale et familiale. Dns ce contexte, il convient de créer un climat qui tienne compte de toutes les dimensions de la personne. Dans la perspective chrétienne, en effet, l'épanouissement complet ne peut s'opérer que dans la réconciliation de l'être humain, avec lui-même, avec les autres et avec le Christ.

Nous invitons fortement les parents, les éducateurs et les communautés chrétiennes à promouvoir des organismes et à appuyer des projets qui aident les jeunes à se préparer dès maintenant aux tâches qu'ils devront assumer demain pour bâtir une société vraiment respectueuse de la vie et de la dignité humaine. Nous devons être sensibles à l'angoisse et au désespoir que les accablent souvent face à la vie et à leur avenir.

Une certaine façon de faire a introduit dans la mentalité contemporaine un dualisme injustifiable qui sépare le domaine de la nature humaine du domaine de l'esprit. Nous incitons les institutions, universités et écoles de formation des sciences humaines et médicales, à former les étudiants à une vision globale de l'être humain en ne réduisant pas l'enseignement aux techniques et aux mécanismes biologiques.

Éduquer au respect de la vie

Toute initiative qui a pour but de promouvoir le respect de la vie doit trouver son enracinement dans des convictions et des valeurs capables de signifier la profondeur même de la vie humaine. Ainsi, les attitudes de justice et d'équité qui sont les piliers de la société ne se développent qu'à l'intérieur d'une éducation qui tient compte de l'être humain dans sa totalité et dans sa relation avec autrui. C'est aux parents que revient le devoir prioritaire d'élever leurs enfants en créant une atmosphère familiale

chaleureuse qui favorise l'éducation totale, personnelle et sociale de ceux-ci.

Nous estimons que l'éducation sexuelle doit occuper une place particulièrement importante dans les actions à entreprendre pour favoriser le respect de la vie.

Les auxiliaires des parents, qu'ils soient dans les centres d'accueil, les garderies ou les écoles, sont tenus aux mêmes devoirs envers les enfants qui leur sont confiés. Nous voulons rappeler que l'éducation sexuelle dans les établissements scolaires doit toujours se réaliser dans l'esprit qui devrait animer les parents et sous leur conduite attentive. Dans ce contexte, il ne s'agit aucunement de renoncer à l'éducation de la chasteté, vertu qui met l'instinct au service de l'amour. Lorsque les programmes d'éducation sexuelle largement diffusés dans les écoles sont réduits à des informations techniques et biologiques, visent l'exploitation de la jouissance érotique et enseignent l'utilisation de contraceptifs, on assiste à une réduction sérieuse de la signification de la sexualité au profit de la simple génitalité. Au lieu de développer chez les jeunes une attitude responsable face à la vie, ne les dispose-t-on pas ainsi à une mentalité favorable à l'avortement? Nous nous opposons fermement à cette forme d'éducation biaisée. C'est une flagrante injustice faite aux jeunes.

Inviter les médias à transmettre une information adéquate

Nous voulons de plus attirer l'attention des responsables, producteurs, animateurs et autres, des moyens de communication sociale (presse, radio, télévision et cinéma, etc.). Leur fonction et les moyens dont ils disposent en font des éducateurs influents auprès des individus et des collectivités. L'usage de ces moyens exige que l'information véhiculée respecte les lois morales et la dignité de la personne. C'est pourquoi, une attention particulière doit être apportée au contenu afin de ne pas infléchir ces valeurs. L'influence des médias d'information sur la vie privée et publique impose la responsabilité de former une opinion publique saine et respectueuse de la vie afin que la société se développe

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE
en tête

dans le respect réciproque de tous ses membres.

Appuyer les mouvements pour le respect de la vie

Nous constatons avec joie que plusieurs chrétiens et chrétiennes se dévouent à la cause du respect de la vie en prenant la défense du droit de l'enfant à naître. Nous favorisons toutes les initiatives qui contribuent efficacement à la croissance de l'amour lui-même et qui garantissent la liberté des conjoints appelés à une participation responsable au mystère de l'amour créateur de Dieu. Notre appui s'étend aussi aux professionnels de la santé, au personnel du monde hospitalier et à tous les agents des services sociaux qui assument fran-

chement leur responsabilité et qui s'opposent en conscience à la suppression des êtres innocents. Nous encourageons aussi ceux et celles qui travaillent au redressement de la société dans la justice et la paix, et qui cherchent à promouvoir le respect toujours plus exigeant pour toute vie humaine y compris la plus faible et la plus dépendante.

Pour freiner la mentalité anti-vie qui prévaut dans la société actuelle, il nous faut retrouver et le sens et la signification de la vie et nous engager de nouveau à la promouvoir tout en exigeant des lois qui soient respectueuses de la vie humaine. Voilà pourquoi nous devons tous travailler ensemble au renouvellement de la société et y assurer une éducation qui tienne compte de toutes les dimensions de la personne.

McGill en bref

Apprivoiser le tigre

Comme le pelage du tigre à travers la jungle, l'homme moderne distingue mal les tenants et les aboutissants de la société technologique dans laquelle il vit. Il se sent tout aussi incapable de la contrôler qu'un tigre. Face à la Bombe en outre il est difficile de s'enthousiasmer pour un progrès technologique qui peut aboutir à l'anéantissement de la planète. Un grand nombre de citoyens en sont d'ailleurs venus à la conclusion que le seul moyen de contrôler le système technologique c'est d'y mettre un frein, partout où cela est possible. Auteur d'un ouvrage sur la technologie appropriée, M. Witold Rybczynski n'en conteste pas moins cette attitude dans son dernier livre — *Taming the Tiger: The Struggle to Control Technology* — publié ce mois-ci par les éditions Penguin Books Canada. Dans ce livre passionnant et de lecture aisée, ce professeur à l'école d'architecture de McGill démontre l'irréalisme de cette opinion en la situant dans son contexte historique; car ce n'est pas la première fois que nous avons subi le «choc de la machine». À l'aide de nombreux exemples tirés de l'histoire de l'humanité, depuis le Moyen Âge jusqu'à nos jours, M. Rybczynski décrit comment des individus et même des États ont tenté et parfois réussi à arrêter le progrès technologique, avec des résultats plus ou moins heureux. Le tigre technologique est donc avec nous pour de bon, mais l'histoire nous révèle que nous l'avons déjà apprivoisé et que nous le pourrions encore. Selon M. Rybczynski, il est absurde d'opposer l'homme à la machine car ce n'est pas là le fondement de la lutte pour le contrôle de la technologie mais bien le vieux conflit entre «Boss» et «Bossés», gouvernants de gouvernés bref, de l'homme contre l'homme!

Tout sur...

Citoyens, quels sont vos droits en matière d'environnement? Comment Ingmar Bergman perçoit-il le «silence» de Dieu à l'égard de l'humanité? Où en sont les deux Grands dans la course aux armements nucléaires? Assistons-nous à une

renaissance de la guerre froide ou à une version modifiée de la détente? L'Orchestre Symphonique de Montréal célèbre son cinquantième anniversaire cette année. Comment mieux apprécier le génie de Verdi. Et que dire de l'omniprésence de la chimie dans le monde moderne? Les professeurs David Harpp, Ariel Fenster et Joseph Schwarzc, ces magiciens de la communication scientifique, vous expliqueront son rôle dans la cuisine, la pharmacie, l'eau etc. et ce, en 13 cours hebdomadaires de trois heures chacun. Droit de l'environnement, le silence de Dieu: les films d'Ingmar Bergman, la politique de la course aux armements nucléaires, l'OSM: un anniversaire, le génie de Verdi et la chimie dans le monde moderne sont six nouveaux cours que le département des arts libéraux du centre d'éducation permanente de McGill offre au public montréalais à partir du 13 septembre. Tous ces cours seront donnés en anglais. Pour de plus amples renseignements ou pour s'inscrire veuillez téléphoner aux numéros suivants: 392-4905 ou 4630.

GRATUIT!

Vendredi 6 septembre à 20h: Adolfo Bornstein au violon et Alcides Lanza au piano interpréteront des œuvres de Prokofiev, Satie, Cage, Cherney, Boursassa, Bunker et Brudz-gowicz. Salle Pollack, 555 ouest, rue Sherbrooke.

Mercredi 14 septembre à 20h: la pianiste Mimi Blais interprétera des œuvres de Liszt. Salle Pollack, 555 ouest, rue Sherbrooke.

Lundi 19 septembre à 18h: dans le cadre de la série de conférences sur l'imagination littéraire parrainée par la firme Consolidated Bathurst, M. Robertson Davies, écrivain canadien auteur de plusieurs bestsellers dont quelques-uns ont été traduits en français telle La Trilogie de Deptford, fera une lecture commentée de ses œuvres. Amphithéâtre H. Noel Fieldhouse, pavillon Leacock, à l'angle des rues McTavish et Dr Penfield.

L'abolition de la Commission des droits

MacGuigan qualifie la décision de Victoria de « tragique »

par Paule des Rivières

OTTAWA — En voulant abolir la Commission des droits de la personne, la Colombie-Britannique pose un geste « tragique » qui est, sans conteste, un pas en arrière, estime le ministre fédéral de la justice, M. Mark MacGuigan.

C'est ce que M. MacGuigan, demeuré jusqu'à présent discret sur les projets du gouvernement de M. Bill Bennett, dira aujourd'hui lorsqu'il demandera aux représentants de la Colombie-Britannique, à la conférence fédérale-provinciale des ministres chargés des droits de la personne, de reconsidérer son projet.

M. MacGuigan n'a pas d'autres recours que la parole car les provinces sont libres de faire ce qu'elles entendent de leur Commission des droits de la personne. En Colombie-Britannique,

l'abolition prévue de l'organisme fait partie d'un plan global de restrictions budgétaires. En 1980 et 1981, la Commission des droits de la personne de cette province avait reçu 1 000 plaintes pour motifs de discrimination.

Selon M. MacGuigan, la disparition de la Commission n'est pas acceptable car les citoyens de la Colombie-Britannique n'auront d'autres choix, à l'avenir, que de recourir aux tribunaux qui, nécessairement, refuseront de traiter bon nombre de plaintes.

Aujourd'hui, le ministre fédéral de la Justice fera donc valoir au ministre Bob McLelland, de la Colombie-Britannique, que l'abolition de la Commission est d'autant plus regrettable qu'elle survient alors que de vrais progrès avaient été accomplis

dans le domaine des droits de la personne, progrès qui se trouvent maintenant compromis.

La conférence des ministres chargés des droits de la personne, qui prend fin aujourd'hui, n'avait naturellement pas inscrit ce point à l'ordre du jour mais les projets de M. Bennett étaient présents à l'esprit de tous hier.

Ce n'est pas la première réserve que le gouvernement fédéral émet à l'endroit du gouvernement Bennett. Au cours des dernières semaines, d'autres ministres du gouvernement Trudeau ont dénoncé la rigidité des mesures adoptées par le gouvernement créditiste de cette province, effectuant en même temps des rapprochements avec l'idéologie du chef conservateur fédéral, M. Brian Mulroney.

son sort préoccupe le gouvernement au plus haut degré.

« Et un moyen simple et peu coûteux d'atteindre cet objectif, disent MM. Lapierre et Hébert, c'est de créer dans les plus brefs délais un ministère fédéral de la Jeunesse. La conjoncture est d'autant plus favorable que, de toute manière, le gouvernement du Canada devra s'intéresser aux problèmes de la jeunesse, de concert avec les autres nations, à l'occasion de l'Année internationale de la jeunesse en 1985. »

Jamais dans l'histoire de notre pays, indique le document de travail, l'ensemble de la jeunesse ne s'est trouvée à ce point angoissée, frustrée, dans bien des cas franchement désespérée. Une des causes majeures de cet état de choses, c'est évidemment le chômage qui frappe directement les jeunes Canadiens depuis plusieurs années déjà.

Après avoir fait état du grave problème social des jeunes (suicide, alcoolisme, drogue, etc.), les auteurs se demandent quelle sorte de pays nous aurons demain si toute une génération se désintéresse de la chose publique. Évoquant les initiatives péquistes — qu'il qualifie de récupération de la jeunesse — le document estime que les actions du gouvernement fédéral ont été multiples, généreuses et souvent efficaces. Mais elles ont besoin d'être coordonnées et mieux connues, d'où l'utilité d'un ministère souple, léger, présent dans le milieu, dirigé par et pour les jeunes.

Selon les premières réactions notées hier par les reporters, le projet a d'autant plus de chance d'être bien reçu qu'il est piloté par M. Hébert, un vieil ami de M. Trudeau et promoteur de Katimavik, qui relèverait du nouveau ministère.

◆ Professeurs

à 3 % de leur salaire pour préserver 16 postes d'enseignants.

Toujours est-il que la cause, qui devait être entendue à la fin de juillet, fut remise au 26 août. Mais 48 heures plus tôt, le conseil des ministres a décidé, par vote de résolution, de renoncer à l'application du décret dans le cas des professeurs de l'Université de Montréal. Bref, un règlement hors cour s'impose maintenant.

La direction du syndicat des professeurs a demandé à l'université, le 29 août, le remboursement des sommes perçues illégalement, ainsi que les intérêts courus.

Mme Elca Taraab, vice-présidente du syndicat, refuse de préciser quelles hypothèses de solution les parties à la discussion ont commencé à explorer : « Il s'agit de négociations délicates. On ne peut en parler en public. » Les pourparlers reprennent la semaine prochaine.

◆ Chili

meeting sur la Place d'Italie, près de l'avenue de La Alameda.

Des milliers de manifestants, des jeunes pour la plupart, se sont dispersés alors en groupe pour se diriger vers le palais de justice et le palais présidentiel de La Moneda.

« Il tombera... il tombera », criaient les manifestants.

Le président de la Démocratie chrétienne, M. Gabriel Valdes, dirigeant de l'Alliance démocratique, n'a pas été épargné par les canons à eau des carabinieri qui ont également utilisé matraques et grenades lacrymogènes.

À Concepcion, où l'on notait une nette diminution des transports en commun, plus de 5 000 personnes se sont réunies sur la Place de l'Indépendance pour réclamer le rétablissement de la démocratie. Quelques heures auparavant, un bus avait été incendié par des inconnus.

À Osorno, douze personnes ont été arrêtées alors qu'elles commençaient une marche de protestation.

À Valparaíso, des étudiants de l'université catholique se sont réunis pour des manifestations pacifiques, mais un homme a été blessé par balle au cours d'un incident dont l'origine n'a pas été éclaircie par les autorités. Selon des témoins, l'individu aurait été blessé par un policier qui tentait d'arrêter un délinquant.

Selon le ministre de l'Intérieur, M. Sergio Onofre Jarpa, le couvre-feu ne sera pas décrété, contrairement à ce qui avait été décidé lors des précédentes journées de protestation de juillet et août derniers.

Le nouveau gouverneur de Santiago, le général Roberto Guillard, qui a remplacé le général Carol Urzua, assassiné le 30 août dernier, a estimé que la journée de protestation ne servait à rien puisque le Chili était entré dans une étape d'« ouverture politique » et de « rapprochement à la pleine démocratie ».

Dix ans après le coup d'État qui renversa le président Salvador Allende, le régime du général Augusto Pinochet se trouve confronté à une opposition croissante à laquelle se sont joints ses partisans de la première heure, constataient hier les observateurs à Santiago.

Les conservateurs, les industriels, les commerçants et les représentants des classes moyennes qui réclamaient en

1973 la démission du président Allende ont rejoint ces derniers mois les syndicats, les étudiants et les partis de gauche pour exiger le départ du général Pinochet.

Comme il y a dix ans, les femmes manifestent à présent par un concert de casseroles vides pour protester contre la vie chère. Mais aujourd'hui, les dames des beaux quartiers côtoient les ménagères des bidonvilles.

Regroupés au sein de l'Alliance démocratique (AL), les conservateurs, les démocrates-chrétiens, les sociaux-démocrates et les socialistes prônent un dialogue avec les forces armées pour préparer le retour à la démocratie.

De son côté, le mouvement démocratique populaire, qui regroupe le Parti communiste chilien (PCC), exclu de cette coalition, la gauche chrétienne, certains secteurs du Parti socialiste et le Mouvement d'action populaire unitaire (MAPU), exige la formation d'un gouvernement provisoire.

L'Église catholique accuse la police de pratiquer des tortures et des assassinats et demande qu'on fasse la lumière sur le sort des 660 prisonniers disparus. Elle réclame en outre le retour des 70 000 Chiliens déportés ou exilés et exhorte partisans et adversaires du régime à négocier avant qu'il ne soit trop tard.

Fondé sur la doctrine militaire de la sécurité nationale et un modèle économique ultra-libéral, le régime du général Pinochet n'avait pas rencontré de résistance lorsque le Parlement avait été fermé, les partis politiques et les organisations syndicales interdits, l'entreprise privée stimulée, et le marché ouvert à l'investissement étranger.

Pour le régime et ses conseillers de l'école de Chicago, il s'agissait de créer une société protégée du communisme grâce au bien-être économique et à la disparition de toute opposition organisée.

Mais la crise économique et les errements du régime ont mis fin au rêve du miracle chilien auquel certains avaient pu croire en 1979-1980. L'échec économique se traduit par une dette extérieure de 20 milliards de dollars, un taux de chômage de 30 % et la ruine de l'industrie nationale.

Le général Pinochet, dont le but était de rétablir le plus tôt possible les institutions démocratiques bafouées par le régime marxiste, a promis le retour à la démocratie pour 1989. Mais depuis quatre mois, une opposition croissante répète sans cesse : démocratie, maintenant.

Abandonné par ses partisans, le général Pinochet tente aujourd'hui de donner un nouveau visage à son régime.

Ainsi, ces deux dernières semaines, il a autorisé les partis, décrété la fin de l'état de siège et permis le retour de 2 000 exilés. Le régime s'apprête en outre à modifier ses orientations économiques pour gagner à nouveau l'appui des classes moyennes, et à réformer la constitution de mars 1981 pour accélérer le retour à la démocratie.

Au sein même des forces armées, le leadership du général Pinochet semble être mis en question. Selon les observateurs, le remaniement ministériel du 10 août dernier, qui a conduit une majorité de civils au gouvernement, en serait une illustration.

Mais ces efforts pourraient se révéler insuffisants : comment pourrions-nous maîtriser la rancoeur accumulée par tant de violence exercée impunément ? demande dans son dernier numéro la revue *Mensaje*, éditée par les Jésuites.

◆ Reagan

geant américain a jugé cet entretien « totalement insatisfaisant » car M. Gromyko lui aurait fourni des explications sur l'affaire du Boeing « encore plus décevantes » que lors de son intervention la veille à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

M. Gromyko doit être reçu aujourd'hui par le président François Mitterrand à Paris où on juge l'attitude soviétique « criminelle et scandaleuse ».

Sur les lieux de la tragédie, au large de Sakhaline, les Soviétiques ont retrouvé des débris du Boeing sud-coréen, selon l'ambassadeur d'URSS au Japon. Ces débris, qui ont été découverts en mer en quatre endroits différents, comprennent notamment des « documents » sur lesquels aucun détail n'a été fourni, et qui seront remis au Japon. Aucun corps n'a été cependant retrouvé, selon l'ambassadeur soviétique.

À Moscou, les autorités soviétiques ont annoncé pour ce matin, 11 heures GMT, une conférence de presse de hauts responsables militaires et politiques, qui sera consacrée à l'affaire du Boeing.

La fermeture des bureaux de l'Aeroflot, annoncée hier après-midi par M. Lawrence Eagleburger, secrétaire d'État adjoint pour les affaires politiques, à l'ambassadeur d'URSS à Washington, M. Anatoly Dobrynine, doit prendre effet le 15 septembre. Les autres mesures, qui doivent être officiellement décidées par le Bureau américain de l'aviation civile, doivent entrer en vigueur le 12 septembre.

Les vols de l'Aeroflot sont déjà inter-

dis sur le territoire des États-Unis depuis le 5 janvier 1982, dans le cadre des sanctions imposées par le président Reagan à la suite de l'instauration de l'état de siège en Pologne.

Les mesures commerciales que le président Reagan a demandé au Bureau de l'aviation civile de prendre contre l'Aeroflot sont les suivantes :

— suspension du droit de l'Aeroflot de vendre des billets aux États-Unis.

— interdiction aux compagnies aériennes américaines de vendre des billets aux États-Unis pour des vols sur l'Aeroflot.

— interdiction aux compagnies aériennes américaines d'assurer un transport vers, en provenance ou à l'intérieur des États-Unis lorsqu'un vol Aeroflot figure sur le billet.

— demander aux compagnies américaines de suspendre tout accord avec l'Aeroflot.

— interdiction aux compagnies américaines d'accepter tout billet émis par l'Aeroflot pour un vol en direction, en provenance ou à l'intérieur du territoire américain.

Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Larry Speakes, a précisé que ces mesures resteraient en vigueur « pour une période de temps dépendant en partie de la façon dont l'URSS démontrera sa volonté de respecter les normes fondamentales de l'aviation civile, fera un compte-rendu complet de la destruction du Boeing et présentera des excuses ainsi que des réparations aux victimes ».

Le président Reagan avait déjà pris lundi dernier des sanctions modérées contre l'Union soviétique, en suspendant un accord de coopération dans le domaine des transports ainsi que des négociations sur un accord culturel et l'ouverture de consulats.

Le porte-parole de la Maison-Blanche a indiqué que « l'impact économique » des nouvelles mesures annoncées hier était « difficile à estimer », mais il a ajouté que celles-ci auraient « un impact sur le prestige » de la compagnie aérienne soviétique.

M. Speakes a ajouté que les États-Unis étaient toujours en consultation avec leurs alliés, afin notamment de ceux-ci prennent des mesures semblables. Si tel était le cas, a-t-il estimé, cela pourrait avoir un « profond impact » sur l'Aeroflot.

Le porte-parole de la Maison-Blanche a déclaré en outre « ne pas douter » de la véracité d'une information de presse selon laquelle les Soviétiques allaient procéder à « un important essai de missile » dans le secteur où a été abattu le 747 sud-coréen. « J'ai lu cette information et je n'ai aucune raison d'en douter », a affirmé M. Speakes, qui s'est refusé à tout autre commentaire.

Dans le *New York Times* d'hier, le journaliste William Safire affirmait que l'avion-espion américain RC-135, dont la route a coupé celle de l'avion de la KAL, « avait été envoyé pour suivre ce test, d'une position située bien à l'extérieur de l'Union soviétique ».

« Au même moment, ajoutait Safire, le Jumbo civil coréen est sorti de sa route et est entré dans cette zone (où devait avoir lieu cet essai). Les préparatifs pour le tir du missile ont été rapidement annulés ». Cette mission étant annulée, notre appareil est retourné à sa base », poursuivait le journaliste américain.

Les transcriptions des écoutes radio des conversations entre les pilotes soviétiques et leur base, ainsi que les échanges radio entre le pilote du Boeing 747 de la KAL et la tour de contrôle de Narita-Tokyo au Japon permettent de penser que le pilote coréen a lutté pendant plusieurs minutes pour maintenir son appareil en vol après avoir été touché par l'aviation soviétique.

D'après les bandes publiées par l'agence japonaise de Défense, il ne semble pas que l'appareil ait explosé en vol ou qu'il ait pris feu avant de s'écraser en mer, près de l'île de Sakhaline. Les enregistrements suggèrent que les pilotes soviétiques ont suivi sa chute jusqu'à son passage dans le plafond nuageux.

Les responsables japonais ont expliqué que si l'avion avait explosé en vol, ses débris se seraient éparpillés sur une grande surface. Ce n'est pas ce qu'a indiqué l'ambassadeur soviétique au Japon M. Vladimir Pavlov, en annonçant que des débris avaient été retrouvés.

Les écoutes permettent d'entendre le pilote soviétique annoncer au contrôle qu'il a tiré un missile à guidage thermique et que « l'objectif est détruit ». Il était 3h26 GMT mercredi.

Quarante-huit secondes plus tard, le pilote du Boeing a lancé un appel au contrôle de Narita : « Tokyo, ici Korean Air 007 ». Le contrôle japonais a eu le temps de répondre « 06 007, ici Tokyo », et le pilote de dire « Ici ké 007 ». Puis le signal radio s'est affaibli brutalement.

L'avion a disparu des écrans du radar de Hakkanai, au nord de l'île d'Hokkaido, à 3h29, soit environ trois minutes

Mirabel: 80% des grévistes du Château de l'aéroport rejettent la suggestion du conciliateur

Pour qu'aucune ambiguïté ne subsiste, les grévistes du Château de l'aéroport Mirabel ont repris, mercredi soir, leur vote sur les dernières offres de l'employeur, qui a fermé l'hôtel depuis le 1er septembre. Ils ont réjeté une nouvelle fois, par un vote de 80 %, la recommandation du conciliateur.

Quelque 72 %, des 130 employés, affiliés à la Fédération du commerce de la CSN, participant à l'assemblée. Le ministre du Travail, M. Raynald Fréchette, qui tente de convaincre la société CP Hôtels de revenir sur sa décision de fermer le Château de Mirabel, avait demandé aux syndicats d'inclure sans équivoque leur sentiment sur les

dernières décisions de leur comité de négociation.

Le conciliateur recommandait aux employés d'accepter le paiement, rétroactif à avril dernier, de 70 cents l'heure à titre de rattrapage, puis une augmentation de salaire horaire de 35 cents la deuxième année et, pour la troisième, une hausse de 5 %. Les syndicats font grève depuis le 14 janvier dernier.

Les syndicats du Château ne croient toujours pas vraiment à une fermeture définitive de l'hôtel. Les autorités de CP Hôtels ont dit, quant à elles, en avoir pris la décision parce que le Code du travail amendé leur interdit d'utiliser des scabs.

après l'attaque.

Les Japonais refusent de communiquer l'altitude à laquelle le Boeing a disparu de leurs écrans. Mais il faut plusieurs minutes à un objet qui vole à environ 10 000 mètres pour toucher le sol.

Les missiles thermo-guidés détruisent les réacteurs de l'avion et non le fuselage. Si le fuselage avait été touché, la dépressurisation brutale de la cabine aurait réduit immédiatement au silence l'avion.

Il est donc probable que la carlingue du Boeing 747 n'a pas été touchée, et que les 269 passagers ont percuté l'eau vivants. Les écoutes ont capté un message indiquant que les pilotes soviétiques cherchaient « l'objectif » à 3h36 GMT, puis 3h38, mais qu'ils ne l'ont pas trouvée.

Les pilotes français, britanniques et italiens ont pris hier la tête du boycottage des liaisons aériennes vers Moscou. Mais les autres associations de pilotes des pays occidentaux étaient encore réservées sur cette mesure de protestation après la destruction par la chasse soviétique du Boeing sud-coréen.

Certains syndicats dont les membres ne sont pas autorisés à faire grève, attendaient une décision de leur gouvernement avant de donner une réponse à l'appel de boycottage lancé mardi par l'IFALPA (Fédération internationale des associations de pilotes de ligne).

British Airways sera la première compagnie concernée par la suspension de 60 jours de ses liaisons avec Moscou qui commencera dès aujourd'hui. Elle devrait être suivie mardi prochain à zéro heure par la compagnie italienne Alitalia et par Air France.

Les liaisons aériennes entre l'Europe occidentale et la capitale soviétique ne seront pas pour autant interrompues. Outre celles assurées par la compagnie soviétique Aeroflot, les autres compagnies aériennes devraient poursuivre leur trafic avec Moscou.

En outre, les vols d'Air France Paris-Tokyo via Moscou ne font pas partie du boycottage. On laissait entendre à Paris que certains pilotes non syndiqués pourraient réaliser quelques liaisons avec Moscou car la compagnie a, pour l'instant, maintenu tous ses vols de la semaine prochaine.

Les milieux de l'aviation civile européenne ont exprimé leur crainte que si ce boycottage n'est pas accompagné de mesures contre Aeroflot, cette dernière bénéficie, en remplissant ses avions, du mouvement.

Pour l'instant, seul le Canada a interdit à Aeroflot de se poser sur son territoire et les syndicats de contrôleurs aériens et d'assistance technique au sol n'ont pas pris de position pour empêcher les avions soviétiques de se rendre dans des pays occidentaux.

A Tokyo, par ailleurs, l'Association des pilotes de ligne (ALPA) n'avait pris encore aucune décision à l'issue d'une réunion de neuf heures.

En RFA et en Suisse, si les associations de pilotes ont déjà fait savoir qu'elles approuvaient la décision de boycottage, les navigants ne peuvent pas faire grève et attendaient une décision de leur autorités de tutelle.

Le chancelier Helmut Kohl a néanmoins déclaré que la RFA s'associera à de nouvelles mesures prises avec ses alliés pour assurer la sécurité aérienne internationale. Ces nouvelles mesures, a-t-il précisé, sont d'ailleurs à l'étude au niveau des ministres des Affaires étrangères occidentaux réunis à Madrid pour la CSCE.

Pour les pilotes danois, suédois et norvégiens qui ont les premiers soutenu l'appel de l'IFALPA, la situation est d'autant plus complexe que les trois

gouvernements respectifs doivent autoriser la compagnie conjointe SAS à interrompre ses liaisons avec Moscou.

Outre les hésitations des pilotes ou de leur gouvernement, sur les 26 compagnies desservant actuellement l'URSS, 11 compagnies occidentales sont susceptibles d'être affectées par le boycottage.

Moscou ne sera pas ainsi brutalement coupé du monde la semaine prochaine mais l'appel de l'IFALPA devrait être entendu au niveau gouvernemental notamment lors de la réunion la semaine prochaine du Conseil de l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale).

Le ministre communiste français des Transports, M. Charles Fiterman, qui s'est refusé à commenter la décision des pilotes français, a néanmoins indiqué qu'il fallait « tirer toutes les conclusions de cette affaire. »

◆ Dédommagements

le président de cette compagnie, M. Bill Bennett. Cette entente de ravitaillement aurait porté sur 600 vols de l'Aeroflot à Gander. La compagnie Gander Aviation avait négocié une entente avec les soviétiques sur le ravitaillement en carburant.

À Halifax, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. John Buchanan, est aux prises avec des parents furieux de ce que les représentations du Cirque de Moscou aient été annulées.

Une vingtaine de ces parents se sont regroupés en coalition et exigent de M. Buchanan qu'il explique à leurs enfants pourquoi ils ne pourront voir les artistes du Cirque de Moscou. M. Buchanan a décliné leur invitation en disant qu'il avait d'autres choses à faire.

Un de ces parents, avocat de profession, a laissé entendre qu'il cherchait à déterminer si la décision du premier ministre était constitutionnelle.

◆ Analphabètes

ne faisons rien, les gens seront de plus en plus marginalisés car nous avons développé, malgré que la scolarisation soit techniquement accessible, une nouvelle élite formée de technocrates.

Pourtant, le Canada et les provinces ont passablement investi ces dernières années et le demi-échec de l'alphabétisation au pays n'est pas dû à leur inaction.

Outre le fait que le Canada soit « parti de zéro », il y a peu d'années, et que les programmes d'alphabétisation soient passés de la compétence fédérale à celle des provinces, ce qui n'a pas facilité l'administration, plusieurs programmes se trouvent aujourd'hui compromis car les grands idéaux sociaux ont cédé le pas à des questions plus basement matérielles.

Les expériences québécoises, parce qu'elles ont souvent eu lieu « dans les quartiers où vivent les adultes ne sachant ni lire ni écrire », sont citées dans le rapport mais Mme Thomas souhaite très fortement la concrétisation de la campagne d'alphabétisation que prônait récemment la Commission d'étude sur l'éducation des adultes au Québec (commission Jean).

Plusieurs pays ont déjà entrepris d'importantes campagnes d'alphabétisation, notamment la Grande-Bretagne.

Le rapport de l'UNESCO n'identifie pas de méthodes miracles mais insiste qu'il « faudra trouver de nouveaux moyens pour atteindre les sous-instruits ».

9 septembre

par la PC et l'AP

1976: le président Mao Tsé-toung meurt à Pékin à l'âge de 82 ans.

1967: Robert Stanfield remplace John Diefenbaker comme chef du Parti progressiste-conservateur.

1962: la France rétablit ses relations avec la Jordanie, la Syrie et l'Arabie saoudite.

1954: Marilyn Bell, âgée de 16 ans, de Toronto, devient la première personne à traverser le lac Ontario à la nage, mettant 20 heures et 55 minutes à couvrir les 31 kilomètres entre Youngstown, dans l'État de New York, et Toronto.

1949: grève du service d'autobus de la ville de Québec jusqu'au 16.

1948: la République démocratique populaire est instituée en Corée du Nord.

1945: des troupes américaines débarquent en Corée du sud. Les Soviétiques occupent le nord de la péninsule et le 38ème parallèle fixe la ligne de démarcation.

1935: la France signe un traité d'amitié avec la Syrie.

1930: Percy Williams établit à Toronto un record mondial pour le 100 mètres en dix secondes virgule trois.

1926: formation aux États-Unis du réseau NBC.

1914: l'armée allemande entame sa retraite dans la bataille de la Marne.

1835: les « Lois de septembre » imposent une censure sévère sur la presse en France.

1830: Charles Durant se rend en ballon de New York à Perth Amboy, au New Jersey.

AUJOURD'HUI

A 21 h, au Café-concert La Chaconne, 342 est, rue Ontario, soirée « Mélancolie des années '30 ». Même spectacle le samedi 10. 843-8620.

Salon de la Courtoisie « Joan E. Habel » dans les locaux du YWCA, 1355 ouest, boul. Dorchester. 866-9941.

Congrès annuel de l'Entraide missionnaire, à la polyvalente Saint-Henri. 526-0439.

L'Union des municipalités du Québec tient à l'hôtel Reine Elizabeth un colloque d'envergure provinciale visant l'élaboration d'une réponse municipale au document de consultation rendu public en juin dernier par le ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional, M. François Gendron. 288-1693.

Pour lancer les activités de la saison, le Centre interculturel Monchanin invite les gens à venir apprendre quelques danses grecques dans une atmosphère de fête. Rendez-vous à 20 h au 4917 rue Saint-Urbain. Entrée libre. 288-7229.

Collecte de sang de la Croix-Rouge à Laval, garage municipal, 2550 boul. industriel de 9 h 30 à 20 h.

Les vols de l'Aeroflot sont déjà inter-



L'impact de la Déclaration des droits en Afrique

3) La Charte africaine des droits de 1981

Si critiquée qu'elle soit, souvent remise en question et jugée incompatible et non pertinente à la situation africaine, la Déclaration universelle des droits de l'homme demeure pour les pays africains un texte de référence par excellence. Ce recours constant aux principes de la Déclaration est une arme parfois efficace de lutte contre l'oppression et l'injustice perpétrées par les régimes racistes de l'Afrique australe. Mais la crédibilité de l'OUA étant de plus en plus remise en question et devant la violation flagrante des droits dans nombre des Etats membres, une réponse politique s'imposait à une situation qui devenait de plus en plus embarrassante. Depuis la première Conférence des juristes africains à Lagos en 1961, l'idée d'une Charte des droits liant les Etats africains a fait son chemin. Mais il a fallu attendre 20 ans pour voir adopter la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples par les Chefs d'Etat à Nairobi, en juin 1981.

Cette Charte est intéressante à plusieurs égards. D'abord elle reflète mieux que la Déclaration la situation spécifique africaine. Elle constitue aussi une consécration de certains droits classiques tels que contenus dans la Déclaration, ce qui est une étape décisive dans le contexte africain. Enfin cette Charte crée des obligations expresses aux Etats et un mécanisme de protection et de promotion des droits au niveau national et continental.

Dès le préambule, les juristes africains ont mis l'accent sur quelques aspects propres à l'Afrique. En voici des exemples: l'engagement des Etats d'éliminer le colonialisme, le néo-colonialisme, l'apartheid, et même les bases militaires étrangères d'agression; la place de choix réservée aux vertus et traditions historiques et aux valeurs des civilisations africaines dans la conception des droits de l'homme; le lien entre la réalisation des droits économiques et sociaux et la jouissance des droits civils et politiques.

C'est peut-être aussi la première fois qu'on consacre dans une Charte des droits de l'homme un chapitre aux droits des peuples, dont en premier leur droit de disposer d'eux-mêmes. Les droits individuels et les droits dits collectifs y sont inscrits indistinctement. Y figurent également les droits de la troisième génération, comme le droit à la paix, le droit au développement économique, etc. La Charte africaine réclame, entre autres, la répartition équitable des richesses et la souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles. Un article se réfère même aux multinationales pour condamner le mono-

par
Haïlou Wolde-Giorghis

Témoin de l'évolution de l'OUA, qu'il a servie à titre de directeur des affaires juridiques et de chef de cabinet, ex-ambassadeur d'Éthiopie à Paris, l'auteur est maintenant à la Commission des droits de la personne du Québec.

pole qu'elles imposent en Afrique.

Mais, c'est surtout l'inscription des devoirs spécifiques de « l'homme africain » envers la communauté qui fait l'originalité de la Charte africaine des droits.

La Charte requiert de chaque Africain ou Africaine d'œuvrer à la réalisation de l'unité africaine, de servir sa communauté, de veiller à la préservation des valeurs culturelles africaines, de nourrir ses parents et de les assister en cas de besoin, etc...

S'agissant des droits économiques et sociaux, les rédacteurs de la Charte sont conscients de l'existence d'un contexte de sous-développement en Afrique. Donnons tout juste un exemple.

On ne reconnaît pas d'emblée, comme dans la Déclaration, le droit au travail et au libre choix de son travail, mais simplement « le droit de travailler dans des conditions équitables et satisfaisantes » (art.15) ou bien la reconnaissance expresse du droit de propriété mais avec la possibilité d'y porter atteinte par nécessité publique (art.14); on songe aux réformes agraires ou aux nationalisations de biens des étrangers.

Envisagés dans le contexte africain certains droits reconnus dans la Charte africaine prennent une toute autre signification. Quand on parle de droit à la vie, ce n'est certainement pas du droit du foetus dont il est question, mais du droit à la vie de ceux ou celles qui ont la malchance de s'opposer au régime et aux autorités en place. Quand on parle de l'abolition de l'esclavage, ce n'est pas le produit d'une pure imagination d'un esprit attardé, mais bien de la situation d'un droit de propriété que revendique une personne sur une autre personne. L'esclavage existe encore dans certains pays comme la Mauritanie. Dans une récente déclaration au journal *Le Monde*, le chef de l'Etat de ce pays le reconnaît et promet son abolition progressive et espère prochaine.

Quand on sait l'ampleur de la polygamie en Afrique, l'affirmation dans la



En principe, une expulsion massive d'étrangers, comme celle des Ghanéens chassés du Nigéria au début de l'année, n'aurait pas dû se produire: la Charte africaine de 1981 l'interdit spécifiquement.

Charte de l'obligation des Etats de veiller à l'élimination de toute discrimination contre la femme et d'assurer la protection des droits de la femme et de l'enfant tels que stipulés dans les déclarations et conventions internationales apparaît majeure. L'interdiction de l'expulsion collective des étrangers inscrite dans la Charte prend également une grande importance si l'on garde en mémoire les mesures draconiennes prises contre les Ghanéens par le gouvernement de Lagos, il y a quelques mois.

La Charte ne se contente pas d'inscrire ces droits, mais prévoit également des dispositions quant à son application concrète.

Dès l'article premier, l'engagement des Etats membres d'adopter des mesures législatives ou autres pour la mise en oeuvre de ces droits est énoncé.

En outre, l'article 25 de la Charte fait un devoir aux Etats de promouvoir et d'assurer le respect des droits et libertés reconnus et à cet effet de garantir

l'indépendance des tribunaux et de permettre la création d'organismes nationaux chargés de promouvoir et de protéger les droits et libertés. Selon cet article, l'interdiction par certains Etats de la création d'organismes voués à la défense des droits n'aurait plus cours. L'Etat serait même tenu de créer une Commission de droits de la personne chargée de protéger les individus victimes de violation des droits et de promouvoir également ces droits.

Une autre obligation des Etats membres (art. 62) requiert de chacun d'eux de déposer, tous les deux ans, un rapport sur les mesures d'ordre législatif ou autre, prises en vue de donner effet aux droits et libertés reconnus. Ce rapport est adressé à la Commission des droits de l'homme et des peuples pour examen.

La Charte africaine crée une Commission de protection et de promotion des droits qui y sont inscrits, au niveau continental. Elle sera composée de 11

membres, siégeant à titre personnel pour une période de six ans. Cette commission exerce un double mandat. D'une part, elle assure la promotion des droits par divers moyens dont l'information, l'éducation, la publication de certaines recherches. Elle peut aussi formuler et élaborer des principes et règles qui permettent l'adoption de textes législatifs par les gouvernements africains.

D'autre part, elle assume un rôle de protection, car elle est habilitée à recevoir des communications soit des Etats membres, soit d'organismes non-gouvernementaux ou de simples particuliers. L'individu, au même titre que l'Etat, accède ainsi au statut de sujet international. Compte tenu des susceptibilités des Etats et surtout des Etats africains, cette protection est novatrice.

L'entrée en vigueur de la Charte requiert l'adhésion de la majorité absolue des Etats. Ce qui n'est pas pour demain. On ne pourra juger de la Commission et de son efficacité qu'une fois qu'elle aura

fait ses preuves et qu'elle aura interprété les dispositions de la Charte.

Pour l'instant, l'OUA a réussi à conscrire la volonté politique des Etats, du moins sur le plan des principes, pour qu'ils s'engagent à respecter, faire respecter et à promouvoir les droits fondamentaux.

Mais le respect universel des droits dans les pays en voie de développement est étroitement lié aux questions du nouvel ordre économique international avec ses composantes du dialogue Nord-Sud, du transfert des technologies, de la coopération Sud-Sud.

La Déclaration universelle, qui se définit elle-même comme un idéal à atteindre et dont, selon René Cassin, « aucun pays ne peut se targuer de satisfaire toutes les exigences », a certainement eu un impact sur le Continent africain. L'adoption, 33 ans après, en 1981, d'une Charte africaine, en constitue une preuve indéniable.

FIN

Québec s'apprête à créer une «réserve faunique» sur la rivière du Sud

par Louis-Gilles Francoeur

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) annoncera d'ici quelques semaines la création d'une «réserve faunique» sur la rivière du Sud, un affluent du Richelieu situé à proximité de Saint-Jean, pour sauver définitivement plus de 1.600 hectares d'un marais particulièrement productif pour la sauvagine et plusieurs espèces de poissons sportifs.

Il y a deux ans, les agriculteurs locaux avaient obtenu l'appui du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation pour drainer avec les fonds de l'Etat ce bassin agricole et redresser cette rivière sinueuse et marécageuse par un dragage intensif.

De son côté, le ministère de l'Environnement du Québec se portera acquiescent du seul boisé de chênes bleus du sud du Québec, qui se trouve à proximité de l'embouchure, pour en faire une réserve écologique. Une partie de cette chaîne sera située dans la réserve faunique pour permettre au public d'y admirer ce reliquat d'une autre époque.

Confirmant ces informations, le directeur du Service québécois de la faune, M. André Magny, a en outre précisé au DEVOIR que les devis techniques devant conduire à l'acquisition des terrains avaient été préparés par le ministère des Travaux publics depuis plusieurs mois. Le cabinet provincial ainsi que le Conseil du trésor seront saisis de ce dossier incessamment pour que la

procédure d'acquisition puisse se mettre en branle.

Le ministère n'a pas encore pris la décision de faire arpenter le secteur, une étape technique essentielle pour «geler» l'acquisition de ce territoire par d'autres personnes ou gouvernements. Il y a quelques mois, le DEVOIR révélait qu'Environnement Canada songeait à se acquiescer le site pour en faire un parc d'autant plus alléchant qu'il pourrait garder à proximité de la métropole les milliers de Québécois qui se rendent en Ontario ou aux Etats-Unis admirer les grandes migrations.

M. Magny s'est toutefois déclaré confiant de pouvoir avancer «rapidement» dans ce dossier afin de préserver les droits d'acquisition du Québec.

La société Canards Illimités a, de son côté, confirmé aux autorités gouvernementales québécoises qu'elle était prête à investir plusieurs centaines de milliers de dollars pour aider Québec à acquiescer le site de la future réserve. Canards Illimités n'a pas l'habitude d'investir dans l'acquisition de terrains mais cette société aurait récemment modifié sa politique traditionnelle. Toutefois, le Québec demeurerait propriétaire de l'ensemble des terrains acquis conjointement. De plus Canards Illimités est prêt à aménager des îlots, des canaux d'irrigation et des sites de nidification dans la future réserve en y consacrant plus de \$120.000. Ses spécialistes estiment pouvoir ainsi doubler la production annuelle de canetons au stade d'envol.

La MRC du Haut Richelieu a toutefois modifié récemment par un règlement les limites prévues de la future réserve en autorisant la construction de digues dans le secteur Lamoureux. Ce nouvel assèchement de 222 hectares de terres agricoles s'effectuera en dépit de l'entente signée l'an dernier par le MLCP et le ministère de l'Agriculture. Le site était tout particulièrement recherché par la bernache canadienne et les canards barboteurs lors des crues de moyenne importance.

La grande tourbière de Venise-en-Québec, que l'on retrouve entre la rivière du Sud et la baie de Missisquoi, ne sera pas protégée dans ce plan. Le ministère de l'Environnement songe toutefois à acquiescer celle située à proximité de Clarenceville mais ce projet «n'avance pas vite» au sein de cette administration, selon un fonctionnaire bien informé.

La création d'une réserve faunique dans la région de la rivière du Sud n'y empêchera aucunement la chasse traditionnelle aux oiseaux migrateurs. Toutefois, le MLCP songe à interdire toute chasse dans le centre de ce territoire de façon à y créer une aire de repos pour le gibier. Avec la récente création par le gouvernement fédéral d'une autre aire de repos de 15 milles de long sur les berges du canal de Beauharnois, plusieurs spécialistes pensent que le jour n'est pas loin où les grandes migrations s'installent aux portes de la métropole plutôt que chez nos voisins du Sud.

POURQUOI MALTRAITER LES ENFANTS?

Sous la pression d'une situation économique, familiale ou personnelle difficile, ou parce qu'ils en demandent trop à leurs enfants, certains parents perdent le contrôle de leurs moyens et abusent de la fragilité de leurs enfants.

POURQUOI?

RENSEIGNEZ-VOUS sur ce problème et soyez prêt à aider un enfant ou des parents qui auraient besoin d'un conseil.

ÉCRIVEZ-NOUS pour recevoir un dépliant gratuit à:
La Fondation de Recherche pour la Protection de l'Enfance au Québec
C.P. 626, Succursale C
Montréal (Québec) H2L 4L5

Nom _____

Adresse _____

DÈS MAINTENANT

332-3890

**C'EST LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
À COMPOSER POUR RECEVOIR
LE DEVOIR À DOMICILE DANS
LA RÉGION DE MONTRÉAL**

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

au jour le jour

■ Taux d'escompte inchangé

Le taux d'escompte de la Banque du Canada est quasi-inchangé: il passe de 9,54 % à 9,52 %, une baisse de 0,02 %, ce qui ne changera pas le taux d'intérêt privilégié des banques. Comme les avis des experts divergent sur le taux de croissance économique prévu en Amérique du Nord en 1984, ils divergent sur l'évolution des taux d'intérêt. Les optimistes comme M. Raymond Garneau, président du Crédit foncier, prévoient une forte croissance l'an prochain, ce qui provoquerait une certaine remontée des taux tandis que les pessimistes comme M. Jan Van Vliet, de Data Resources, annoncent un ralentissement de la reprise et donc une stabilisation des taux privilégiés autour de 11 %.

■ Ventes stables chez Seagram

Les ventes de la compagnie Seagram ont légèrement baissé durant le premier semestre 83 et elles ont stagné à \$610 millions au second trimestre. Aussi le distillateur se déclare inquiet de la politique d'Ottawa en matière d'indexation des droits d'accise sur les boissons alcoolisées, droits augmentés de 13 % le 1er septembre dernier. Si au second trimestre 83 le bénéfice net de Seagram (\$74,4 millions soit 82 cents par action) est remonté de 24 % par rapport à l'an dernier, son bénéfice d'exploitation (\$54,4 millions) a diminué de 14 % pendant le même trimestre. Les résultats du semestre sont un peu moins bons à cause des médiocres résultats du premier trimestre.

■ 15 sur 100 sont Japonaises

Bien que les voitures japonaises soient classées premières par les consommateurs à cause de leurs qualités, les restrictions imposées par le Canada à l'importation des voitures japonaises ont fortement restreint leur diffusion: seulement 15,9 % des voitures neuves vendues au Canada en juillet dernier venaient du Japon, ce qui constitue la moins bonne performance depuis octobre 1980. Selon les chiffres rendus public hier par Statistique Canada, en juillet 83 les ventes totales de voitures ont augmenté de 28 % par rapport à juillet 82. Les voitures nord-américaines ont augmenté de 46,2 % leur part du marché par rapport à l'an dernier, soit 78,4 %. Les voitures européennes ne détiennent plus que 5,7 % du marché, au lieu de 7,4 % il y a un an.

■ La Caisse de dépôt dans Beauty Counselors

La Caisse de dépôt et de placement du Québec va bientôt détenir 560.000 actions et deviendra un important actionnaire de Beauty Counselors International, une firme torontoise de produits cosmétiques. La compagnie Beauty Counselors a en effet signé hier une lettre d'intention pour acquérir le contrôle des Laboratoires Aerosol, une firme de Saint-Hubert dont la Caisse de dépôt détient une grande part des actions. Selon l'entente, Beauty Counselors émettra un million d'actions qu'elle échangera contre les actions Aerosol. Le chiffre d'affaires de la compagnie québécoise Aerosol est de \$14 millions.

■ En raccourci

En juillet, le surplus commercial du Canada a baissé pour le troisième mois consécutif: il est quand même de \$1,4 milliard... Une nouvelle agence subventionnée par le gouvernement fédéral, l'Institut du marché industriel, tentera de régler le problème de la pénurie de main d'œuvre qualifiée... La Compagnie Générale électrique du Canada fermera dans six mois son usine de turbines à vapeur de Scarborough (Ont): 400 emplois sont touchés... Le gouvernement de Terre-Neuve a rapé les prêts de \$31,8 millions consentis à Fishery Products et pourrait rappeler ceux consentis à Lake Group, deux compagnies de transformation du poisson mises sous tutelle par les banques... Les producteurs agricoles de Mauricie demandent que leur région soit « désignée » à cause des dommages causés par la succession de trois saisons anormales... Le gouvernement fédéral a apporté certaines modifications qualifiées de « mineures » au programme d'épargne actions indexé dévoilé par M. Lalonde en avril dernier... 32 membres du Congrès américain pressent le gouvernement de mieux contrôler le marché du gaz, ce qui peut signifier la réduction des importations de gaz naturel canadien... Royal Trustco veut émettre pour \$50 millions de débentures à 12 % %, échéance 5 ans... Bill Richards a démissionné de la présidence de Dome Petroleum à partir du 1er octobre: Howard MacDonald arrive à la même date.

Marie-Agnès Thellier

La stabilité des prix de l'OPEP reste fragile

par Michel Nadeau

QUÉBEC — Il semble que seul un coup d'Etat ou une révolution au Moyen-Orient pourrait faire augmenter de façon spectaculaire le prix du pétrole au cours des 10 prochaines années. Les 250 participants au VIe Colloque international d'économie pétrolière ont entendu depuis deux derniers jours des propos rassurants sur l'évolution du prix des hydrocarbures au cours de la présente décennie.

Hier, des conférenciers ont souligné le succès de la politique de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) depuis mars dernier et le déclin des compagnies multinationales dans la production et la vente de produits pétroliers dans les pays industrialisés.

Un ancien ambassadeur des États-Unis, maintenant conseiller pour des entreprises à Washington, M. James Akins, a proposé une foule de scénarios politico-militaires qui pourraient perturber l'apparente tranquillité dans laquelle semble s'être engagé le marché pétrolier.

« Aussi longtemps que les gouvernements actuels des pays de l'OPEP demeureront en place, il est peu probable que le pétrole soit utilisé comme arme politique », selon M. Akins qui voit cependant l'émergence de classes intellectuelles dans plusieurs de ces pays. De plus, la plupart des membres du club de l'OPEP ne sont pas en mesure de se défendre eux-mêmes contre des envahisseurs étrangers. Le conflit entre l'Iran et l'Iraq est loin de s'atténuer. L'ancien diplomate croit que les champs pétroliers de l'Arabie Saoudite susciteront un jour la convoitise de ses voisins. Un partisan de cette stratégie est l'ancien président du Comité sur la sécurité et la défense à la Knesset, M. Moshe Arens, aujourd'hui ministre de la Défense d'Israël.

« La tragédie du Moyen-Orient est que la guerre et la destruction pourraient être évitées mais ne le seront pas... », poursuit de façon pessimiste M. Akins qui voit cependant « une renaissance de l'OPEP » en mars dernier avec la décision de fixer le prix à \$29 le baril et un contingentement total de 17,5 millions de barils par jour. Au passage, il a tourné en ridicule l'affirmation de l'économiste Milton Friedman qui, en 1974, affirmait que le prix de \$10 le baril ne tiendrait pas.

Pour sa part, le président du conseil et chef de la direction de la compagnie pétrolière de l'Arabie Saoudite, la LUBEREF, M. Ahmed Al Khareiji, a également rappelé le succès relatif de la politique de l'OPEP au cours des derniers mois. « Ceux qui

annonçaient alors l'écroulement de l'OPEP et l'effondrement des prix au coût marginal de production se sont alors grandement trompés ».

M. Al Khareiji croit que 1983 sera le point tournant. La demande baissera de 2 % cette année avant de reprendre son ascension avec la reprise économique, maintenant que l'inflation est vaincue.

L'homme d'affaires saoudien propose deux scénarios. La vision optimiste suppose un taux de croissance de 3,5 % par année d'ici à 1986 avec une baisse de 3 % pour le reste de la décennie. L'OPEP pourrait alors porter sa production à 22 ou 23 millions de barils par jour. En ajoutant le fait que les réserves de l'URSS et de la mer du Nord commencent à s'épuiser, on peut entrevoir des ventes de 25 à 28 millions à la fin des années 80. Dans ce dernier cas, il faut miser sur un règlement du conflit entre l'Iraq et l'Iran sinon les prix risquent de flamber de nouveau.

Le scénario pessimiste est fondé sur un taux de croissance de 1,5 % à 2 %. Les pays membres du cartel devraient alors fermer le robinet jusqu'à 17 millions de barils d'ici à 1986 et peut-être même à 13 millions de barils par jour pour les trois années suivantes.

Le p.d.g. de LUBEREF soutient que l'Arabie Saoudite continuera de jouer son rôle de producteur-tampon afin d'assurer une croissance raisonnable et ferme de l'offre.

Cependant, en conclusion, M. Al Khareiji a rappelé aux gens d'affaires présents que les raffineries saoudiennes entrèrent bientôt en production et que les dérivés seront concurrentiels des produits similaires en Europe.

Vice-président de la firme Jensen Associates Inc., de Boston, M. Jack Hartshorn, a décrit le rôle nouveau des multinationales pétrolières, dix ans après la prise de contrôle des champs pétroliers par les gouvernements nationaux. Les pays membres de l'OPEP vendent aujourd'hui eux-mêmes 80 % du brut écoulé sur le marché international.

Signalant aux organisateurs de la rencontre qu'aucun représentant des « sept sœurs » ne figurait sur la liste des conférenciers, l'expert a décrit les changements fondamentaux survenus dans le commerce pétrolier au cours des 10 dernières années. Les multinationales ont vu leur part des installations de production baisser de 90 % à 40 % de la capacité de production des pays non-Communistes.

Cependant, Esso, Shell et Texaco possèdent encore plusieurs cordes à leur arc,

notamment la connaissance des coûts de production dans les différents pays du Moyen-Orient.

Les multinationales répondent toujours à 80 % de la demande de produits raffinés dans les pays occidentaux. Cependant, la demande de pétrole au cours des prochaines années sera beaucoup plus forte dans les pays en voie de développement, dans les pays à économie planifiée et dans les pays de l'OPEP.

Donc, ces compagnies sont aujourd'hui des acheteurs de brut et des vendeurs de produits transformés qui ont intérêt à voir la plus grande marge possible entre ces deux prix.

Mais la mainmise des pays producteurs ne semble pas vouloir se limiter à l'amont; le Venezuela et le Koweït investissent actuellement dans des raffineries en Europe. Des firmes comme Gulf se retirent du marché de la distribution de produits pétroliers à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Les membres de l'OPEP révent-ils d'une intégration complète de toutes leurs opérations?

Chose certaine, les multinationales se retrouvent dans un environnement plus concurrentiel et ce, dans un marché stagnant ou en déclin. Il est vrai que la conjoncture les favorise du côté de l'approvisionnement en raison des surplus. Mais, là encore, les nuages se glissent à l'horizon: des spéculateurs et négociants en futures jouent maintenant sur les cours à venir des inventaires ce qui rend beaucoup plus difficile le contrôle de l'offre.

Le New York Mercantile Exchange est justement un des lieux où se fait la spéculation sur le pétrole et le président de cette bourse, M. John Treat, a voulu établir un rapport entre l'évolution des prix et la demande d'énergie, d'un côté, et les prix et la croissance économique, de l'autre.

Une étude récente de Texaco aurait démontré que les 2/3 du déclin de la demande de produits pétroliers sont attribuables à des prix accrus et que l'autre tiers s'explique par la faible croissance économique. A la fin de 1982, seulement 60,6 % de l'impact réel de la hausse du brut de 1973 s'était fait sentir. L'augmentation de 79 n'a montré que 36,5 % de son effet. Si dans le domaine des transports, une hausse du carburant produit 40 % de son impact, la première année, l'effet est beaucoup plus long à se faire sentir dans l'ensemble de l'économie.

Avec une croissance de 3 % au cours des prochaines années, la demande d'énergie progressera de 2 % par année alors que celle du pétrole ne sera que de 1 %. « 1-2-3, c'est aussi simple que cela », a conclu M. Treat.

La politique de Pétro-Canada favorise nettement l'Ontario

La facture pétrolière du Québec: \$700 millions par an

QUÉBEC (PC) — Traditionnellement exportateur de pétrole raffiné, le Québec devra en acheter à compter de l'an prochain et la facture à payer sera de \$700 millions par année.

Et la note pourrait être encore plus lourde advenant la fermeture d'une quatrième raffinerie de Montréal-Est, craint le président de Soquip, M. Pierre Martin. Témoinnant hier devant la commission permanente de l'Énergie et des Ressources, M. Martin a laissé entendre clairement que la politique de rationalisation de Pétro-Canada dans l'est du pays se fait au détriment du Québec et au profit de l'Ontario.

M. Martin a fait savoir que si Pétro-Canada décidait de rouvrir sa raffinerie BP à Montréal, elle ajouterait une capacité minimum de 45.000 barils par jour, « ce qui, par hasard, dit-il, représente le déficit de 44.000 barils estimé pour l'an prochain ».

Le ministre Yves Duhaime venait de lui « planter » une question en ce sens, en observant que toute augmentation de la capacité de raffinage au Québec pourrait se traduire par une diminution équivalente en Ontario.

Plus tard, ce fut son collègue Roland Dussault, député de Châteauguay, qui interrogea le président de SOQUIP sur une possible « machination » suivant laquelle le gouvernement canadien aurait pu négocier avec BP pour faire sauter la raffinerie québécoise plutôt que celle d'Oakville, en Ontario.

M. Martin lui a répondu qu'il ne croit

pas à une telle hypothèse. « BP avait décidé de fermer à Montréal avant d'être achetée par Pétro-Canada », a-t-il dit. « Donc, on a été victime non pas d'une machination mais simplement de la mise en place de Pétro-Canada », a conclu M. Dussault.

« Je pense, a répondu M. Martin, que le marché s'est rajusté au détriment du Québec et cela me paraît très clair. Le résultat, quant à moi, c'est que le Québec a écopé très largement et qu'il pourrait écoper encore compte tenu des surcapacités qui demeurent disponibles... »

La fermeture des raffineries montréalaises Esso, Texaco et BP (Pétro-Canada) affectera par ailleurs le développement de l'industrie pétrochimique québécoise, a déclaré M. Martin.

« L'industrie pétrochimique québécoise est actuellement en difficulté et je crois que sa survie ainsi que sa croissance dépendent en bonne partie de la disponibilité d'approvisionnement à des prix concurrentiels. »

La commission permanente de l'Énergie et des Ressources a repris ses travaux là où elle les avait laissés en mars dernier pour enquêter sur l'affaire du règlement hors cour à la suite du saccage de LG-2.

La commission qui étudie les effets de la politique énergétique sur le développement économique, a reçu 72 mémoires. Elle entendra par ailleurs bon nombre d'intervenants au cours des prochaines semaines.

La Réserve fédérale américaine a acheté pour \$254 millions en devises étrangères

NEW YORK (AFP) — Les autorités monétaires américaines ont intervenues quatre fois sur les marchés des changes entre le 29 juillet et le 5 août derniers, achetant pour \$254,1 millions de marks et de yen, révèle le rapport semestriel publié jeudi par la Réserve fédérale de New York.

Ces interventions, précise le rapport sur les opérations de changes, ont porté sur l'achat de deutsche-marks, pour l'équivalent de \$182,6 millions, et de yen japonais, pour l'équivalent de \$71,5 millions.

Elles ont été décidées alors qu'à la fin juillet, selon le rapport, la hausse du dollar s'entretenait elle-même, dans un marché de plus en plus déséquilibré. Les mouvements des taux de change

étaient importants et soudains, les opérateurs hésitant de plus en plus à prendre position, ce qui avait amoindri les échanges et provoqué l'apparition d'un marché désordonné, poursuit le rapport.

Les autorités monétaires américaines et des banques centrales étrangères interviennent alors, par des opérations coordonnées, qui eurent un effet calmant sur le marché et aidèrent au rétablissement de l'ordre, souligne le rapport.

Durant cette période de hausse rapide du dollar, rappelle-t-on, de nombreux analystes et opérateurs financiers avaient souligné que les interventions des banques centrales étaient trop limitées pour rétablir le calme sur les marchés.

Au total, durant le premier semestre 1983, précise le rapport de la Réserve fédérale de New York, le dollar a monté de plus de 7 % par rapport au mark, et d'un montant plus élevé par rapport aux autres devises européennes.

Dans plusieurs pays, affirme le rapport, les responsables demeurent confrontés à des pressions pour agir dans le sens d'un soutien à la croissance et à la création d'emplois. Dans ces circonstances, les devises qui ont enregistré les meilleures performances sur les marchés des changes furent celles de pays déjà sortis de la récession, comme les États-Unis, et de pays perçus par les marchés comme moins vulnérables à ce type de pressions.

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Computer Innovations est en train de s'élargir afin de pouvoir satisfaire à la demande croissante de produits micro-informatiques. Soyez des nôtres!

La Société

Computer Innovations est un chef de file dans la vente d'ordinateurs au détail et possède des points de vente, d'entretien et de dépannage dans tout le Canada. Son programme d'expansion rapide dans tout le pays comprend l'établissement prochain d'un point de vente à Montréal.

Des carrières stimulantes

Nous offrons actuellement d'intéressantes possibilités de carrière dans la vente au détail.

Directeur, Vente au détail

Les fonctions de ce poste comprendront la gestion, la motivation et la préparation d'un personnel de vente et l'établissement d'objectifs de vente. Le directeur sera chargé de la communication de l'information financière, de l'inventaire et de la commercialisation. Le candidat choisi aura au moins 5 ans d'expérience dans la vente au détail et 2 ou 3 ans d'expérience dans la gestion de la vente au détail, un diplôme universitaire, une bonne aptitude à la communication et une solide expérience commerciale. De l'expérience en informatique sera un atout.

Représentants, Vente au détail

Les candidats choisis pour ces postes seront aptes à s'occuper d'une vaste gamme d'applications mécanographiques pour usages personnel et commercial. Ce seront des représentants directs possédant de solides aptitudes à la vente. Une connaissance des micro-ordinateurs et de la vente au détail est souhaitable mais non essentielle puisqu'une formation étendue sera assurée.

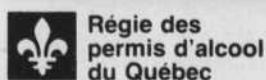
Si vous êtes à la recherche d'un poste stimulant auprès d'un détaillant d'ordinateurs offrant un régime de rémunération innovateur, des avantages sociaux intéressants et une formation étendue, appeler Sylvianne Pinet au

866-2366 ou 866-6571

pour fixer un rendez-vous. Entrevues vendredi matin 9 à 12.

computer innovations

avis de demande d'un permis d'alcool



Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, 1, rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec.

Nom et adresse	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
LA COMPAGNIE J.D. 807 LEE Fruiterie Florida Enr. 6675, Jarry est ST-LEONARD	1 épicerie	807, Rachel est MONTREAL
93595 CANADA L'EE Club le Colonial 1, avenue Lafleur LASALLE	Autorisation danse et spectacles	1, avenue Lafleur LASALLE
MERCURI Pina Maria 598, 23e avenue LACHINE	Autorisation de spectacles	598, 23e avenue LACHINE
CAFETERIA RIVE SUD INC. Complexe Métro Longueuil, Phase II 8655, rue Foucher, app. 610 MONTREAL	1 restaurant / 1 restaurant sur terrasse	25, boul. Lafayette LONGUEUIL
BOUDREAU Oscar 1100, boul. Taschereau LEMOYNE	1 bar (demande corrigée)	1100, boul. Taschereau LEMOYNE
DEUMIE Robert 2035, St-Hubert MONTREAL	Autorisation de spectacles et films	311, Ontario MONTREAL
CHANTAL PAYETTE & FRANÇOIS PAYETTE Au Castro Enr. 86, Roy DELSON	1 bar	1641, Amherst MONTREAL

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec

Québec garantit \$4 millions à un consortium gaspésien de transformation de la morue

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement québécois garantit une marge de crédit de \$4 millions au consortium Exportation Gaspé Cured Inc., a annoncé jeudi le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon.

Par ce geste, Québec vise à consolider une première expérience de mise en marché ordonnée de morue salée et séchée. Créé au printemps, le consortium regroupe les 13 entreprises de séchage et salage de la Gaspésie dont la valeur de production atteint les \$18 millions.

En Scandinavie, a précisé, le ministre, ce type de consortium existe depuis longtemps et permet à ses cinq

pays de s'assurer une belle part du marché.

M. Garon souhaite regrouper dans les prochains mois les producteurs de la Côte nord dont les prises de morue sont passées de 3,2 millions de tonnes métriques en 1976 à 20 millions de tonnes l'an dernier.

Grâce à la mise en commun des efforts de commercialisation, la production des membres est écoulee sous un même nom par une équipe de vente mieux organisée et plus efficace que la somme des ressources auparavant investies individuellement.

L'effet de cette concertation se fait déjà sentir puisque cette année le prix

moyen est de \$1,80 US la livre contre \$1,47 US l'an dernier. Normalement, n'eût été du consortium, les prix auraient baissé, croit-on.

La marge de crédit du gouvernement a pour but de permettre au consortium de supporter des inventaires importants pour assurer une mise en marché selon un calendrier qui permet d'optimiser les prix.

Les \$4 millions permettront aussi, croit le ministre, d'assurer une transformation de la morue en filets salés par les producteurs alors qu'auparavant ils étaient forcés de vendre leur produit sans traitement ultérieur. Le ministre n'a pu évaluer de manière précise le nombre d'emplois que ce travail supplémentaire pourrait créer.

Il a expliqué que, avant l'offre de garantie gouvernementale, les banques hésitaient à donner une marge de crédit aux producteurs en raison de la fragilité de plusieurs et du conservatisme de ces institutions.

LA COMPAGNIE FOUNDATION CANADIENNE LTÉE

AVIS DE DIVIDENDE

Avis est présentement donné que le dividende trimestriel no. 80 dû le 1er octobre 1983 au montant de trente cents (0,30\$) par action, a été déclaré sur les actions privilégiées rachetables à dividende cumulé de La Compagnie Foundation Canadienne Ltée, payable à l'échéance du 1er jour d'octobre 1983 aux porteurs des actions privilégiées dûment immatriculées, à la fermeture des bureaux, le 23 septembre 1983.

Par résolution du Conseil d'administration

K. H. Jacoby

Secrétaire

Toronto, Ontario

le 6 septembre 1983

CARTES D'AFFAIRES

MADELINE ARBOUR BERNARD MORISSET

DECORATEURS-ENSEMBLERS

DESIGNERS D'INTERIEURS

878-3846

268 est, St-Paul, Vieux Montréal

ROBIC, ROBC & ASSOCIÉS ASSOCIATES

Fondée en 1892

Brevets d'invention

Marques de commerce

Dessins industriels • Droits d'auteur

1514, Docteur Penfield

Montréal H3G 1X5 Tel. 934-0272

Télex 05-268656 Cable MARION

Télécopier international Xerox 400

ORDINATEURS

OLIVETTI - XEROX - SONY

pour les P.M.E.

Consultation gratuite

avec experts.

Études préliminaires.

CANADA DACTYLOGRAPHIE

INC.

7035, av. du Parc, Montréal

270-1141

INVESTISSEZ

AVEC MESURE:

ANNONCEZ DANS

LE DEVOIR

GINETTE CARON

M.C.P.P.Q.

PHYSIOTHÉRAPEUTE

Rééducation posturale globale (méthode mézières)

4970 CHEMIN QUEEN MARY

SUITE 24 MONTREAL H3W 1X4

SUR RENDEZ-VOUS

(514) 340-1095

Radio-Canada: une poussée du côté de l'information

par Jules Richard

Avec la nouvelle restructuration des émissions d'information et d'affaires publiques, Radio-Canada a bien l'intention d'entrer de pied ferme dans la guerre des cotes d'écoute avec le réseau anglais et même les chaînes américaines.

La Société d'État n'a pas lésiné sur les moyens pour donner à l'information une nouvelle allure qui s'imposait déjà depuis un certain temps. Toutefois, le directeur de l'information, Pierre O'Neil, n'a pas révélé, cette semaine en conférence de presse, le budget particulier de ces nouvelles émissions.

La grande vitrine quotidienne de la télévision sera véritablement l'information, qui trouvera désormais sa place aux heures les plus stratégiques: à midi, en début de soirée et à 22 h. *Première Édition*, *Ce Soir* et *Le Téléjournal* seront désormais diffusés à partir du nouveau studio aménagé dans la salle des nouvelles qui servira alors de toile de fond aux présentateurs.

En visitant les nouvelles installations, les studios, la régie de son et d'image de la maison de Radio-Canada, boulevard Dorchester, on a l'impression de se trouver au Salon des sciences et technologies.

Le nouveau magazine quotidien *Le Point*, qui suit immédiatement le *Téléjournal*, bénéficiera lui aussi de supports techniques imposants.

Les arts, les spectacles, la littérature en tête

et d'une importante équipe de chercheurs et réalisateurs: pas moins de 14 qui sont préposés au studio, aux reportages sur le terrain et à la coordination.

Quant au contenu, *Le Point* se veut un regard critique sur l'actualité quotidienne en plus de proposer des dossiers sur des sujets aussi divers que le sport ou la culture. Au Service de l'information, on précise que le mandat de l'émission est fort large et que la souplesse de son format admet aussi bien une seule entrevue en profondeur qu'une table-ronde d'invités.

Dans la série des grands dossiers qui prendront l'affiche une fois par mois à compter du 20 septembre, on présentera *Donnant Donnant*, qui s'intéresse au phénomène du troc en Amérique du Nord, et *Les Noirs américains* et *les pouvoirs* qui sera diffusé le 18 novembre à 20 h.

Le samedi à 18 h, période laissée vacante par le départ de *Noir sur blanc* décidé assez tard, on présente en reprise la série de six émissions consacrée à la Chine d'aujourd'hui. À compter de la fin octobre, on verra une série d'émissions qui se veut une réflexion sur l'actualité politique, culturelle mais, cette fois-ci, dans une perspective futuriste.

Toujours à la même heure, à la fin janvier, un projet plus audacieux, une série réalisée par Florian Sauvageau qui traite de «l'actualité manquante» et qui est inspirée de l'émission américaine *The*

Inside Story. Il est plutôt rare que la télévision s'interroge sur elle-même: attendons voir ce que nous réserve cette série sur les dessous de l'information.

Science Réalité revient à l'antenne le dimanche en début de soirée et sera suivi immédiatement d'un nouveau magazine, *Le Sens des affaires*, qui s'adresse au grand public en tentant de démystifier la vie souvent complexe des grandes et petites entreprises canadiennes. J'ai vu une première émission qui est loin de m'avoir convaincu.

Toute cette vaste machine devrait se mettre en branle en début de semaine prochaine et il faudra attendre jusque-là pour voir réellement si Radio-Canada réussira à s'imposer de nouveau dans le secteur de l'information, où il faut bien l'admettre, elle avait perdu des plumes depuis quelques années.

LABOIR-ÉCHOS

Jusqu'au 11 septembre, le Club Soda (5240 avenue du Parc) présente *Pellegrin El Kady Group*, un ensemble de musique africaine de l'an 2000. 270-7848.

La Bibliothèque nationale du Québec (1700 Saint-Denis) rend hommage jusqu'au 1er octobre à la presse hebdomadaire régionale en présentant une exposition sur ce thème. La bibliothèque est ouverte du mardi au vendredi de 9 h à 21 h et le samedi jusqu'à 17 h.

Ce soir à 20 h, la galerie d'art *Les espaces poétiques* (1767 Bourgogne, à Chambly) présente un récital de piano



Bernard Derome: «Le Téléjournal»



Simon Durivage et Denise Bombardier: «Le Point»



Marie-Claude Lavallée: «Première Édition»



Louise Arcand: «Ce Soir»

Deux nouvelles revues pour les télévores

par Mireille Simard

Les télévores craignant de rater une bonne émission disposent maintenant de deux nouveaux outils pour s'orienter dans le labyrinthe grandissant de la télévision par câble: à une semaine d'intervalle, deux revues viennent coup sur coup de faire leur apparition dans les kiosques à journaux. *Télé-semaine*, et *La Semaine* (une similitude d'appellation qui risque de semer la confusion) se proposent d'offrir à leurs lec-

teurs grille-horaire et informations diverses.

Télé-semaine, apparu la semaine dernière, se veut d'abord une grille-horaire sur laquelle se greffent quelques reportages sur des vedettes du petit et du grand écran. Agrémentée de quelques posters couleurs, la revue se distingue par son contenu à saveur familiale. La grille-horaire de 29 canaux ne comprend toutefois pas la programmation de la télévision payante.

La démarche de *La Se-*

maine diffère quelque peu. Cette publication s'affiche comme le «premier magazine hebdomadaire de l'actualité» et offre en prime, à ses lecteurs, un horaire-télé gratuit. «Nous avons vu, clame le communiqué, une lacune dans le traitement de l'information nationale et internationale.

Avant l'apparition de ce magazine, il ne semblait pas exister de revue capable d'aborder de façon approfondie l'actualité». Au menu du premier numéro, on retrouve les confidences inédites de Claude Chabon, le récit du premier avortement d'Henry Morgentaler et la descente aux enfers d'une handicapée.

Voilà pour «l'analyse de l'actualité». La grille-horaire en annexe offre l'horaire complet de 54 canaux, en plus d'indiquer les émissions à surveiller.

Deux nouvelles revues, deux orientations différen-

tes, mais rien de nouveau sous le soleil des publications: ces magazines respirent un petit air de déjà-vu, de déjà-lu. Nous revoyons au pays des formules expérimentées qui ont fait leurs preuves. Et feu l'originalité...

Musialogue sur Clermont Pépin

Le mercredi 14 septembre à 12 h 15, au Piano Noble de la Place des Arts, se déroule un «musialogue» -- musique et dialogue -- animé par Maryvonne Kendergi.

L'occasion de cet événement (entrée gratuite) est la première mondiale de la

Symphonie no 5 (*Implosion*) de Clermont Pépin, pour grand orchestre avec harpe et cinq groupes de percussion. En présence du compositeur et du chef d'orchestre de l'OSM, Charles Dutoit, qui a dirigé l'oeuvre dans l'un des concerts galas de l'orchestre.

TÉLÉVISION

2 CBFT

12.23 Le téléjournal
12.30 Le grand circuit
13.30 Le temps passé
13.30 Reflets d'un pays
14.30 Kneighoff
15.00 Pile ou face
16.00 Félix et Clément
16.30 Au coin de ma rue
17.00 Les transistors
17.00 Ce soir
18.00 Les nouvelles du sport
19.30 Connaissance du milieu
19.30 Les pays en chansons
20.30 Hors série
21.30 Le diable d'homme
21.30 La télévision des autres
22.30 Le téléjournal
23.00 Les nouvelles du sport
23.15 Vivre en forme
23.20 Cinéma:
"L'Horoscope" Comédie réalisée par Jean Girault, avec Eveline Buyle, France Dornac, Claude Reiliet et Georges Descrières
1.00 Ciné-nuit:
"Oedipe roi" Drame réalisé par Pier Paolo Pasolini, avec Franco Citti, Silvana Mangano, Alida Vali et Julian Beck

10 CFTM

12.00 Le dix vous informe
12.30 Bonjour madame
14.00 Cinq-quiz
"44 special" Italien. Couleur. 1976. Drame policier réalisé par Renzo Massi, avec John Saxon, Stelvio Palmer, Lino Capolicchio et Lee J. Cobb
16.00 L'animathèque
16.30 Daniel Boone
17.30 Un monde insolite
18.00 Le 18 heures
19.00 Forum
19.29 La quotidienne
19.30 Huit ça suffit
20.30 Actualités plus
21.30 Michel Jasmijn
22.30 Les nouvelles TVA
22.50 Le dix vous informe
23.00 Les sports
23.15 La couleur du temps
23.30 Série Filmée

17 RADIO-QUÉBEC

18.00 La petite Lulu
18.30 Télé-service
18.57 L'agence D.D.T.
19.00 Pierre Nadeau rencontre
19.30 Retraite-action
20.00 Visage
20.30 S.O.S. écoute
22.00 Caméra
22.30 Le 60-80
23.00 Télé-service

23.27 L'agence D.D.T.

23.30 Pierre Nadeau rencontre

59 TVFQ (Câble)

12.30 Les jeux de 20 heures
13.00 L'assassin est dans la ville
14.15 Le nouveau vendredi
15.30 L'Académie des neufs
16.05 Théâtre de Boulevard
16.22 Actualités régionales
17.00 L'île aux enfants
17.20 Croque-vacances
17.45 Histoire d'en rire
18.00 Le Bar de l'été
18.30 Des chiffres et des lettres
19.00 Aujourd'hui la vie
20.00 Les jeux de 20 heures
20.30 L'assassin est dans la ville
21.45 Le nouveau vendredi
23.00 L'Académie des neufs
23.34 Théâtre de Boulevard
23.47 Actualités régionales

6 CBMT

12.00 The Midday News
12.02 See B.C.
12.10 Midday
12.25 Community events
12.30 Wok with Yan
13.00 Program Highlights
13.00 All my Children
14.00 Take Thirty From
14.28 Weather Report
14.30 Coronation Street
15.00 Canadian Reflections
17.00 Daytime Challenge

17.30 Three's Company

18.00 Newswatch
19.00 Remington Steele
20.00 Buffy Ste-Marie
21.00 Dallas
22.00 The National
22.25 The Journal
23.00 Newswatch Headlines and the National Update
23.05 Newswatch
23.27 The Monte Carlo Show

12 CFCF

12.00 Hi-Noon
12.21 Pulse 12
13.00 The Alan Thicke Show
14.00 Another World
15.00 General Hospital
16.00 Super Pay Cards
16.30 Take a Break with Matthew Cox
16.37 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
18.30 M*A*S*H
19.30 Fast Company
20.00 CFL Football
22.58 Loto-Québec
23.00 CTV National News
23.21 Nite Line
00.00 Nite Line
01.00 Cinema 12
"Capricorn One", drama 1978, Elliott Gould, James Brolin, Karen Black.
3.25 Matthouston

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — "Octopussy" 9 h

"Ou est passé mon idole" 7 h 15

ASTRE II: — "Deux fics chez les folles" 7 h 15

"Officier et gentleman" 9 h

ASTRE III: — "Les yeux de la forêt" 7 h 10

"Tron" 8 h 40

ASTRE IV: — "Rocky III" 7 h 20

"La vengeance des fantômes" 9 h 10

AVENUE: (937-2747) — "Trading places" 7 h 05, 9 h 15

BERRI I: (288-2115) — "Danton" 1 h 40, 4 h 15, 6 h 50, 9 h 40

BERRI II: "Le monde selon Garp" 1 h 20, 4 h 05, 6 h 35, 9 h 05

BERRI III: — "L'homme blessé" 1 h 30, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40

BERRI IV: — "Tootsie" 12 h 20, 2 h 35, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 20

BERRI V: — "Deux heures moins le quart avant Jésus-Christ" 1 h 40, 4 h 30, 5 h 40, 7 h 40, 9 h 40

BONAVENTURE I: (861-2725) — "Jaws 3-D" 7 h 10, 9 h 10

BONAVENTURE II: — "Smoko and the bandits III" 7 h, 9 h

BROSSARD I: (465-3851) — "Sans retour" 6 h 15, 10 h — "La guerre du feu" 8 h

BROSSARD II: (465-3851) — "Le cercle du pouvoir" 6 h 25, 9 h 50 — "Ariqun" 8 h 10

BROSSARD III: — "Metal Storm 3-D" 6 h 30, 8 h 05, 9 h 40

CARTIER LAVAL: — (663-5124) — "Le démon dans l'île" 9 h 20 — "Le soldat" 7 h 35

CHAMPLAIN I: (271-1103) — "Sans retour" 6 h 15, 10 h — "La guerre du feu" 8 h

CHAMPLAIN II: — "Le cercle du pouvoir" 6 h 25, 9 h 50 — "Ariqun" 8 h 10

CHATEAU I: (271-1103) — "La dernière maison sur la gauche" 3 h 05, 6 h 25, 9 h 45 — "Baisers macabres" 1 h 20, 4 h 40, 8 h 00

CHATEAU II: — "Les petits slips se déchinent" 2 h 15, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 30

"Ça fait du bien" 1 h 00, 3 h 25, 5 h 50, 8 h 15

CINÉMA LUMIÈRE: — "E.T." 7 h 10

"The song remains the same" 9 h 15

CINÉMA DE PARIS: — "Metal Storm 3-D" 12 h 05, 2 h 25, 4 h 15, 6 h, 7 h 40, 9 h 20

CINÉMA THÉÂTRE: (842-9763) — "Relache" 1 h 40, 4 h 15, 6 h 35, 8 h 55, 11 h 15

CINÉPLEX I: (849-4518) — "Comeback" 1 h 45, 3 h 40, 5 h 35, 7 h 30, 9 h 20

CINÉPLEX II: — "Gandhi" 1 h 35, 5 h, 8 h 30

CINÉPLEX III: — "Stuck on You" 1 h 45, 3 h 35, 5 h 25, 7 h 15, 9 h 05

CINÉPLEX IV: — "Private School" 1 h 45, 3 h 25, 5 h 05, 6 h 40, 8 h 20, 10 h

CINÉPLEX V: — "Superman III" 2 h 30, 5 h, 7 h 15, 9 h 30

CINÉPLEX VI: — "Gregory's girl" 1 h 30, 3 h 10, 5 h, 6 h 40, 8 h 20, 10 h

CINÉPLEX VII: — "Strange Brew" 1 h 35, 3 h 15, 5 h, 6 h 40, 8 h 20, 10 h

CINÉPLEX VIII: — "Octopussy" 2 h, 4 h 30, 7 h 30, 9 h 20

CINÉPLEX IX: — "Baby it's you" 1 h 40, 3 h 35, 5 h 30, 7 h 25, 9 h 20

CINÉMA MONTREAL I: (521-7870) — "Le démon dans l'île" 2 h 20, 5 h, 9 h 40

"Les chasseurs de monstres" 12 h 30, 4 h 10, 7 h 50

CINÉMA MONTREAL II: (521-7870) — "Psychose II" 1 h, 5 h 10, 9 h 20

CLAREMONT: (486-7395) — "Hercules" 6 h, 7 h 50, 9 h 40

COMPLEXE DESJARDINS I: — "Superman III" 12 h 05, 16 h 30, 20 h 55

"Aventuriers du bout du monde" 14 h 30, 18 h 55

COMPLEXE DESJARDINS II: — "Officier et gentleman" 12 h 05, 16 h 40, 20 h 55

"Aventuriers de l'arche perdue" 14 h 25, 18 h 50

COMPLEXE DESJARDINS III: — "Ardeurs perverses" 12 h 05, 14 h 30, 16 h 55

PLACE DES ARTS: (842-2112) Salle Wilfrid Pelletier — Ballet national du Canada, "Don Quichotte" 20 h 00

RISING SUN: 286 Ste-Catherine Ouest (861-0857) — "Lava Lava Truths & Rights" 20 h 30

SPECTRUM: (861-5851) — Michel Rivard, 20 h 30

THÉÂTRE CENTAUR: (514) 288-1229 — "Moony" 20 h 00

THÉÂTRE CHANTECLERC: (1-514-229-3555) — "Les folies de Jacques Offenbach" 20 h 30

THÉÂTRE DE LA LICORNE: 2075 boul. St-Laurent (843-4168) — "La troupe" 20 h 30

THÉÂTRE DE L'ILE: (Hull, 771-6669) — "Bachator" 20 h 30

THÉÂTRE DE QUATROUS: 100 Avenue des Pins est (845-7277) — "Un ouvrage de dames" 20 h 30

THÉÂTRE PORT-ROYAL: (842-2112) — "Sœur Agnès" 20 h 30

OTTAWA CENTRE NATIONAL DES ARTS: (232-5713) — Opéra "The Gondoliers" 20 h 30

THÉÂTRE "Rock and Roll" 20 h 00

h 55, 19 h 20, 21 h 45

"Mémoires d'un coureur de jupons" 13 h 20, 15 h 45, 18 h 10, 20 h 35

COMPLEXE DESJARDINS IV: — "Pour cent briques l'as plus rien" 12 h 05, 15 h 45, 19 h 25

"Parades" 13 h 50, 17 h 30, 21 h 10

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-4349) — "Relache" 1 h 40, 4 h 15, 6 h 35, 8 h 55, 11 h 15

CÔTE-DES-NEIGES I: (735-5528) — "Smoko and the bandits III" 7 h 15, 9 h

CÔTE-DES-NEIGES II: "Riding high" 7 h, 9 h

CRÉMAZIE: (388-4210) — "Carmen" 7 h 30, 9 h 30

DAUPHIN I: (721-6060) — "Coup de foudre" 7 h 20, 9 h 30

DAUPHIN II: "Le choix de Sophie" 8 h 15

DORVAL I: (631-8587) — "Hercules" 6 h, 7 h 50, 9 h 40

DORVAL II: "Strange Brew" 6 h 20, 8 h 05, 9 h 50

DORVAL III: "Mr. Mom" 6 h, 7 h 45, 9 h 30

DECARIE I: (341-3190) — "Metal Storm 3-D" 7 h 30, 9 h 15

DECARIE II: "Gandhi" 8 h

ÉLYSÉE I: (842-6053) — "Le mur" 7 h 15, 9 h 30

ÉLYSÉE II: — "Dernière la porte" 7 h 20, 9 h 25

FAIRVIEW I: (697-8095) — "Flashdance" 7 h 30, 9 h 30

FAIRVIEW II: — "Risky business" 7 h 10, 9 h 10

IMPERIAL: (288-7102) — "Return of Jedi" 12 h, 2 h 15, 4 h 35, 7 h 00, 9 h 30

JEAN-TALON: (725-7000) — "Gandhi" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30

KENT I: (489-9707) — "Flashdance" 6 h 15, 8 h 45

KENT II: — "Risky Business" 6 h, 7 h 45, 9 h 30

LA CITE I: (844-2829) — "Hercules" 6 h, 7 h 50, 9 h 40

LA CITE II: — "Hercules" 7 h 10, 9 h 30

LA CITE III: — "Flashdance" 6 h 05, 7 h 50, 9 h 35

L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — "Star Trek II: la colère du Khan" 7 h — "Pinote: la loi du plus faible" 7 h 15 — "Le retour de Martin Guerre" 9 h 15 — "Salo ou les 120 journées de Sodome" 9 h 30

LAVAL I: (686-7778) — "Bonheur d'occasion" 7 h 05, 9 h 30

LAVAL II: — "J'ai épousé une ombre" 7 h 05, 9 h 10

LAVAL III: — "Flashdance" 6 h 00, 7 h 45, 9 h 30

LAVAL IV: — "Edith & Marcel" 8 h 15

LAVAL V: — "Hercules" 6 h, 7 h 50, 9 h 40

LAVAL-ODEON I: — "Le cercle du pouvoir" 7 h 20 — "Ariqun" 7 h 40

LAVAL-ODEON II: — "Metal Storm 3-D" 6 h 45, 8 h 15, 9 h 50

LOEWS I: (861-7437) — "Staying Alive" 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h

LOEWS II: — "Mr. Mom" 12 h 05, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 30

LOEWS III: — "Flashdance" 12 h 05, 2 h 35, 5 h 50, 7 h 50, 9 h 50

LOEWS IV: — "Wargames" 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 30

LOEWS V: — "Twilight Zone" 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h

MERCURI: — "Le samouraï noir" 6 h 05, 9 h 35 — "Le gendarme et les gendarmes" 12 h 05, 14 h 30, 16 h 55

avec Jacques Marchand au coût de \$5. 658-3740.

Un gala bénéfice au profit de l'Institut de réadaptation de Montréal aura lieu le 21 septembre au Centre Rockland, 2305 chemin Rockland. Placé sous le haut patronage de Pierre Elliott Trudeau, ce gala rendra notamment hommage au couturier japonais Yohji Yamamoto. On peut se procurer les billets au prix de \$300 le couple en téléphonant à 735-4170, poste 325 ou au 935-4170.

Les artistes professionnels québécois en

SMCQ: des hommages à Varèse, Webern et Vivier

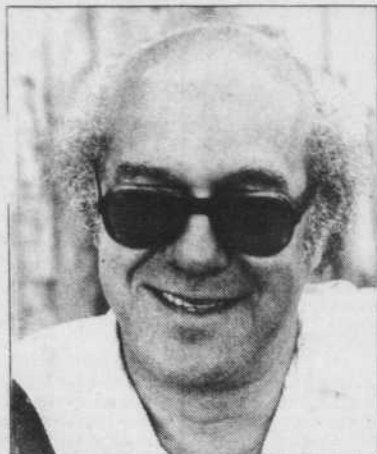
par Clément Trudel

La 18e saison de la Société de musique contemporaine du Québec (SMCQ) s'ouvrira le 6 octobre à la salle Pollack de l'Université McGill avec l'altiste israélienne Rivka Golani-Erdesz, l'ensemble de la SMCQ étant dirigé par Serge Garant. On y créera, d'Alexina Louie, *Music for a Thousand Autumns* — les deux autres commandes de la SMCQ vaudront aux amateurs de « nouveau langage musical » une nouvelle œuvre de José Evangelista (le 3 novembre) et une autre de Walter Boudreau (le 8 mars).

Des sept jeudis consacrés en autant de mois à une série d'œuvres dont plusieurs n'ont jamais été jouées en concert à Montréal, deux sont à thème, a expliqué en conférence de presse le directeur de la Société, Serge Garant.

Le 8 décembre, en effet, le concert rend hommage à deux « géants » dont on célèbre cette année le centième anniversaire de naissance, Edgar Varèse et Anton Webern. Le septième et dernier concert (26 avril) sera entièrement consacré à des œuvres de Claude Vivier, décédé tragiquement à Paris l'an dernier.

Le groupe britannique *Electric Phoenix* — que la SMCQ tentait depuis plusieurs années d'attirer — sera à Montréal le 16 février pour y interpréter des œuvres spécialement composées pour ce quatuor, dont *Tales and Songs from the Bible of Hell*



Serge Garant, directeur de la SMCQ

de Henri Pousseur et *Mareas* de Tim Sousters.

Le violoncelliste suédois Peter Schuback jouera, quant à lui, le 12 janvier, tandis que le guitariste cubain Leo Brouwer viendra à la salle Pollack le 8 mars — ces deux invités auront chacun une de leurs œuvres créées à l'occasion de leur passage à ces événements musicaux nés en 1966 d'un projet réunissant compositeurs, musiciens et pédagogues désireux de faire connaître la « nouvelle musique » québécoise et internationale.

Le premier concert de la saison

est dédié au Centre de musique canadienne du Québec, pour souligner un 10e anniversaire. En retour, le Centre de musique canadienne annonce pour le 23 novembre un concert de l'Orchestre métropolitain de Montréal qui soulignera l'apport de six musiciens québécois (Otto Joachim, Jacques Hétu, Prévost, Papi-neau-Couture, Morel et Coulombe Saint-Marcoeur).

Les courants musicaux contemporains incluent même un « nouveau romantisme », souligne-t-on à la SMCQ, dont les conseillers au programme essaient de n'oublier aucun de ces courants qui, tantôt, nécessitent une percussion aguerrie, tantôt des voix rompues aux arcanes d'une musique qui, à sa création, a souvent été boudée, incomprise ou tout bonnement chahutée.

Pour le concert Varèse-Webern, la SMCQ compte sur la présence de la soprano Pauline Vaillancourt, de la basse Gaston Germain et de la flûtiste Lise Daoust. En avril, pour le concert en hommage à Claude Vivier, le public pourra entendre la soprano Marie-Danielle Parent et la mezzo-soprano Jocelyne Fleury-Coutu.

La saison 1983-1984 de la SMCQ, pour ceux qui désiraient s'y abonner, coûte \$40 pour les sept concerts (\$20 pour étudiants et âge d'or); l'entrée à chacun des concerts est de \$8 (tarif de \$4 pour étudiants et âge d'or). Renseignements: 526-5117.

Peu d'œuvres canadiennes aux Grands Concerts de Radio-Canada

par Carol Bergeron

C'est avec le BBC Welsh Symphony Orchestra dirigé par James Lockhart que, le 28 octobre prochain, CBF-FM de Radio-Canada inaugurera sa saison 1983/84 de Grands Concerts.

Au total, 21 concerts seront présentés, comme l'an passé, à la salle Claude-Champagne, les vendredis à 20 h et seront ultérieurement diffusés à la radio.

Ces soirées musicales sont gratuites: il suffit de se procurer les billets à compter du lundi précédant chaque concert, à la réception de la maison de Radio-Canada, 1400 boulevard Dorchester est, entre 9 h et 20 h.

Selon Jacques Bertrand, chef du service des émissions musicales à CBF-FM de Radio-Canada, un effort particulier a été consenti pour offrir plus des trois quarts de ces concerts à des interprètes canadiens.

Quant à la présence des compositeurs canadiens dans le choix des œuvres inscrites aux programmes, a précisé M. Bertrand, « la responsabilité en incombe aux interprètes. Notre rôle n'est qu'incitateur. Si la série Les Grands Concerts de CBF-FM ne comporte que peu d'œuvres canadiennes, c'est que la plupart des interprètes n'ont pas tenu à en jouer. »

Sur 21 concerts, cinq contiennent au moins une œuvre de compositeurs canadiens ou québécois. Trois des quatre concerts de l'Orchestre de chambre dirigé par Mario Duschêne en ont inscrites. Si les compositeurs David Duke et Muczynski sont canadiens, on pourra ajouter à la liste des « courageux » interprètes, qui comprennent en outre la claveciniste Mireille Lagacé et le groupe Répér-cussion, les noms du pianiste Jon Kimura Parker et de la flûtiste Jeanne Baxresser.

Des musiciens aussi connus que les pianistes Lise Boucher et Anton Kuerti, la violoniste Ida Haendel, le trio Borodine, l'Ensemble Vocal Tudor et d'autres, moins connus, le trio Hoebig-Moro, la mezzo Sarah Wal-

ker et la contralto Mariana Paunova ont tous préféré, semble-t-il, puiser dans le répertoire international traditionnel. Ils ont adopté la même attitude que le BBC Welsh Symphony Orchestra, l'acteur de la Academy of St. Martin-in-the-Fields, le Colorado Quartet, les pianistes Annie Fischer et Earl Wild, attitude compréhensible puisque ces derniers viennent tous de l'étranger.

La question se pose: suffit-

il que le contenant (les interprètes) soit majoritairement canadien? Le contenu (les programmes) ne devrait-il pas, lui aussi, mieux représenter le travail de nos compositeurs? Quant à la responsabilité de notre diffuseur national, le moins qu'on puisse dire, c'est que les résultats des « efforts incitateurs » de Radio-Canada ont, dans la série Les Grands Concerts de CBF-FM, été plutôt minces.

Espérons, d'autre part, que, dans la mise sur pied d'un nouvel orchestre de chambre, les « efforts » de Radio-Canada seront couronnés de succès. Il est, en effet, impensable que ce diffuseur de culture n'ait pas, au moins, un orchestre de chambre à demeure. Un ensemble qui puisse jouer aussi bien la musique d'hier que celle d'aujourd'hui des compositeurs d'ailleurs comme d'ici.

«CARMEN»: GÉNIAL!

Très certainement LE PLUS GRAND FILM DU un chef-d'œuvre du cinéma contemporain.

— Richard Gay, LE DEVOIR

L'ENSORCELANTE CARMEN de Saura a fait exploser l'applaudimètre au dernier Festival de Cannes. Rarement on aura parlé avec plus de franchise des rapports de la création et de l'amour. Et, accessoirement, de la femme en général.

— LE NOUVEL OBSERVATEUR

POUR TOUS

CARMEN

un film de CARLOS SAURA
avec ANTONIO GADES & LAURA DEL SOL

CREMAZIE
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

lun. à ven.: 7.30, 9.30
sam.-dim.: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30

Arts-Québec: musique et églises

Sous le thème « De belles églises à découvrir », Arts-Québec présente une deuxième saison de concerts dans sept « de nos plus belles églises », avec un répertoire allant de la Renaissance à la musique contemporaine. Et pour couronner cette saison, *Le Messie* de Handel sera présenté à l'église Saint-Jean-Baptiste, rue Rachel, le dimanche 15 avril à 20 h avec l'Ensemble vocal Arts-Québec et quatre solistes: Marie-Danielle Parent, soprano; Marie Laferrière, mezzo-soprano; David Doane, ténor; et Claude Létoirneau, basse.

Ce concert hors-série sera précédé de six autres, aux lieux et dates suivantes:

À l'église Saint-Pierre-Apôtre, angle Visitation et Dorchester, sera présentée le 16 octobre la Messe « allemande » de Franz Schubert avec l'Orchestre de chambre et l'Ensemble vocal Arts-Québec sous la direction de Yves Courville. À l'église Saint-Jean-l'Évangéliste, av. du Président-Kennedy, le Quatuor de clarinettes Moisan se fera entendre le dimanche, 20 novembre. À la chapelle du Grand séminaire de Montréal, le chœur de

chambre Arts-Québec et le Quintette de cuivres Fleur-de-Lys présenteront des noëls anciens et de la Renaissance le dimanche, 18 décembre. À l'église Sainte-Madeleine d'Outremont, av. Outremont et Van Horne, les Percussions du XXe siècle sous la direction de Robert Leroux présenteront un concert le dimanche 22 janvier.

À l'église Saint-Charles, rue Centre, l'Orchestre de chambre et l'Ensemble vocal Arts-Québec feront entendre des œuvres de Mozart le di-

manche 19 février avec le concours du pianiste Marc Durand. À l'église de la Visitation du Saule-Au-Récollet, boulevard Gouin ouest, le chœur et l'Ensemble présenteront le *Stabat Mater* de Pergolèse et autres œuvres, le dimanche 18 mars, sous la direction de M. Courville.

Tous les concerts ont lieu le dimanche à 17 h et les billets et abonnements sont disponibles au secrétariat d'Arts-Québec, 5707, rue War-verly. Renseignements: (514) 272-4513.

Deux disques d'or pour Céline Dion



Céline Dion

« Cette jeune fille va devenir une grande vedette en France », s'est exclamé Michel Drucker en présentant Céline Dion, alors virtuellement inconnue, au public français en janvier 1983, dans le cadre de son émission *Champs Élysées*.

Il ne pensait pas si bien dire: la jeune fille qui venait

tout juste d'être élue « Découverte de l'année » au Midem avait vendu sept mois plus tard 500,000 exemplaires de son 45 tours *D'amour et d'amitié*. Pour souligner l'événement, elle recevait, il y a quelques jours, un disque d'or décerné par la Société nationale des éditeurs phonographiques. Un exploit, dit-on, jamais égalé par aucun Québécois en France.

Et ce n'est pas tout: la vedette de 15 ans recevait hier un disque d'or pour avoir vendu au Québec 50,000 exemplaires de son microsil-*lon*. *Tellement j'ai d'amour pour toi*.

Elle vient de lancer son second microsil-*lon* *Les Chemins de ma maison* et sera la vedette d'un « spécial » qui sera diffusé à Radio-Canada le 18 septembre dans le cadre des *Beaux Dimanches*. Pour ceux qui auraient échappé au charme envahissant de la brune enfant, voilà une occasion unique de se familiariser avec le phénomène de l'heure. M.S.

SÉLECTION OFFICIELLE CANNES 83

18 ANS adultes

L'AMOUR ET LA PASSION ENTRE HOMMES

PRIMA FILM présente

L'HOMME BLESSÉ

Un film de Patrice CHÉREAU

Jean-Hugues ANGLADE, Vittorio MEZZOGIORNO, Roland BERTIN, Liza KREUZER

BERRI 3

ST-DENIS-STE-CATHERINE 288-2115 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.30 - 9.40

Le Ballet National du Canada

Directeur artistique ERIK BRUHN
Une compagnie de 66 danseurs avec orchestre

Don Quixote

Musique: Ludwig Minkus, Chorégraphie: Nicolas Beriozoff

«Le Ballet National s'amuse dans ce qu'on peut appeler un véritable marathon de danse»

«Un ballet absolument délicieux»

«Ca n'arrête jamais, voilà un divertissement constant»

8, 9, 10 SEPTEMBRE 20h00

BILLETS: 22\$, 18\$, 14\$ — Etudiants et troisième âge: 11\$

8 septembre: Tennant / Smith — 9 septembre: Kain / Augustyn
10 septembre: Ichino / Pugh

En collaboration L'OFFICE DES TOURNÉES du Conseil des Arts du Canada

Montreal Trust
P.V.M. Place Bonaventure
Alexis Nihon, Fairview
(Frais de service)

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Guichets: 842-2112

Sur tout billet de plus de 65 \$ ajoute un montant de 0,75 \$ à titre de redevance à la Place des Arts

Présenté en collaboration avec Les Grands Ballets Canadiens et Spectra Inc.

MIOU-MIOU ISABELLE HUPPERT GUY MARCHAND

PRIMA FILMS PRÉSENTE

«COUP DE FONDRE»

UN FILM DE DIANE KURYS

POUR TOUS

JEAN PIERRE BALRI... DIANE KURYS... ALAN LE HENRI... ANIEL ZEITOUN

CONCOURS «COUP DE FONDRE»

CHAQUE ADMISSION DONNE DROIT À UN COUPON DE PARTICIPATION

Le tirage aura lieu le 28 septembre 1983 au cinéma Odéon participant.

1500.00\$

EN BON D'ACHAT À GAGNER DONT 1000.00\$ PROVENANT DE LA BOUTIQUE BLEU BLANC ROUGE 1454 RUE CRESCENT ET 500.00\$ DE LA BOUTIQUE BLITIS, 2030 RUE CRESCENT

(les règlements du concours sont disponibles au cinéma)

le DAUPHIN 1

lun. à ven.: 7.20, 9.30
sam.-dim.: 12.50, 3.00, 5.10, 7.20, 9.30

MARCEL PARADIS présente

LES GAGNANTS DU PRIX D'INTERPRÉTATION DU FESTIVAL DES FILMS DU MONDE

DEPARDIEU (DANTON) PSZONIAK (ROBESPIERRE)

• La présence de Depardieu dans «DANTON» envahit tout l'écran. Luc Perreault, La Presse

• «DANTON»: magistral! Franco Nuovo, Journal de Montréal

• «DANTON»: remarquable! Depardieu une performance tout à fait saisissante et inoubliable. Richard Gay, Le Devoir

UN FILM DE ANDRZEJ WAJDA

DANTON

PRIX LOUIS DELLUC

une sélection cin  masplus

BERRI 1

1.40 - 4.15 - 6.50 - 9.30

MUSKOKA: le charme des auberges centenaires du «Nord» des Torontois

par
Monique Nuytemans
collaboration spéciale

MUSKOKA- Le lac Muskoka, à 200 km au nord de Toronto, est grand. Très grand. Il fait 150 km de long. Deux autres lacs s'y rattachent: le lac Joseph, surnommé Joe, et le lac Rosseau. A trois, ils constituent depuis une vingtaine d'années le terrain de jeu des Torontois.

Le vendredi soir, Toronto se vide. Ses habitants se précipitent vers le nord, vers la région du lac Simcoe, du lac Muskoka et de Huntsville. Le dimanche, l'exode se fait à l'envers, sauf pour ceux qui ont la chance de passer l'été dans ce paysage qui se classe parmi les plus beaux du Canada. Chaque tournant de la route évoque une peinture du Groupe des Sept: sapins torçus par le vent du large, rochers de granit gris et rose, îlots touffus ancrés dans le lac.

Vers la fin du siècle dernier, des familles courageuses et pleines de bonne volonté entreprirent d'acheter du terrain au bord du lac Muskoka. La région étant belle, le terrain ne coûtait presque rien, l'idée semblait valable.

Sauf que quand ces braves gens essayèrent de cultiver la terre, ils ne retournèrent que rochers et cailloux. Mais ils tinrent bon et restèrent sur leurs fermes stériles.

Petit à petit des pêcheurs s'installèrent dans la région. Ils vinrent par deux et trois, puis par groupes et demandèrent aux fermiers inactifs

s'ils ne pouvaient se loger chez eux. Ce fut le début d'une industrie devenue très fructueuse dans la région: celle des auberges.

Nombreuses aujourd'hui, j'ai été étonnée par leur luxe, par la recherche de leur cuisine et par le souci d'authenticité et de rusticité de la plupart d'entre elles. Les meilleurs établissements, tant à Muskoka qu'à Huntsville, sont centenaires. Le plus souvent ils sont restés dans la même famille et c'est le petit-fils d'un de ces agriculteurs déçus qui est aujourd'hui le propriétaire opulent d'une auberge à succès.

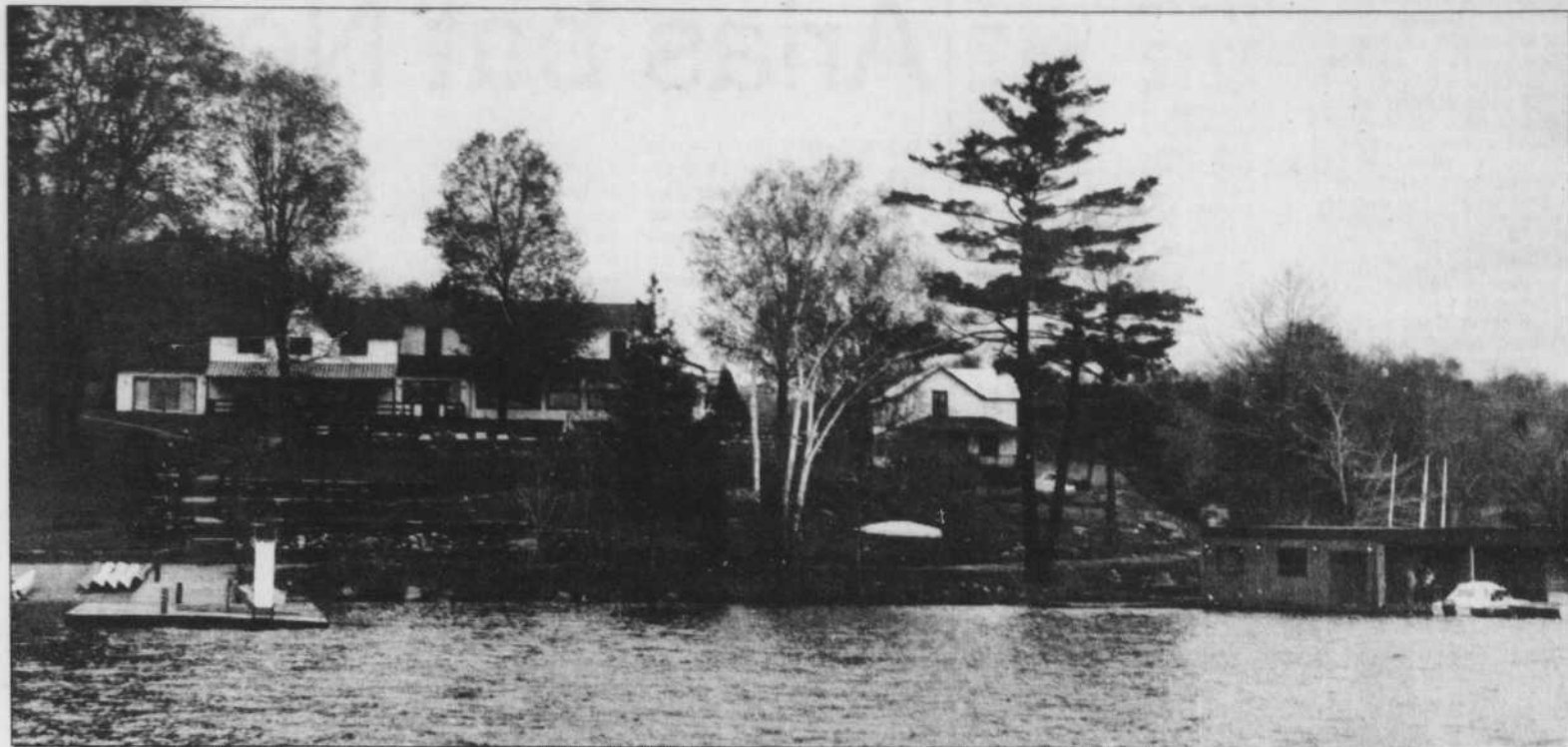
J'en ai échantillonné quelques-unes dont les prix sont coquets mais non exagérés. Je pense notamment au Sherwood Inn. Cachée au cœur même d'une forêt, au bord du lac Muskoka, l'auberge possède une plage de sable fin. Des embarcations de tout genre, depuis la voile jusqu'au pédalo. Cette auberge reflète un charme vieillot accentué par sa terrasse en forme de « gazebo » et son salon lambrissé de bois de chêne. Un énorme foyer avec des causes disposées tout autour crée une ambiance familiale. Les chambres sont décorées individuellement dans du beau bois d'ébène naturel. La maison a bonne table et bon vin. Pour un séjour calme et plaisant, c'est une adresse à retenir. Sherwood Inn, P.O. Box 400 Port Carling, Ontario POB 1J0, tél.: (705) 765-3131. Prix pour la pension: environ \$500 par semaine, ou \$85 par jour.

L'auberge la plus somptueuse de toute cette partie de l'Ontario est celle de Dearhurst. Le Dearhurst Inn est centenaire elle aussi et son modernisme est surprenant: piscine intérieure et extérieure, sauna, terrain de golf, courts de tennis, embarcations sur le lac et un restaurant style rétro fort agréable. Les repas y sont de premier choix.

Cet hôtel innove en présentant des sketches et des pièces de théâtre tous les soirs. Intermède divertissant après le dîner et avant la disco. Dans les chambres: un foyer individuel chauffé au bois, des meubles rustiques et des draps... Yves Saint-Laurent!

Pas de village, pas d'habitations autour du Dearhurst Inn: seule une auberge de grande classe sise dans un domaine de 300 acres avec un lac qui l'encercle presque totalement et un terrain de golf qui le borde. Des condos du type « time sharing » sont à la disposition des amateurs. Il s'agit d'un endroit coûteux mais d'un luxe évident: Dearhurst Inn and Country Club, P.O. Box 1950, Huntsville, Ontario POA 1K0. Tél.: (705) 789-5543. Pension en saison: \$100 par jour.

De grande allure également est le Cleavelands House (1869). Comme les précédentes, elle est plus que centenaire, mais offre à sa clientèle le plus grand nombre de courts de tennis en Ontario: 16. Elle est pourvue d'une terrasse s'avancant dans le lac Rosseau (communiquant avec le lac Muskoka) et d'un



Le Paington House, sur le lac Rosseau: des chambres rustiques et des croisières en bateau à vapeur.

(Photo Monique Nuytemans)

jardin paysagé par un jardinier venu de Niagara. J'ai trouvé cet endroit un peu trop considérable pour le classer parmi les auberges, mais il possède une vue incomparable sur le lac et son chalet principal a conservé son aspect d'origine de bois peint en blanc. Sa tour, en forme de proue de navire, est originale.

Les chambres sont banales, mais par beau temps on passe le plus clair de son temps à l'extérieur. Adresse: Cleavelands House, Minett, Ontario, POB 1G0, tél.: (705) 765-3171. Pension complète: \$420 pour la semaine. Tout à côté de la Cleve-

lands House est la Paington House, beaucoup plus simple d'aspect avec des chambres meublées de façon rustique. L'auberge possède un bateau à vapeur, le Hothingham Castle, pouvant accommoder une vingtaine de personnes et offre à ses clients (gratuitement) des croisières sur le lac Rosseau. Façon idéale de jour du lac, de ses îles et de la nature grandiose du nord de l'Ontario.

Les Miller, le propriétaire, suggère aux Québécois de se rendre dans la région des lacs par le parc Algonquin. Une superbe randonnée de sept heures de route à partir de Montréal. Adresse: Paington House (ouvert à longueur d'année), Minett, Ontario, POB 1G0, tél.: (705) 765-3155. Pension complète: \$100 par jour, demi-pension, \$83.

Vacances

Chasse et pêche

Une agence de voyage unique au Québec a vu le jour récemment. Il s'agit de « Vacances Chasse et Pêche 550 Inc », une agence reconnue par le gouvernement du Québec et qui ne vend que des forfaits de chasse et pêche. Ses représentants ont déjà conclu des ententes avec une quinzaine de pourvoyeurs et peuvent conduire leurs clients aussi loin qu'à Fort Chimo, à la rivière George ou encore à Anticosti.

« Nous ne sommes pas limités à un territoire défini », précise Robert Ménard, l'agent montréalais de la nouvelle compagnie dont le siège social est à Québec.

Statisticien sportif au Journal de Montréal, Ménard fait depuis environ cinq ans des voyages de chasse et pêche en compagnie de son ami Julien Cabana... statisticien au Journal de Québec. Ils se sont joints à Alain Méthol, également de Québec, pour lancer l'agence « 550 ». Pour quoi ce nom? Tout simplement parce que ça sonne bien, répond Ménard...

Congrès efficace — Vacances inoubliables



VILLAS SPACIEUSES, 175 CHAMBRES & SUITES FAMILIALES

Piscine intérieure, bains sauna et tourbillon
salle de jeu, 20 salles de réunion et de banquet (jusqu'à 375 personnes)
Haute cuisine — Soupers dansants — Brunch musical le dimanche
Equitation — tennis — badminton — billard — ping-pong — etc.
A proximité: Parc historique national Louis-Saint-Laurent, nombreux golfs.

Forfaits d'automne: Ex.: FIN DE SEMAINE
Vendredi souper, samedi tous les repas, dimanche brunch,
chambre, taxes et services, tennis à volonté
115 \$

Autre exemple: Fin de semaine avec golf illimité: 130 \$
Plan européen à partir de 27.50 \$ par jour.

* par pers. — occ. double — enfants moins de 12 ans 1/2 prix
Entrez le mont Orford et le Vermont
20 km au sud de Sherbrooke
200 km au sud de Québec
Renseignements et réservations sans frais
1-800-567-3420
C.P. 180 JOB 1 L0

HOTEL *** **Domaine Saint-Laurent de Compton (Estrie)**



ANNÉE SAINTE SUPERBE VOYAGE EN ITALIE ET PÈLERINAGE À ROME

avec le Père Marcel de la Sablonnière, s.j.
du 12 au 27 OCTOBRE 1983

A l'arrivée: 2 JOURS EN SUISSE, puis MILAN, VENISE, FLORENCE, SIENNE et ROME journée du Jubilé à St-Pierre, audience papale... NAPLES, POMPEI

PAR PERSONNE: 1999,00\$ (en occupation double)
(supplément chambre simple)

qui comprend: transport aérien, circuit en autocar, logement, 2 repas par jour, transferts, accompagnateur.



RÉUNION D'INFORMATION:
MERCREDI LE 14 SEPTEMBRE: 19h.30



Renseignements et réservations:
VOYAGES ANIK (affiliés au centre I.-C.)
4265 rue Papineau, Montréal H2H 1T3
(514) 526-9133 (permis du Québec)

LES VOYAGES André MALAVOY

SPÉCIAL ÂGE D'OR 12 novembre — 3 décembre

TROIS SEMAINES EN FRANCE

Paris-Bordeaux-Lourdes-Marseille et 2 semaines en appartement sur la Côte d'Azur.

Direction **François NICAISE** PRIX EXCEPTIONNEL DE **\$1288.00** avion d'Air France compris (Montréal-Nice et retour)

EUROPE EN SEPTEMBRE?

Tous nos tours sont complets sauf, suite annulation quelques places sur:
FRANCE-ITALIE-SUISSE 24 sept-15 oct. **\$2097.00**
ESPAGNE-PORTUGAL-MAROC 25 sept-17 oct. **\$2088.00**
(tout compris sauf avion)

ET MAINTENANT LES VOIES DU MONDE

L'EGYPTE 4-19 novembre avec croisière de 8 jours
US \$1755.00 tout compris
Avion CAD \$1211.00
19 nov. - 10 déc.
US \$1650.00 tout compris
Avion CAD \$2181.00
INDE-NEPAL-CEYLAN
5 - 27 novembre 7 pays
US \$2080.00
Avion CAD \$2367.00
EXTREME-ORIENT

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.

Montréal, Québec (514) 861-2485
1255, Université, suite 1220

"Qui dit voyages, dit Malavoy"

RIO... ABORDABLE

2 SEMAINES à partir de **1195\$** can., p.p., occ. double
incluant: avion, hôtel, déjeuner quotidien
1 SEMAINE à partir de **600\$** can., p.p., occ. double
incluant: avion, hôtel.

Reservez maintenant vos vacances d'hiver.

VOYAGES RENAISSANCE

1448, rue Sauvé ouest
332-4760 Permis du Québec

FRANCE A PARTIR DE 548

Vois nolisés

COMPAREZ AUTO à partir de

R5	1 sem.	2 sem.	3 sem.	4 sem.	5 sem.	6 sem.
ou SIM	88	199	299	399	429	449
R18	188	399	499	699	729	749

Incluant km illimité, taxes et assurances (Sur vols réguliers).
R5, R18 ou catégories similaires à l'achat de 2 billets d'avion.
Pour 2 sem. lire 11 jrs, franchise facultative min. de \$35 en sus

BAS PRIX AVION + HÔTEL COMPAREZ

Par pers. en occ. dou.	à partir de	7 jrs	14 jrs
Acapulco	449	549	Martinique 629 789
Barbades	499	619	Jamaïque 492 592
Cancun	399	499	Haiti 555 635
Cuba	539	699	Hawai 869 1049

TARIF GROUPE pour 4 pers min.

288-2322 Agence de voyages
VOYABEC INC.

1081 A, rue St-Denis, Mtl. Permis du Québec

L'EXTRÊME-ORIENT VOYAGE DE 24 JOURS du 3 au 27 novembre

Voyage accompagné de Montréal
Guides de langue française

**JAPON - HONG KONG - BALI
SINGAPOUR - THAÏLANDE
PHILIPPINES - HAWAII
ALLER ET RETOUR VIA VANCOUVER**

Prix - Arr. terrestres U.S. **2050\$**

Billet d'avion CAN. **2367\$**

Détenteur d'un permis du Québec

CPAir

terralours

Voyez votre agent de voyages

POUR L'EUROPE

Reservez vos billets d'avion au prix économique

PARIS ACHAT-RACHAT

Automobiles européennes

AVION À PARTIR DE PARIS

Prix spécial **\$548**

Meilleure aubaine «Achat rachat RENAULT».

Service Européen

DE TOURISME AUTOMOBILE

2050 rue Mansfield, Mtl. — Tél.: 281-1040

PERMIS DU QUÉBEC

Paris \$599 CAD ALLER-RETOUR

Aller simple Paris \$320 US + Autres destinations

Fête Noël 20-12-83 au 3-1-84 \$597 CAD

Dernière minute: N.Y./Bruxelles \$199 U.S.

Meilleure aubaine «Achat rachat RENAULT».

Service Européen

DE TOURISME AUTOMOBILE

2050 rue Mansfield, Mtl. — Tél.: 281-1040

PERMIS DU QUÉBEC

Vacances par Wardair

destinations

« Noël à Paris avec »

« WARDAIR »

Pour de plus amples renseignements

VOYAGES S.E.T.A. VOYAGES

TOURING CLUB DE FRANCE

2050, rue Mansfield, Mezzanine B

métro Peel — Tél.: 281-1040 Permis du Québec

Puerto Vallarta

San Juan

Acapulco

Hawaii

—Floride

Barbade

Profitez des
JOURS RABAIS...
ECONOMISEZ
\$100 par couple

CAUSERIE sur les BALÉARES

Lundi soir le 12 septembre,
le Club des Loisirs Culturels
de l'Age d'Or Métropolitain
commencera ses activités
par une causerie sur les
Baléares, Espagne.

Conférencier invité: Monsieur
Serge Aptekman, auteur
de l'Age d'Or Métropolitain
et aujourd'hui résident de Palma
de Maiorca.

Entrée gratuite et prix de présence.

Invitation à tous les membres
du Club et aux amis
désireux d'ajouter quelque chose à leur connaissance.

Pour réservation et renseignements
supplémentaires:

Mme L'Abbé,
845-6226

